

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 3 AVRIL 2018

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

Numéros	Titres	
2018-034	Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	P 7
2018-035	Adhésion de Nevers Agglomération au Syndicat mixte pour l'aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre	P 9

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2018-036	Compte de gestion 2017 Budget général	P 10
2018-037	Compte administratif 2017 – Élection du Président de séance	P 11
2018-038	Compte administratif 2017 Budget général	P 12
2018-039	Affectation du résultat de la section d'exploitation du budget général de l'exercice 2017	P 26
2018-040	Projet de budget primitif 2018	P 27
2018-041	Fiscalité locale – Fixation des taux ménages pour l'année 2018	P 46
2018-042	Garantie d'emprunt Nièvre Habitat Réhabilitation – Restructuration 25 logements à Nevers 22 rue Bernard Palissy Garantie 50% d'un prêt de 246 205€	P 53
2018-043	Groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et d'état civil – Adhésion au groupement et adoption de la convention constitutive du groupement	P 53
2018-044	Marchés publics – statistiques 2017. Information au conseil municipal	P 53

RESSOURCES HUMAINES

2018-045	Élections professionnelles 2018 – Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique	P 53
2018-046	Amicale du personnel de la Ville et du CCAS de Nevers – Attribution d'une avance de subvention	P 53

ÉDUCATION

2018-047	Associations socio-éducatives Médio et Léo Lagrange – attribution d'avances	P 54
2018-048	Projets d'Éducation Artistique et Culturelle des écoles primaires – Attribution d'une subvention à la F.O.L pour l'année scolaire 2017-2018	P 58

COMMUNICATION – TOURISME – RELATIONS EXTÉRIEURES

2018-049	Attribution d'une subvention pour l'organisation du Tournoi Future Nevers Nièvre 2018	P 58
2018-050	Attribution d'une subvention à l'Association Jeune Garde Sportive Nivernaise Cyclisme organisation de la course Prix du Conseil municipal – Souvenir Jean- Luc Vernisse	P 58
2018-051	Attribution d'une subvention à l'association Canoë Club Nivernais – Organisation de la manifestation Grand Prix de Nevers	P 59
2018-052	Attribution d'une subvention à l'Association Nevers Triathlon – Organisation du Triathlon de Nevers	P 59
2018-053	Attribution d'une subvention à l'Association du Vélo Sport Nivernais Morvan – Organisation de la course cycliste du 1er mai prix de la ville de Nevers – Souvenir Pierre Bérégovoy	P 59

SPORT

2018-054	Attributions de subventions de fonctionnement aux associations sportives neversoises	P 59
2018-055	Subvention de fonctionnement pour l'entretien de la salle intercommunale d'escrime	P 64
2018-056	Attributions de subventions d'encadrement aux associations sportives neversoises	P 64

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

2018-057	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Prévention Routière – Comité de la Nièvre	P 65
2018-058	Soutien aux actions de Médiation – Attribution d'une subvention à l'association Nevers Médiation	P 65
2018-059	Soutien aux actions contre l'exclusion et en faveur de l'insertion – Attribution d'une subvention à l'association Interstice	P 69
2018-060	Soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la santé, du social et de l'économie sociale et solidaire	P 70
2018-061	Attribution d'une subvention de fonctionnement au Bureau Information Jeunesse	P 70
2018-062	Attribution d'une subvention de fonctionnement – associations de protection animale	P 70
2018-063	Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants	P 70
2018-064	Attribution de subventions aux Amicales des villes jumelées	P 71
2018-065	Associations culturelles : attribution de subventions	P 71
2018-066	Attribution d'une subvention de fonctionnement – Associations éducatives	P 71
2018-067	Radio associative BAC FM – Attribution de subvention de fonctionnement	P 71
2018-068	Fédération Syndicale Unitaire (F.S.U.) 58 – Attribution d'une subvention pour une action pédagogique à destination des professeurs des écoles	P 85

CADRE DE VIE

2018-069	Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la création d'un carrefour giratoire à l'intersection des rues du 13ème de ligne, Henri Bouquillard, Grands Jardins et Montôts, dit « Le Chiquito »	P 85
2018-070	Transfert de gestion des ouvrages de protection hydraulique contre les crues, propriétés de la commune de Nevers	P 86
2018-071	Convention de partenariat d'analyse et de suivi pollinique avec le RNSA	P 86
2018-072	Vente de l'auberge de la Porte du Croux et de la Maison mitoyenne	P 86
2018-073	Opération de réaménagement du site de l'ancienne caserne Pittié / site Cobalt	P 89

DÉVELOPPEMENT URBAIN

2018-074	Vente de terrains Rue du Pré-Poitiers	P 90
2018-075	Associations commerciales Vitrites de Nevers / Les Ardilliers / Boutiques de Colbert et « L'Arrosoir » - Attribution de subventions	P 91
2018-076	Animation marché Carnot – Convention de partenariat	P 94
2018-077	Convention locale de coopération et de sécurité sur les zones d'activités économiques	P 94
2018-078	Radio associative Nevers FM – Attribution de subvention de fonctionnement	P 71

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous invite à prendre place. Je déclare cette séance du Conseil municipal du 3 avril 2018 ouverte.

Désignation de deux secrétaires de séance :

M. le Maire – Je vous propose de désigner comme secrétaires de séance Catherine Fleurier et Christine Villette si elle en est d'accord. Il n'y a pas d'opposition ? Merci.

Monsieur Diot.

M. Diot – La coutume veut quand même que l'opposition de gauche fasse partie des secrétaires de séance. Ce n'est pas un problème, mais...

M. le Maire – Nous essayons de répartir, puisqu'il y a eu M. Lagrib, M. Gaillard, l'équipe majoritaire... Nous penserons à vous la prochaine fois.

Je voudrais que le Conseil municipal rende hommage en début de séance à plusieurs personnes, compte tenu des événements qui sont survenus récemment, et qui nous montrent qu'aucun territoire ni aucune personne n'est préservé. Sur les derniers actes terroristes qui se sont déroulés, cela démontre bien une difficulté « endogène » –, même si le mot n'est pas très saillant – d'un terrorisme qui reste prégnant sur le territoire. Je pense qu'en tant qu'élus de la République, nous ne pouvons qu'en appeler à la vigilance et à l'attention de chacun, parce que c'est un vaste sujet, qui, malheureusement, aura du mal à être réglé par l'ensemble des pouvoirs publics. Il appartient certainement à chacun d'entre nous de faire preuve de courage quand nous le pouvons, mais aussi de faire preuve d'attention par rapport à ce qui se passe, sans tomber bien évidemment dans d'autres excès.

Je voudrais donc que nous rendions hommage en ce début de Conseil au lieutenant-colonel de gendarmerie Arnaud Beltrame, qui a été honoré par la République et le Président de la République, à Jean Mazières, qui était un viticulteur à la retraite, à Hervé Sosna, client du magasin Super U dans lequel les faits se sont déroulés, et également à Christian Medves, chef boucher du Super U. Toutes ces victimes ont fait les frais de la folie humaine meurtrière et terroriste djihadiste.

Je voudrais que nous rendions aussi hommage à Mireille Knoll, qui est une rescapée de la Shoah, et qui aurait été victime, *a priori*, car il y a une enquête en cours, de l'antisémitisme, à Paris.

Je souhaiterais aussi que nous rendions hommage, pour une raison bien différente, à un joueur de notre équipe de rugby de l'USON, Julien Janaudy, qui est décédé de façon tragique dans un accident de la route à l'âge de 29 ans. Il était papa d'un enfant de trois mois né en décembre.

Je voudrais que nous rendions hommage, pour des raisons bien différentes, à toutes ces personnes qui ont disparu bien trop tôt, et que nous pensions aussi bien sûr à leurs familles.

Je vous propose de respecter une minute de silence.

(L'assemblée et le public respectent une minute de silence.)

M. le Maire –

Je vais donner connaissance des pouvoirs qui ont été concédés.

Danielle Franel à Catherine Fleurier, Amandine Boujlilat à Daniel Devoise, Anne Wozniak à Isabelle Kozmin, Chrystel Pitoun à Xavier Morel, Florence Vard à Christine Villette, Yolande Frémont à Mohamed Lagrib, Patrice Corde à Blandine Beltier, Florent Sainte Fare Garnot à Delphine Fleury, Nathalie Royer à François Diot à partir de 0 h 00, Nathalie Charvy à Wilfried Séjeau.

Avant que nous n'envisagions les délibérations et les décisions du maire, je vous propose, sauf si vous n'étiez pas d'accord – cela n'a pas été prévu à l'ordre du jour – un petit retour sur le déplacement que nous avons fait pour la Ville de Nevers à Hammamet. Comme c'est très récent, j'ai pensé utile que nous fassions dès maintenant cette information.

(Projection d'un diaporama)

Nous avons été reçus dans des conditions un peu électorales, car les Villes de Tunisie n'avaient plus de maire depuis la révolution de 2011, et qu'elles élisent prochainement leur municipalité. C'est un provisoire qui a duré. Pour exemple, Hammamet élira son maire le 5 mai. C'est donc ce que l'on appelle une délégation spéciale, qui est gérée par un sous-préfet et des personnes de l'administration. Je pense que la population attend depuis longtemps de pouvoir élire la municipalité et des personnes arrivant avec de véritables projets. C'est un peu une gestion courante qui est menée par les représentants de l'État.

C'était à l'occasion du Carnaval international d'Hammamet, qui réunit plusieurs milliers de personnes. C'est la première fois que je m'y rendais. On voit sur les images le groupe « chez nous en Nivernais » et le groupe « Batucada », qui ont eu un fort succès, tant musical que photographique. On voit sur la droite le directeur du cabinet du maire, que nous avons reçu l'an passé ; l'entrée de la nouvelle Médina. On voit aussi Taïeb Tijani, Président de l'Amicale Nevers-Hammamet et coordinateur des jumelages.

On voit ici une image de la rencontre que j'ai eue avec le ministre de l'Innovation et des Télécommunications, avec lequel j'avais eu l'occasion d'échanger à Las Vegas, et qui est intéressé par ce que nous développons autour du « Smart territoire ». Il existe en Tunisie une ville particulièrement innovante qui est la ville de Bizerte, et qui serait intéressée pour participer au Salon de l'Innovation des Villes moyennes, que nous allons faire à Nevers vraisemblablement entre le 8 et le 10 novembre. Plus qu'un partenariat de ville à ville, c'est presque un partenariat entre notre ville et l'État tunisien qui se noue, et nous avons été accompagnés par l'Ambassade de France.

J'ai été reçu également – ce n'était pas prévu – par la Gouverneure de la province de Nabeul, qui est l'équivalente de la Préfète de Région. Elle a souhaité que nous

puissions échanger, et notamment sur l'économie. On voit ici sa résidence, qui n'est pas loin du palais présidentiel.

Cet échange avec la Ville d'Hammamet a été particulièrement intéressant. Hammamet s'est développée autour du tourisme. Cette activité reprend, d'ailleurs, dans ces pays qui vivent beaucoup de cette activité. Ils sont évidemment très inquiets de tout risque d'attentat sur le territoire. Pour exemple, ils reprenaient à peu près 15 vols avec l'Angleterre, depuis le début de l'année, en Tunisie, alors qu'il n'y en avait plus du tout l'an passé. Ils se sont mis en capacité de pouvoir recevoir plus de touristes occidentaux. Hammamet va recevoir le Championnat du Monde d'aïkido. Nous avons visité les installations. Ils ont été obligés d'agrandir les sites pour pouvoir accueillir les Championnats du Monde d'aïkido dans quelques semaines.

2018-034

Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

M. le Maire –

Je vous propose que nous abordions maintenant l'ordre du jour.

Il y a des questions sur les décisions prises par le Maire.

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Nous souhaiterions avoir des précisions sur les décisions n° 018, 026 et 054. Oscar Dos Reis interviendra sur la décision n° 027.

M. le Maire –

Nous vous écoutons sur la décision n° 018.

M. Lagrib –

Nous souhaiterions avoir des précisions sur ces décisions prises. Il s'agit de contentieux. Nous voudrions savoir de quoi il est question.

M. le Maire –

La décision n°018 concerne un recours contentieux formulé par M. et Mme Follereau, qui sont riverains de l'avenue du Stand. Ils ont introduit une procédure en responsabilité à l'encontre du maire de Nevers et du Préfet de la Nièvre pour défaut d'exercice du pouvoir de police sur l'aire d'accueil des gens du voyage. Ils nous demandent la petite somme à chacun de 150 000 € en réparation de leur préjudice. C'est un contentieux qui est en cours. C'est une lassitude des époux Follereau, mais je dirais que leur action est sans doute également dirigée vis-à-vis de mes prédécesseurs, car je ne suis pas le seul à porter le fardeau qui est l'avenue du Stand. Donc, c'est sans doute l'accumulation du délai, mais normalement nous avançons, et nous devrions déménager les premières familles de l'avenue du Stand au cours de cet été. Donc, le sujet avance ; peut-être trop lentement, aux yeux de certains, mais il faut dire que nous partions de zéro.

La décision n° 026 porte sur un recours que nous portons devant le tribunal administratif pour des désordres au Musée de la Faïence et des Beaux-Arts Frédéric Blandin. Une expertise judiciaire a été diligentée pour examiner des désordres de traitement d'air, de température et d'hygrométrie notamment dans les réserves du musée, dans la galerie 19^{ème} siècle. L'expert a conclu à un dysfonctionnement et a chiffré les travaux nécessaires pour y remédier. L'objectif, pour la Ville, de ce

recours est d'obtenir la condamnation *in solidum* des différents responsables des désordres, pour que la Ville soit indemnisée du coût des travaux et des différents préjudices subis. Le montant demandé s'élève à 124 475,96 €, ce qui n'est pas négligeable.

La décision n° 027 porte sur des séjours en classe de découverte des écoles publiques élémentaires et maternelles. Que vouliez-vous avoir comme précisions ?

M. Dos Reis – Je vais prendre la parole. Merci, Monsieur le Maire. Je voulais simplement savoir, concernant les séjours au Futuroscope, s'il s'agissait bien de classes de découverte, pour un montant de 2 000 €. Or, une classe de découverte de trois jours se situe entre 4 000 et 6 000 €. Pour une classe de 5 jours, c'est entre 10 000 et 13 000 €. Je voulais savoir si cela fait partie des classes de découverte, ou si c'est simplement un voyage de type fin d'année pédagogique d'un seul jour. Auquel cas, les voyages d'un seul jour ont-ils les mêmes règles que les classes de découverte ?

M. le Maire – Madame Dessartine.

Mme Dessartine – Il s'agit d'un voyage de deux jours et d'une nuit au Futuroscope, pour deux classes. C'est une classe découverte, comme les autres.

M. le Maire – La décision n° 054 concerne un recours contentieux de la société Auto Propre. Elle dispose d'un espace de lavage automatique de véhicules terrestres à moteur à Nevers, 3 rue du Commandant Rivière. Des plaintes ont été formulées par les voisins pour des nuisances sonores. La police municipale a réclamé une régularisation des conditions d'exploitation, en application de la législation applicable, et notamment un arrêté municipal du 19 juin 2012 réglementant les mesures de salubrité et de tranquillité publiques, et qui impose à toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles à l'intérieur de locaux en plein air sur la voie publique, ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature que ce soit, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, d'interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

La société Auto Propre demande le retrait de l'article 28 de cet arrêté pris par mes prédécesseurs au motif de son illégalité, dans le sens où il instaure une interdiction générale sur tout le territoire de Nevers. Ce dossier est en cours d'instruction devant la juridiction saisie.

Je précise d'ailleurs que nous avons fait un courrier à l'ensemble des sociétés de lavage pour leur rappeler les règles, et qu'en outre nous examinons au cas par cas les situations, parce qu'en fonction de l'implantation il y a parfois absence de gêne des riverains, et où il est donc moins gênant que les habitants viennent laver leur voiture le dimanche que quand c'est un lavage à proximité des jardins ou des habitations. Nous essayons d'être le plus équitables possible. C'est un recours qui est formulé.

Sur ces décisions, êtes-vous renseignés ? Très bien.

Nous allons passer aux délibérations que je vous propose de retenir individuellement. Puis je vous propose, comme de coutume, de voter ensemble celles qui ne nécessitent pas un débat particulier, sauf si l'un d'entre vous n'en était pas d'accord. Qui souhaite s'exprimer ? François Diot.

M. Diot – Pour le groupe Nevers à Gauche, nous souhaitons aborder les délibérations n° 038 et 040 ensemble, car vous nous faites une présentation du budget et du compte administratif ensemble, puis les délibérations n° 041, 051 et 053.

M. le Maire – Excusez-moi. La présentation ne sera pas faite ensemble, car je ne participe pas au débat et au vote sur le compte administratif. Elles seront donc distinguées.

M. Diot – Ensuite, les délibérations 054, 056, 067 et 078.

Nous avons déposé une motion pour la fin du Conseil.

Vous voyez que nous sommes raisonnables sur le nombre de délibérations. Donc, si cela dure, ce n'est pas de notre fait. D'ailleurs, je remarque qu'il est déjà 19 heures...

M. le Maire – Nous avons commencé à peu près à l'heure, me semble-t-il. Nous avançons.

Il arrive parfois que nous passions une heure sur des décisions du maire. Je rappelle aussi que, parfois, ce n'est pas la quantité qui fait la durée.

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Nous souhaiterions que soient abordées les délibérations n° 038, 040, 041, 047, 054, 056, 058, 059, 063, 067, 075 et 078.

M. le Maire – Monsieur Morel, pour le groupe Nevers à Venir.

M. Morel – Pour le groupe Nevers à Venir, les délibérations n° 035, 036, 037, 038, 039, 040, 041, 069, 072, 073, 074 et 075.

M. le Maire – Nous allons donc voter ensemble les délibérations n° 042, 043, 044, 045, 046, 048, 049, 050, 052, 054, 057, 060, 061, 062, 064, 065, 068, 070, 071 et 076.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

L'ensemble de ces décisions sont adoptées à l'unanimité. Merci.

2018-035

Adhésion de Nevers Agglomération au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre.

M. le Maire – Je vais présenter la délibération n°035, qui concerne l'adhésion de Nevers Agglomération au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre.

Je rappelle que, par délibération du 21 février 2018, le comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre a voté à l'unanimité l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Nevers Agglomération. Conformément à l'article L5211-18 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Syndicat doivent se prononcer par délibération concordante dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération sur l'admission d'un nouveau membre.

Il est bien évidemment de l'intérêt du Syndicat Mixte d'accroître le nombre de ses membres, et donc de ses capacités financières et structurantes.

Je vous propose donc d'accepter l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Nevers Agglomération au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre. Je précise que nous serons rejoints prochainement par la Région, puisque le Conseil régional a adopté le principe d'entrer dans la gouvernance, dans le fonctionnement et dans le financement, avant l'été. Cela devrait donc se faire au cours de ce premier semestre. Il n'est pas impossible qu'à terme nous évoluions peut-être sur une structure de type Société d'Économie Mixte, avec des acteurs privés qui entreraient dans le capital, pour accroître le développement de cet aéroport, qui, je le redis, est un outil particulièrement intéressant pour notre territoire, avec une proximité assez originale du centre-ville et également un partenariat avec le Circuit de Nevers Magny-Cours qui s'accroît. Prochainement, nous aurons un point de restauration. Il y a un travail sur l'implantation de l'aviation d'affaires, de reprise de lignes aériennes, et sur de nombreux projets, qui doivent être soutenus.

J'en profite aussi pour rappeler la « Fête de l'aéroport », le 3 juin prochain, qui, pour la première fois, va réunir une « Fête de l'avion » et une « Fête du drone », avec notamment les trois meilleurs pilotes de drones au monde, et un certain nombre de manifestations, et d'animations. Je pense que ce sera un très bel événement pour le territoire.

Y a-t-il des questions sur l'arrivée de l'Agglomération sur l'aéroport ?

Je vous propose de voter cette entrée de l'Agglomération au sein du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-036

Approbation du compte de gestion 2017 du budget général

M. le Maire –

Je passe la parole à M. l'Adjoint aux Finances sur la délibération n°036 qui concerne le compte de gestion 2017 du budget général.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération est obligatoire, puisque le compte de gestion doit être voté avant le compte administratif, et il doit y avoir, bien sûr, concordance entre le compte de gestion du comptable public et le compte administratif.

Je vous fais grâce des articles. Le vote de l'arrêté des comptes du compte public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

En conséquence, Vu le budget primitif 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le compte de gestion du budget 2017 dressé par Madame le trésorier municipal,

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2017 par Mme le trésorier municipal n'appellent ni observation ni réserve, et sont en parfaite concordance avec le compte administratif du budget général 2017, je vous propose de bien vouloir lui réserver une suite favorable.

La Commission 1 avait émis un avis favorable. C'est une délibération obligatoire.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

Bien. Nous prenons position.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-037

Compte administratif 2017 - Élection du Président de séance

M. le Maire – Je passe la parole à M. l'Adjoint aux Finances pour le compte administratif 2017 et l'élection du Président de séance.

M. Suet – Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12 et L2121-14,

Considérant que dans la séance du conseil municipal où le compte administratif est débattu, le maire qui a exécuté le budget peut assister à la discussion mais qu'il doit se retirer au moment du vote,

Il est donc nécessaire d'élire un président de séance.

Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin public ou à bulletin secret si un tiers des membres présents le réclame. Il est donc demandé au Conseil si celui-ci souhaite que le vote ait lieu à bulletins secrets.

M. le Maire – Y a-t-il une demande de vote à bulletins secrets ? Il n'y en a pas.

Y a-t-il des candidats ?

Xavier Morel se porte candidat.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Xavier Morel est élu président de séance pour cette délibération. Je lui cède la parole.

2018-038

Compte administratif 2017 Budget général

M. Morel – Merci, Monsieur le Maire. Je vais céder à mon tour la parole à Michel Suet pour cette délibération.

M. Suet – Merci, Monsieur le Président. Je ferai une introduction juste avant la présentation.

2017 est le dernier budget de la première programmation pluriannuelle. Elle portait sur 2015 à 2017. 2018 s'inscrit dans la programmation pluriannuelle 2018-2020.

Je rappellerai les orientations budgétaires qui figuraient dans le DOB présenté lors du Conseil du 13 mars 2018. Elles reposaient sur 5 principes :

- La stabilisation des dépenses d'exploitation,
- Le maintien des taux de fiscalité actuels,
- L'évolution de la tarification de manière raisonnée,
- L'ajustement du niveau d'investissement à notre capacité brute de financement, en tenant compte d'un recours maîtrisé à la dette,
- La contractualisation de nouveaux financements avec des partenaires pour accélérer nos réalisations.

Nous vous présenterons aujourd'hui le compte administratif 2017 et le budget primitif 2018. Nous avons synthétisé les deux documents sur le même support, avec comparaisons sur plusieurs années, ce qui doit normalement faciliter la lecture des évolutions.

Le compte administratif de l'exercice 2017 est joint au présent document. Sa présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Il retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Section de fonctionnement :

Recettes : 62 135 614,23 €
Dépenses : 53 234 310,90 €
Excédent brut : 8 901 303,33 €.

Résultat net de la section de fonctionnement :
Excédent net : 8 901 303,33 €

Section d'investissement :

Recettes : 15 876 716,87 €
Dépenses : 18 111 483,67 €
Déficit brut : 2 234 766,80 €.

Restes à réaliser en investissement :

Recettes : 5 320 908,61 €
Dépenses : 7 548 563,36 €
Déficit pour les restes à réaliser : 2 227 654,75 €.

Résultat net de la section d'investissement :
Déficit net : 4 462 421,55 €.

En conséquence,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

Vu le budget primitif 2017 de la commune adopté par délibération N°2016-221 du Conseil municipal du 13 décembre 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017, présenté par le trésorier municipal,

Il vous sera proposé tout à l'heure de bien vouloir donner acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017 et de valider l'ensemble des opérations réalisées.

(Présentation d'un diaporama)

Il sera opéré une présentation commune du compte administratif 2017 et du budget primitif 2018, selon l'organisation suivante :

I – Les chiffres clés du CA 2017 et du BP 2018 :

- A. La structure des ressources de fonctionnement
- B. La structure des charges de fonctionnement
- C. Le financement des investissements
- D. Les indicateurs d'épargne.

II – Les principales réalisations 2017

- A. Développer l'activité économique et l'attractivité
- B. Améliorer le cadre de vie

- C. Agir pour l'avenir de nos jeunes et le bien-être de nos séniors
- D. Mettre en valeur l'offre touristique, culturelle et patrimoniale.

III – Les orientations et les projets 2018

- A. Développer l'activité économique et l'attractivité
- B. Améliorer le cadre de vie
- C. Agir pour l'avenir de nos jeunes et le bien-être de nos séniors
- D. Mettre en valeur l'offre touristique, culturelle et patrimoniale.

I - Les chiffres clés du CA 2017 et du BP 2018

A. La structure des ressources réelles de fonctionnement

Les différentes ressources inscrites en CA 2016, CA 2017, BP 2018 et évolutions

Produits des services :

CA 2016 : 1 961 080,55 €

CA 2017 : 1 913 213,11 €

Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : - 2,44%

BP 2018 : 1 689 435, 00 €

Évolution : - 11,70 %, soit une baisse de 224 000 €. Elle est essentiellement liée à la redevance funéraire, car, avec la construction du crématorium, nous aurons moins de redevances, car le délégataire aura des charges relativement importantes. Nous avons la suppression de la redevance USON qui a été votée au dernier Conseil, et la suppression des recettes de restauration liée à l'accueil des centres de loisirs.

Impôts et taxes :

CA 2016 : 38 268 341,37 €

CA 2017 : 37 830 029,09 €

Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : - 1,15%

BP 2018 : 36 604 637, 00 €

Évolution : - 3,24 %. C'est essentiellement dû à l'attribution de compensations liées à l'impact des transferts et des services communs (491 000 €), de la suppression des droits de stationnement (619 000 €), et de la taxe locale pour la publicité extérieure (- 200 000 €), où il y avait eu en 2017 une double taxation.

Dotations et participations (DGF, contrat enfance jeunesse...) :

CA 2016 : 13 389 041,12 €

CA 2017 : 13 365 923,43 €

Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : - 3,77 %

BP 2018 : 12 951 798, 00 €

Évolution : - 3,10 %. C'est essentiellement dû à la dotation forfaitaire qui baisse, à la dotation nationale de péréquation, à la suppression des rythmes scolaires, à la dotation politique de la Ville, avec une prévision de 76 000 € en moins.

Produits de gestion courante (loyers et redevances des différentes concessions) :

CA 2016 : 444 136,97 €

CA 2017 : 442 195,55 €

Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : - 0,44 %

BP 2018 : 559 061,80 €

Évolution : 26,43 %

Produits financiers :

CA 2016 : 145 145,96 €

CA 2017 : 169 502,70 €

Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : 16,78%

BP 2018 : 101 500,00 €

Évolution : -40,12%.

Produits exceptionnels (mécénat, etc.) :

CA 2016 : 943 953,53 €

CA 2017 : 995 032,64 €

Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : 5,41 %

BP 2018 : 25 000,00 €

Évolution : -97,49 %. Nous avons eu un mécénat important pour le théâtre, qui ne se renouvèlera sans doute pas pour 2018.

Atténuations de charges :

CA 2016 : 135 854,26 €

CA 2017 : 112 921,82 €

Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : -16,88 %

BP 2018 : 100 072,00 €

Évolution : - 11,38 %.

Total :

CA 2016 : 55 787 553,76 €

CA 2017 : 54 828 818,34 €

Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : -1,72%

BP 2018 : 52 031 503,80 €

Évolution : - 5,10 %.

La poursuite de la baisse de nos recettes d'exploitation

En 2017, nous avons 53 665 000 € en recettes d'exploitation. Elles sont prévues à 51 905 000 € en 2018, soit une baisse de 2 797 000 €. La baisse entre 2016 et 2017 était de - 1,89 %, et elle était de - 3,28 % entre 2017 et 2018.

On voit ici l'impact de la baisse des dotations de l'État, de l'évolution des recettes de stationnement, et de l'ajustement de l'attribution de compensations.

Le maintien des taux de fiscalité

Comme indiqué lors du DOB, nous proposons le maintien de nos taux de fiscalité :

- Taxe d'habitation :

2016 : 19,25 %

2017 : 19,25 %

2018 : 19,25 %

Comparaison DGFIP : 19,99 %.

- Foncier bâti :
 2016 : 26,19 %
 2017 : 26,19 %
 2018 : 26,19 %.
 Comparaison DGFIP : 23,19 %.

L'évolution du produit fiscal est très légère. Elle est inférieure à 1 %. En 2017, nous avons atteint 23 535 000 €. En 2018, nous attendons 23 750 000 €, soit une progression de 215 000 €, liée à la faible évolution des bases.

La réforme de la tarification du stationnement

En 2017, nous avons eu en recettes 6231 000 €. Zéro en 2018, puisque nous sommes passés en zone bleue. Par contre, nous avons négocié une tarification attractive du parking souterrain Saint Pierre en 2018. La tarification de Q-Park, pour 7/7 j : 55 € pour un abonnement annuel payable mensuellement. 45 € pour Effia. Pour 6 jours, c'est 40 €. Et 5 jours, 35 €. Il s'agit de 24 h/h. Auparavant, il fallait sortir sa voiture le soir dans le contrat Q-Park, ce qui n'est plus le cas avec Effia.

La poursuite de la baisse des dotations de l'État

En 2017, nous avons perçu 9 605 000 €. Nous prévoyons 9 430 000 € en 2018. Entre 2016 et 2017, la DGF avait baissé de -3,82 %. Nous estimons une baisse de -1,82 % en 2018 (scénario prudent). Ce serait pour financer la DSU Cible (112 000 €). Si nous sortons des 250 communes les plus pauvres, la DSU cible serait de zéro. Pour financer cette DSU Cible, l'État prend sur la dotation forfaitaire. Il y a environ entre 400 et 500 communes qui n'ont plus de dotation forfaitaire. Nevers perçoit encore 6 600 000 €, mais, s'il y a besoin de financer cette DSU Cible, nous pensons être impactés à hauteur de 175 000 €. Plus nous avons de dotation forfaitaire, plus nous risquons d'être écrêtés.

L'ajustement de l'attribution de compensations

En 2017, nous avons perçu de l'Agglomération 9 881 000 €. En 2018, nous percevrons 9 390 000 €, soit une baisse de 491 000 €, ce qui représente 4,97 %. C'est lié aux services communs, puisque nous avons le droit des sols (94 000 €), les Archives (196 000 €), le commerce (66 000 €), Café Charbon (26 000 €), le chauffage de la Maison de la Culture (44 000 €), GEMAPI (60 000 €).

B. La structure des charges réelles de fonctionnement

Les différentes charges réelles de fonctionnement inscrites en CA 2017, BP 2018 et évolutions

Charges à caractère général (prestations de services, chauffage, énergie, etc...)
 CA 2017 : 9497 401,29 €
 Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : - 6 %
 BP 2018 : 9 797 017,00 €

Évolution : + 3,15 %, liée à une augmentation des tarifs. Nous prévoyons une hausse du chauffage à hauteur de 140 000 € à peu près, et également une hausse de l'électricité, aux environs de 100 000 €.

Charges de personnel :

CA 2017 : 27 804 218,97 €

Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : + 1,20 %

BP 2018 : 27 531 370,00 €

Évolution : - 0,98 %.

Atténuations de produits :

CA 2017 : 405 674,29 €

Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : + 17,39 %

BP 2018 : 11 000 €, liés à la baisse du fonds de péréquation à hauteur de 375 000 €.

Évolution : -97,29 %.

Charges de gestion courante :

CA 2017 : 8 167 423,63 €

Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : - 7,93 %

BP 2017 : 8 972 209 €

Évolution : + 9,85 %, essentiellement due à la hausse de la subvention d'équilibre du CCAS à hauteur de 755 000 €.

Charges financières :

CA 2017 : 1 101 107,08 €

Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : - 26,65 %

BP 2018 : 1 256 000 €

Évolution : + 14,07 %.

Charges exceptionnelles :

CA 2017 : 348 206,91 €

Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : + 198,28 %

BP 2018 : 28 223 €

Évolution : - 91,89 %, liée à l'indemnité Q-Park de 228 000 €, que nous avons payée fin 2017, et aux indemnités aux anciens directeurs, à hauteur de 57 000 €.

Total :

CA 2017 : 47 324 032,17 €

Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : - 2,25 %

BP 2018 : 47 595 819 €

Évolution : + 0,57 %.

La maîtrise de nos charges d'exploitation

En 2017 : 45 875 000 €.

En 2018 : nous prévoyons 46 312 000 €, soit une hausse de 437 000 €, soit de 0,95 %.

De 2016 à 2017 : baisse de 1,97 %.

Nous avons prévu d'intégrer l'exploitation du théâtre pour 175 000 € en 2018, car la délégation part à partir de juillet. Et une taxe sur l'électricité (TGICCM) de 50 000 €.

Une stabilisation de nos charges à caractère général

En 2017 : 9 506 000 €
En 2018 : 9 797 000 €.

Soit une hausse de 291 000 € par rapport au compte administratif 2017. L'augmentation en 2018 est liée au retraitement comptable du contrat de partenariat SASP USON Rugby. Nous comptabilisons cette somme en subvention. Or, là, nous achetons une prestation, car nous recevons une facture (loge, etc.), si bien que nous l'avons mise en prestations de services, ce qui est plus logique d'ailleurs.

Des charges de personnel ajustées aux besoins du service public

En 2017 : 27 804 000 €
En 2018 : 27 531 000 €.

La maîtrise des charges de personnel ne veut pas forcément dire un gel des recrutements ou bien un non remplacement systématique des départs à la retraite ou des fins de contrats.

Un réajustement de la subvention d'équilibre du CCAS

En 2017 : 3 195 000 €
En 2018 : 3 950 000 €.

Nous avons pris en compte l'apurement des excédents du CCAS, suite à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes. Il nous reste encore à peu près 100 000 € d'excédents, mais il les conserve pour constater la perte de certains impayés.

Un soutien financier toujours aussi important aux associations

Sport :

CA 2017 : 477 067 €
Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : - 9,10 %
BP 2018 : 459 720 €
Évolution : - 3,6 %.

Culture :

CA 2017 : 218 316 €
Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : - 1,2 %
BP 2018 : 222 640 €
Evolution : + 2 %.

Prévention et médiation :

CA 2017 : 125 000 €
Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : 0

BP 2018 : 121 000 €
Évolution : - 3, 2 %.

Commerce :
CA 2017 : 24 000 €
Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : + 14,3 %
BP 2018 : 59 760 €
Evolution : 149 %.

Économie solidaire :
CA 2017 : 44 000 €
Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : - 12,4 %
BP 2018 : 44 000 €
Évolution : 0 %.

Associations socio-éducatives :
CA 2017 : 1 176 679 €
Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : - 1,5 %
BP 2018 : 1 116 550 €
Évolution : - 5,10 %.

Autres :
CA 2017 : 174 082 €
Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : - 2,5 %
BP 2018 : 205 575 €
Évolution : + 18,1 %.

Total :
CA 2017 : 2 239 144 €
Évolution CA 2017 par rapport à CA 2016 : - 3,3 %
BP 2018 : 2 229 245 €
Évolution : - 0,4 %.

Au total, près de 5 M€ (2,2 M€ en subventions et 2,7 M€ en concours en nature).

Un recours important à l'insertion professionnelle :

Nous avons consacré 9 884 heures, soit 204 000 € aux tâches de nettoyage de rues, travaux de peinture, prestations d'espaces verts.

C. Le financement des investissements

Les dépenses d'équipement

Année 2017 : 11 862 592 €
Taux de réalisation : 50,25 %
Taux de subvention : 10,30 %.

Année 2018 : objectif de 21 584 334 € (avec RAR)
Taux de réalisation : objectif de 70 %

Taux de subvention : 28 %.

Plus de 70 % des investissements sont confiés à des entreprises locales.

Un recours modéré et maîtrisé à la dette

En 2017 : encours de dette de 48 907 000 €

En 2018 : objectif de 50 100 000 €, soit une hausse de 1 193 000 €, car nous pensons faire un emprunt de 4 700 000 €. Comme nous amortissons le capital à hauteur de 3 500 000 €, cela nous fait une augmentation de l'encours de 1 200 000 €.

Ratio Klopfer :

En 2016 : 7,4 années

En 2017 : 7,2 années

En 2018 : l'objectif est d'être inférieur à 10 années.

L'effet levier de la stratégie patrimoniale et immobilière

Les cessions immobilières :

En 2016, nous avons cédé pour 809 800 €.

En 2017 : 651 900 €

En cours sur 2018 : 390 855 €.

Depuis le début du mandat, nous avons cédé de l'immobilier pour

Un peu plus de 2,75 M€ depuis le début du mandat.

D. Les indicateurs d'épargne

Année 2017 : taux d'épargne brute : 12,5 %

Épargne nette : 3,4 M€

Année 2018 : objectif de taux d'épargne brute : 10 %

Objectif d'épargne nette comprise entre 1 M€ et 1,5 M€.

La prévision basse tient compte d'une éventuelle baisse de la DGF par l'écrêtement de la dotation forfaitaire de 175 000 €. Nous avons tablé sur l'hypothèse basse pour avoir les produits fiscaux. Nous estimons à 23 750 000 € la dotation, même si l'État peut éventuellement notifier 24 075 000 €. Je préfère que l'on soit prudent.

Voilà pour la présentation des chiffres.

II – Les principales réalisations 2017

Par diverses slides nous allons énumérer les diverses réalisations entreprises en 2017.

A. Développer l'activité économique et l'attractivité

. L'aménagement des maraichers

- . L'accompagnement du rugby
- . L'aménagement extérieur de l'Inkub
- . L'étude de préfiguration de renouvellement urbain du quartier du Banlay
- . L'installation de l'e-tree
- . L'opération programmée de rénovation de l'habitat
- . La réalisation de divers aménagements de la zone artisanale du Pré-Poitiers, avec la desserte de la parcelle de la future cuisine des Césars.

En évènementiel

- . Le jumping international
- . La chasse aux œufs dans le parc
- . La fête de la Loire
- . La baignade en eaux vives
- . L'aménagement de la rue Saint-Martin et du Square Thévenard
- . Le réaménagement d'une partie du quai de la Jonction
- . La rénovation du théâtre, qui devrait s'achever en juin-juillet.

B. Améliorer le cadre de vie

- . Aménagement TEPCV
- . Rue des Ouches avec quelques plantations
- . Construction de la Maison des Spécialistes
- . Installation de jeux et équipements au parc Salengro
- . Mise en valeur des fontaines
- . Réaménagement de la rue des Saulaies
- . Travaux d'accessibilité des bâtiments, de la voirie et des espaces publics
- . Travaux d'accessibilité des bâtiments (maison des sports...)
- . Espaces publics
- . Travaux de voirie à l'entrée du faubourg de Mouësse
- . Adoption du plan local d'urbanisme
- . Rénovation du réseau pluvial rue du Puits du Bourg.

C. Agir pour l'avenir de nos jeunes et le bien-être de nos séniors

- . Création d'un nouveau local des jeunes dans le quartier de la Grande Pâtur
- . Équipements des écoles en matériels numériques dans le cadre d'un partenariat avec l'Inspection académique
- . Travaux de performance énergétique dans les écoles Pierre Brossolette et Oratoire.

D. Mettre en valeur l'offre touristique, culturelle et patrimoniale

- . Acquisition du fonds Montagnon, qui est au Musée de la Faïence et des Beaux-Arts
- . Réaménagement de l'accueil et des espaces à la médiathèque
- . Rénovations de la halle, et du clocher du Beffroi
- . Rénovation des terrasses de la Maison des Sports.

III – Les orientations et les projets 2018

A. Développer l'activité économique et l'attractivité

M. Suet – Pour le programme évènementiel, je passe la parole à M. Morel.

M. Morel – Parmi les 150 événements réalisés dans l'année, les 23 plus gros événements, comme l'ensemble des événements, ce n'est pas pour « amuser la galerie ». Un événement favorise l'attractivité et l'activité économique, avec des retombées économiques directes sur nos acteurs locaux, que nous n'avons pas à aider avec des subventions pour qu'ils ne déposent pas le bilan, etc. Je pense que tout le monde a conscience que toute activité et tout événement est bon pour la Ville, bon pour ceux qui y habitent, parce que cela leur redonne une fierté.

Citons l'exemple du Jumping. Tout le monde était bien content de pouvoir voir le Centre des Expositions réhabilité au travers d'un événement d'envergure internationale. Peu de personnes s'imaginaient que l'on puisse faire cela à Nevers, qui devient le deuxième plus grand *Jumping in door* après Lyon. À tel point que le *Jumping in door* de Lyon a décidé d'en faire sa face d'entraînement pour tous ceux qui viendraient de tous les pays pour participer au Jumping 5 étoiles de Lyon. Si celui-là perdure, nous envisageons de le faire passer en deux étoiles voire trois étoiles à l'avenir. Donc, il est important d'avoir des événements d'envergure internationale. D'envergure nationale également.

Pour les manifestations sportives, pour les congrès, puisque Nevers s'inscrit dans la politique de devenir ville de congrès, il nous faut des infrastructures, et il nous faut également être dynamiques sur l'organisation d'événements, qu'ils soient culturels, commerciaux, ou sportifs. Les élus qui participent à toutes les assemblées générales ont à cœur de sensibiliser les organisateurs pour accueillir des finales départementales, mais aussi régionales, et pourquoi pas nationales, et, en ce qui concerne le jumping, internationales.

Je vous prie d'excuser momentanément le départ de Philippe Cordier, qui est d'astreinte et qui a été appelé. Il donne procuration à Véronique Lorans.

M. Suet – Renouvellement en 2018 de la chasse aux œufs au parc
 La fête de la Loire
 Reconduction de la baignade en eaux vives
 Construction de la salle des fêtes, dont les travaux devraient commencer en octobre
 Études de maîtrise d'œuvre du projet de reconversion de l'ancienne piscine de La Jonction. Ces études ont commencé.
 Gratuité du stationnement. Nevers est maintenant en zone bleue, comme vous le savez tous.
 Mise aux normes et aménagement du crématorium. Les travaux sont portés, certes, par notre délégataire, mais la Ville participe au financement, puisque, bien entendu, elle touchera moins en retour, étant donné qu'il y aura à peu près 2 M€ d'investissements, qui seront à amortir par le délégataire.
 Ouverture et exploitation du théâtre, prévues dès cette année
 Participation au financement de la piscine communautaire. Nous donnons cette année 1,4 M€, et 1,4 M€ en 2019.
 Participation au financement de la rénovation du Café Charbon, pour un coût d'environ 400 000 € pour la Ville

Réaménagement de la rue Saint-Étienne, qui est terminé

Vente des cellules commerciales des Courlis, avec EPARECA. Monsieur Maillard, si vous voulez nous en dire quelques mots.

M. Maillard – C'est un projet de début de mandat qui avait été initié en 2014 et qui va se concrétiser en 2018. C'est un bel exemple d'utilisation des fonds de la Politique de la Ville et de réouverture d'un supermarché de proximité qui est actuellement en cours, avec d'autres services qui vont suivre. C'est une réalisation sur 4 ans de travail.

M. Suet – **B. Amélioration du cadre de vie.**

Aménagements TEPCV

Revitalisation de la rue des Ouches

Collecteur pluvial de la place Chaméane. Les travaux sont en cours

Nouvelle extension du périmètre de la vidéo protection

Réaménagement du quai des Éduens

Travaux de voirie, sur l'axe du 13^{ème} de ligne, avec la place du 19 mars et le rond-point du Chiquito.

Monsieur Devoise.

M. Devoise – Effectivement, c'est un projet qui, dans sa globalité, concerne la place du 19 mars, le Chiquito et le rond-point de la piscine. Il a pour objectif d'améliorer les conditions de circulation sur un axe qui est considéré comme un axe majeur pour tous les usagers, en supprimant notamment les deux carrefours à feu (Chiquito et place du 19 mars). Dans la chronologie, les travaux de la place du 19 mars vont commencer dans les jours qui viennent. Sur cette première partie, il y aura deux plateaux ralentisseurs qui vont être réalisés de nuit. Création de places de parking supplémentaires par rapport à l'existant. Le monument paysagé sera davantage mis en valeur. L'accès au parking sera condamné. Il y aura un seul accès, vers la pizzeria à l'angle de la rue de l'Aiguillon.

La deuxième phase comprendra le rond-point du Chiquito, avec la suppression des carrefours à feu. Cela devrait débuter normalement fin mai jusqu'à mi-juillet. Et dans la foulée, on doit attaquer les travaux du giratoire de la piscine. La fin des travaux est envisagée avant la rentrée des classes. Cela permettra aux bus à haut niveau de service de circuler mieux qu'aujourd'hui. Une bande cyclable va partir de la place du 19 mars jusqu'au rond-point du Chiquito.

Voilà pour les travaux de l'axe du 13^{ème} de ligne.

M. Suet – **C. Agir pour l'avenir de nos jeunes et le bien-être de nos séniors**

Ouverture du centre de santé. Elle est terminée.

Madame Fleurier, si vous voulez en dire quelques mots.

Mme Fleurier – Merci, Monsieur l'Adjoint. Ce centre de santé sera pour notre territoire un équipement innovant. Les médecins seront salariés ou vacataires. L'équipement se veut universel, avec un accès de tous facilité, par le tiers payant notamment. Des

objectifs à la fois de soins mais aussi de prévention et d'éducation à la santé. C'est donc à la fois un projet de soins, que nous avons présenté à l'ARS et à la Région, et qui a été validé. Mais aussi un projet immobilier, conçu par les équipes pour et avec des professionnels. *A priori*, le bâtiment est agréable dans la forme de travail qu'ils imaginent. Un projet aussi qui a été fortement soutenu par nos partenaires. Par la CPAM, puisque ce centre de santé fonctionnera avec un accord-cadre entre le gestionnaire et la CPAM. Un projet fortement soutenu par l'Etat au titre de la Politique de la Ville, avec notamment l'utilisation à 65 % du coût d'investissement de la Dotation Politique de la Ville. Un reste à charge pour la Ville à hauteur de 162 800 €, pour un projet immobilier de 971 639 €. Soit 80 % de financements, qui ont permis la réalisation de ce centre. La gestion sera confiée à la Mutualité Française Bourguignonne, qui sera proche de nos valeurs concernant la gestion d'un tel équipement. Ce sera un partenariat Ville/CCAS sur cet équipement. C'était aussi la requalification d'un bâtiment public en un autre service au public.

M. Suet –

Merci. Nous allons également faire sur 2018 des travaux importants dans les écoles (Oratoire, Mouësse, Alix-Marquet, Rosa-Bonheur). Nous consacrons plus de 500 000 € en travaux de performance énergétiques.

D. Mettre en valeur de l'offre culturelle, touristique et patrimoniale

Premières tranches des travaux de l'église Saint-Étienne, à hauteur de 200 000 €
Étude de maîtrise d'œuvre pour le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. M. Francillon peut nous dire un mot sur ce sujet.

M. Francillon –

Oui, c'est un projet de création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine à Nevers. Il se situera au rez-de-chaussée du palais ducal. Cela prend place dans le prolongement de la convention que nous avons conclue avec l'État pour le renouvellement du label Villes et Pays d'Art et d'Histoire. C'est un renouvellement pour 10 ans, avec une convention dans laquelle nous avons prévu la création de ce centre d'interprétation, qui est destiné à valoriser le patrimoine paysager urbain de Nevers, et le cas échéant, de son agglomération. Nous allons créer ce centre d'abord au niveau de la ville, et puis il y aura une extension progressive au niveau de l'agglomération. Je pense que c'est un projet important pour la Ville de Nevers, compte tenu de l'intérêt que présente le patrimoine architectural, en particulier.

Il y aura différents axes de réflexion, d'interprétation, dans le cadre de ce centre ; une exposition permanente, qui sera donc située au rez-de-chaussée du palais ducal, et puis il y aura des expositions temporaires qui se grefferont sur cette exposition.

Vous voyez ici à l'image une partie du centre d'interprétation de Pontoise, qu'avec le Service d'Animation du Patrimoine, nous avons visité. Nous l'avons fait aussi à Elbeuf et dans d'autres villes. Ce qui est très intéressant, c'est l'utilisation des technologies nouvelles pour mettre en évidence l'évolution d'un patrimoine, d'un territoire, et pour mettre en évidence ces grandes caractéristiques.

Nous avons prévu un budget de 250 000 € pour la création de ce centre, avec un financement de la DRAC de 50 %, avec un plafond de 200 000 €. Nous avons lancé

une assistance à maîtrise d'ouvrage tout récemment. L'élaboration de ce projet est en cours.

M. Suet – Les travaux sur la Porte de Paris.
Entretien et mise en accessibilité des gymnases Faidherbe, Jules-Ferry et Guynemer.
Toiture du Beffroi. L'échafaudage doit arriver prochainement.

Monsieur Grafeuille.

M. Grafeuille – Nous avons eu un problème avec l'entreprise qui devait installer l'échafaudage. Il a fallu en chercher une seconde, ce qui a pris un certain temps, d'où le retard. Nous aurions dû commencer l'échafaudage en janvier, et nous sommes début avril. Donc, cela ne devrait pas tarder à commencer, mais il a été très long de retrouver une entreprise qui soit capable de faire ce type d'échafaudage, en respectant quand même un coût raisonnable.

M. Suet – Cette année auront lieu les travaux de performance énergétique de la Maison des Sports, avec le réaménagement des façades, qui se feront en même temps que ceux de la Maison de la Culture.

L'intérêt de ces slides est de montrer schématiquement ce qui a été fait en 2017, et surtout ce qui est prévu en 2018, sachant qu'il y a d'autres points, bien entendu, mais c'est l'essentiel.

Voilà, Monsieur le Président, j'ai fini. Le débat peut s'ouvrir.

M. Morel – Merci, Monsieur Suet.

Je vous propose de vous donner la parole. Monsieur Diot.

M. Diot – Tout dépend ; nous sommes sur la délibération 038 (compte administratif 2017) ou la délibération 049 (budget primitif 2018) ?

M. Morel – Sur la délibération n°038, le compte administratif.

M. Diot – Nous allons peut-être débattre du budget en présence du maire. Comme le compte administratif est une photographie de ce que vous avez fait – j'ai envie de dire « le mal est fait » –, nous le voterons. Puis il faut voter l'affectation du résultat de la section d'exploitation du budget général de l'exercice 2017 (délibération 039), et, ensuite, on parlera (enfin !) du budget, et il sera 20 heures, et on pourra peut-être enfin commencer le Conseil, mais en présence du maire, je suppose. Donc, sur la délibération n°039, ...

M. Suet – À la seule différence, Monsieur Diot, que vous avez déjà eu un aperçu, quand même, très significatif du BP 2018. La difficulté est qu'il y a deux dossiers à présenter le même jour. Je vous en avais informé lors de la Commission 1. C'est une présentation originale qui vous permet de voir les évolutions, quand même.

M. Morel – Puisqu'il n'y a pas de questions, vous avez raison, nous allons passer directement au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Nous allons rappeler Monsieur le Maire, et nous allons pouvoir attaquer la délibération n° 039.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

(M. le Maire regagne sa place au Conseil)

2018-039

Affectation du résultat de la section d'exploitation du budget général de l'exercice 2017

M. le Maire – Nous allons reprendre la séance pour la délibération qui concerne l'affectation du résultat de la section d'exploitation du budget général de l'exercice 2017. Michel Suet a de nouveau la parole.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. Je vais aller à l'essentiel, sans vous lire les articles de la première partie.

Le résultat brut de fonctionnement 2017 est excédentaire de 8 901 303,33 €.

Le résultat brut d'investissement 2017 est déficitaire de 2 234 766,80 €.

Aussi, je vous propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

. la somme de 8 726 636,33 € au compte 1068 « réserves de la section d'investissement » pour couvrir le besoin de financement, notamment le déficit brut de la section d'investissement de 2 234 766,80 € au compte 001 « résultat d'investissement reporté »

. la somme de 174 667 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

L'ensemble de la reprise des résultats de clôture 2017 fait l'objet d'inscriptions budgétaires dans le cadre du budget primitif 2018.

Je vous propose de bien vouloir nous prononcer favorablement sur cette proposition.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ou des observations ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-040Projet de budget primitif 2018

M. le Maire –

Avant d'aborder la partie concernant le budget 2018, je voulais bien évidemment revenir très rapidement sur le fait que la Ville de Nevers ait été retenue dans le plan « Action Cœur de ville », sur lequel il m'avait été demandé de contribuer, en tant que représentant de « Villes moyennes ». J'avais bon espoir qu'à la fois Nevers soit retenue, et surtout soit retenue dans les villes opérationnelles. Pour l'instant, ce sont 222 villes qui ont été annoncées en même temps, pour éviter le jeu du suspens, et ainsi la couleur est annoncée pour toutes. En revanche, il y aura trois niveaux retenus. Les villes opérationnelles le sont dès 2018, et je pense pouvoir dire que Nevers en fait partie, avec une contractualisation avec l'État dans les semaines qui viennent, en tout cas avant la fin du 1^{er} semestre 2018, pour que les projets soient lancés ou mis en route ou en accélération d'ici la fin de l'année.

Je pense que l'on peut se réjouir pour la Ville de Nevers, parce que cela va, je l'espère, nous apporter une bouffée d'air, et je pense que cela peut correspondre à ce que prônait, lors d'un colloque sur la décentralisation au Sénat, la semaine dernière, le Président du Sénat, Gérard Larcher, qui, justement, demandait de laisser respirer les territoires. Mais, pour qu'ils respirent, il faut qu'ils aient de l'oxygène.

Je pense que cela peut en être, véritablement. Et l'idée, ce n'est pas forcément d'augmenter de façon démesurée le nombre de projets. Nous en avons déjà mis beaucoup en route, et certains vont commencer, comme cela a été annoncé dans la presse aujourd'hui. C'est surtout que cela puisse servir d'accélérateur, soit au démarrage, soit dans la finalisation de projets. Il n'y a pas que des travaux. Il y a l'espace public, il y a les logements, notamment les logements au-dessus des commerces, qui vont être un gros morceau de réhabilitation. Cela passera par des moyens financiers, des moyens humains (peut-être un directeur de projet, peut-être un temps de manager de commerce en plus), et cela passera également par l'innovation, le numérique, etc., notamment dans la mobilité dans Nevers. Bref, nous en saurons plus par la contractualisation avec l'État que nous allons faire, car cela sera un peu à la carte ; c'est cela qui est intéressant. C'est vraiment intéressant que chacun puisse aller puiser dans les outils mis à disposition, et choisir les plus appropriés. Nous avons présenté un dossier qui était déjà prêt dès le mois de décembre. J'ai échangé avec les ministres et les ministères. Nous avons repris la voie normale en février, et, c'est vrai que nous avons un dossier qui était, quand j'ai pu voir où en étaient d'autres, relativement solide. Maintenant, il faut que la correspondance se fasse. Donc, nous en saurons plus sur soit des moyens humains, soit des moyens financiers, soit parfois les deux.

Je le redis, ce n'est pas une manne qui tombe du ciel, et avec laquelle nous allons tout faire, c'est simplement une façon de soulager la Ville, car, par rapport à des subventions qui seraient sur une base minimale, nous pourrions éventuellement être aidés davantage. Évidemment, nous partagerons les choses en Conseil, pour que nous puissions vous annoncer ce que la Ville de Nevers va recevoir comme moyens d'être relancée, puisque c'est le plan de relance des villes moyennes.

L'idée, c'est d'accélérer la relance que nous allons essayer de mettre en place. J'espère que cela nous permettra de sortir parfois un peu de l'immédiateté et de

nous projeter un peu plus dans le futur et dans l'avenir, et notamment dans le projet important du « Smart territoire », que nous allons mettre en place avant la fin de l'année, que ce soit au niveau de la Ville ou de l'Agglomération, dans beaucoup de domaines.

L'idée, c'est aussi de démontrer que nos villes moyennes peuvent tout à fait trouver place entre les métropoles et les autres beaucoup plus rurales. Ce qui peut s'ajouter éventuellement au travail que nous faisons avec nos villes voisines sur un pôle métropolitain. Je déjeune normalement à Paris prochainement avec le maire de Moulins pour en parler davantage.

Je voulais donc, avant d'appréhender le budget, revenir sur cette nouvelle importante qu'est le plan « Action cœur de ville » pour notre Ville, avec le soutien de l'État. Et peut-être s'ajoutera à cela la mise en place d'un contrat de développement, qui avait été validé dans son principe par Bernard Cazeneuve quand il était Premier ministre. Nous essayons de contractualiser avec l'Etat au niveau départemental, mais cela bénéficierait aussi à l'Agglomération pour partie, sur des grands travaux. Je pense, par exemple, au Centre des Expositions, qui a besoin d'une rénovation d'urgence et d'ampleur.

Le budget tel qu'il a été débattu lors du débat d'orientations budgétaires au précédent Conseil a été construit de façon prudentielle. Nous n'avons pas pris en compte cette éventualité du plan « Action Cœur de ville ». Nous serons amenés, évidemment, en cours d'année, par décisions modificatives, à l'intégrer. C'était trop court pour que nous le prenions en compte aujourd'hui. Le faire évoluer depuis le DOB aurait été compliqué aussi par rapport au débat. Il est cependant clair que nous aurons également dans cette enceinte à revoir les lignes budgétaires, j'espère, de façon plutôt favorable.

Monsieur l'Adjoint aux Finances a la parole.

M. Suet –

Pour faire suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 13 mars dernier, je sou mets à votre approbation le projet de budget 2018.

Tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice précédent, le projet de budget 2018 s'équilibre et se décompose comme suivant :

- Pour la section d'investissement, à hauteur de 28 824 392,16 € :

En dépenses,

- Le programme d'équipement et de travaux : 21 584 334,36 €
 - Le remboursement du capital de la dette : 3 508 317 €
 - Les opérations d'ordre : 1 405 339 €
 - Les immobilisations financières : 64 405 €
 - Divers (versement subventions): 27 230 €
- Le résultat d'investissement reporté : 2 234 766,80 €.

S'agissant du programme d'équipement et de travaux, vous trouverez, en annexe n°1 de la délibération, l'ensemble des investissements pour un montant de 21 584 334,36 €.

En recettes,

- Le niveau de l'emprunt d'équilibre : 4 709 351,42 €
 - Le niveau d'autofinancement : 5 515 690,80 €
 - Les dotations (dont 1068) :
10 101 636,33 €
 - * Les subventions :
6 116 758,61 €
 - Les autres opérations d'ordre : 500 000,00 €
 - Les immobilisations financières et les cessions : 1 880 955,00 €
- S'agissant des subventions d'investissement et des immobilières financières/cessions, vous trouverez, en annexe n°2, l'ensemble des prévisions budgétaires pour un montant de 7 997 713,61 €.

- Pour la section de fonctionnement, à hauteur de 53 111 509,80 € :

En dépenses,

- Les charges de personnel et assimilées : 27 531 370 €
- Les charges à caractère général : 9 797 017 €
- Les charges de gestion courante : 8 972 209 €
- Le niveau d'autofinancement : 5 515 690,80 €
- Les intérêts de la dette : 1 256 000 €
- Les atténuations de produits : 11 000 €
- Les charges exceptionnelles : 28 223 €.

S'agissant du programme prévisionnel évènementiel 2018 d'un montant de 424 200 € (hors valorisation du coût des ressources humaines) et de la répartition du montant des subventions aux associations (2 229 245 €) fixé par délégation en 2018, vous retrouverez les éléments détaillés en annexe n° 3 et 4 de la présente délibération.

En recettes,

- Les impôts et taxes : 36 604 637 €
- Les dotations et les participations : 12 951 798 €
- Les produits des services : 1 689 435 €
- Les opérations d'ordre : 905 339 €
- Les produits de gestion courante : 559 061,80 €
- Les produits financiers : 101 500 €
- Les atténuations de charge : 100 072 €
- Les produits exceptionnels : 25 000 €
- Le résultat de fonctionnement reporté : 174 667 €.

Sur la base de ces éléments, de la maquette budgétaire M14 et du support de présentation politique et chiffrée du budget, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de budget pour 2018.

M. le Maire – François Diot.

M. Diot – Monsieur le Maire,

Nous nous sommes déjà exprimés, de manière assez détaillée, sur vos orientations budgétaires lors du dernier Conseil.

Votre projet de budget se situant dans la droite ligne du rapport pour le débat d'orientation budgétaire que vous nous aviez présenté, nous n'y reviendrons pas dans le détail. Nous n'avons pas changé d'avis. Vous non plus visiblement, et nous ne pouvons que regretter que les remarques que nous vous avons alors formulées ne vous aient pas fait bouger d'une ligne.

Vous nous faites une présentation commune « Compte administratif 2017 / Budget 2018 ». C'est rendu possible, cette année, par le fait que nous votons le budget assez tard – en tout cas, plus tard que les années précédentes, 3 mois plus tard –, ce qui nous permet d'avoir les données du compte administratif contrairement aux années précédentes où vous aviez fait le choix de nous faire voter le budget très tôt.

Et c'est effectivement intéressant : plutôt que de faire une comparaison de budget primitif à budget primitif, (c'est-à-dire de prévision à prévision), nous avons ici une comparaison entre vos prévisions pour 2018 et la réalité des choses effectivement réalisées en 2017, que nous avons votées avec le compte administratif.

Quand on regarde le diaporama que vous nous avez présenté, les choses sont limpides.

On observe une baisse continue, et qui s'accélère d'ailleurs, de nos ressources de fonctionnement. Baisse qui est aussi le résultat de vos propres choix politiques, et pas uniquement des décisions de l'Etat, j'y reviendrai. Baisse des produits des services (- 11,7 %), baisse des impôts et taxes (- 3,24 %), baisse des dotations (- 3,1 %), etc. Et, au total, une baisse de plus de 5 %, en une seule année, de nos ressources réelles de fonctionnement. C'est colossal. Cela fait 1/20^{ème} des ressources de la Ville.

Face à cela, les charges réelles de fonctionnement, elles, augmentent. Et, là aussi, c'est aussi le résultat de choix politiques qui sont les vôtres, j'y reviendrai. Augmentation des charges à caractère général (+ 3,15 %), augmentation des charges de gestion courante (+10 %), etc., et on aboutit à une hausse (finalement modérée !) des charges réelles de fonctionnement de 0,6 %, au prix d'une baisse drastique (le mot est faible !) des charges de personnel, de - 1 % ce qui est colossal quand on sait que mécaniquement, à effectif constant, elles seraient à la hausse, avec le RIFSEEP, le Glissement Vieillesse Technicité, etc.

Voilà ce qu'on appelle un « effet ciseau » (baisse des ressources, hausse des charges) qui est un vrai cas d'école, cette année à Nevers.

Résultat : une dégradation du taux d'épargne brute, une épargne nette divisée par 2 ou 3, et une accélération de l'endettement de la Ville !

Donc, tous les signaux sont au rouge, Monsieur le Maire.

Certes, la situation des collectivités en général n'est pas flamboyante, et nous ne sommes pas en dehors du monde, et nous sommes les premiers à le dénoncer, et surtout à faire des contre-propositions, nous opposant à la mise sous tutelle par l'État des Communes, Départements et Régions.

La responsabilité du gouvernement, que vous soutenez pourtant mordicus, est donc une responsabilité première. Mais vous aggravez vous-même la situation !

Par exemple, quand on voit que le produit des impôts et taxes est en diminution très sensible: on devrait les avoir à la hausse, avec l'augmentation mécanique des bases d'imposition (+ 1,2 % cette année). Mais ils sont en diminution, et c'est à la fois le résultat de votre politique de baisse des taux, gelée depuis l'an dernier, et de votre décision de priver la Ville des recettes de stationnement : 770 000 € perdus par rapport à 2016 !

Par exemple, également, quand on voit l'augmentation des charges à caractère général (liée entre autres au partenariat de 240 000 € avec l'USON), ou des charges de gestion courantes (liée entre autres à l'augmentation de la subvention d'équilibre du CCAS, + 800 000 € cette année parce qu'on a asséché les réserves du CCAS en 3 ans), ou encore les charges financières, + 14 % prévus l'an prochain, liées évidemment au réendettement de la Ville parce que qui dit plus d'encours de dette, dit plus d'intérêts de la dette...

Tout cela, en plus des décisions mortifères de l'Etat à notre égard, ce sont des décisions propres à la Ville de Nevers, et vous en portez donc l'entière responsabilité.

Vous faites porter le chapeau au personnel municipal. Qu'on se comprenne bien : - 1 % de dépenses de personnel, quand on connaît l'impact du GVT, du RIFSEEP, etc..., ce sont des dizaines d'emplois municipaux en moins. Dites-nous simplement la vérité : combien ? Combien d'emplois municipaux supprimés cette année ? Vous nous donniez les chiffres les années passées ; cette année, il n'y a pas moyen de l'avoir. Dites-nous la vérité, au lieu de vous contenter d'un commentaire « politiquement correct » mais trompeur, page 14 : « la maîtrise des charges de personnel ne veut pas forcément dire un gel des recrutements ou bien un non-remplacement systématique des départs à la retraite »... Bien sûr que si ! La casse, c'est le personnel qui va la payer. Et d'ailleurs qui la paie déjà. Et donc, le niveau de service public rendu aux usagers. Parce que qui dit personnel en moins dit moins de service public aux usagers.

Quant au soutien financier, je cite, « toujours aussi important aux associations », rappelons que les subventions aux associations sportives ont été divisées par deux depuis le début de votre mandat, et on en reparlera tout à l'heure à l'occasion d'autres délibérations...

Sur les investissements :

D'abord, vous annoncez un taux de réalisation dramatiquement faible sur les investissements 2017 (50 %), après un taux déjà dramatiquement faible en 2016 (56 %). Ce qui veut dire, en langage courant, une chose : la moitié seulement des investissements annoncés lors du budget primitif en 2017 ont effectivement été réalisés en fin d'année. La moitié.

On peut donc, effectivement, chaque année annoncer des montants d'investissements extraordinaires... mais il faut s'interroger sur la sincérité de ces annonces budgétaires, quand on voit depuis deux ans qu'on en réalise à peine la moitié. Et cette année, vous prévoyez donc 21 M€ d'investissements... ? Je pose la question : est-ce de l'affichage ? Est-ce une réalité ? Rendez-vous au compte administratif 2018.

On peut aussi s'interroger sur les « bonnes résolutions » (on ne peut appeler cela que comme ça) que vous prenez pour 2018 : + de 70% de taux de réalisation ! Nous souhaitons sincèrement que ce soit le cas. Tout comme nous souhaitons sincèrement que le taux de subvention de 28 %, que vous fixez comme objectif, soit effectivement de 28 %... c'est-à-dire 3 fois supérieur aux taux de subvention effectifs des deux dernières années. Donc, vous avez visiblement de l'ambition pour 2018. Souhaitons que nous y parvenions collectivement.

Je termine sur le financement des investissements :

D'abord la dette : vous prévoyez cette année de repasser au-dessus de la barre symbolique des 50 M€ d'encours de dette. Ce qui veut dire que vous êtes sur la trajectoire d'un réendettement d'1 M€ par an, depuis le début de votre mandat, et que vous aurez ré-entêté la Ville de 5 à 6 M€ sur la durée de votre mandat. M. Macron ne serait pas content, Monsieur le Maire, puisque vous savez que, dans le « contrat » qu'il impose cette année aux 322 collectivités les plus importantes de France, non seulement il les contraint sur l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, mais il leur fixe également des objectifs contraignants pour la réduction de leur besoin de financement, de leur encours de dette, et de leur ratio d'endettement ! Vous allez donc complètement à rebours, Monsieur le Maire, de ce que le gouvernement impose aujourd'hui aux Collectivités, sanctions financières à l'appui. Je ne vous connais pas d'esprit particulièrement rebelle, *a fortiori* face à M. Macron, et donc je ne fais que noter, et alerter là-dessus. Et j'ajoute qu'avec l'augmentation annoncée des taux d'intérêt – tout le monde le dit aujourd'hui – les Neversois n'ont pas fini de payer des intérêts d'emprunt aux banques pendant les années à venir.

Autre source de financement des investissements : la vente du patrimoine municipal. C'est ce que vous nommez, pudiquement en page 20, « l'effet de levier de la stratégie patrimoniale et immobilière » ! Près de 3 M€ de bâtiments municipaux vendus, depuis le début du mandat. Sans doute certains bâtiments municipaux sont devenus de trop, et il faut effectivement s'en séparer, mais j'attire l'attention sur l'effet quand même de trompe-l'œil qu'il y a à multiplier les chantiers d'investissement quand d'un côté on réendette la Ville, et de l'autre on vend le patrimoine municipal. Je dis « vendre » parce que je n'ose pas dire « brader ».

D'ailleurs, ce n'est pas du tout un reproche. C'est l'état du marché de l'immobilier, mais quand on voit que nous allons voter tout à l'heure la vente du Restaurant de la Porte du Croux pour 50 000 €, j'imagine que beaucoup de Neversois ont un peu mal au cœur...

Et puis, votre diaporama se finit par un album photo. 90 photos, si j'ai bien compté.

Je vous disais, lors du débat d'orientations budgétaires, qu'on a l'impression que vous avez peur qu'on vous reproche de ne rien faire. Alors, du coup, vous multipliez les chantiers, vous multipliez les annonces, les photos, etc. Rassurez-vous, Monsieur le Maire, ce n'est pas là le problème. Ce n'est pas un reproche que nous vous formulons. Effectivement, des choses se font. Effectivement, il y a des projets d'investissement, et heureusement. Quoi de plus normal dans une Ville-Préfecture qui, bon an mal an, a quand même de 10 à 15 M€ de capacité d'investissement chaque année ? Heureusement qu'il y a des choses qui se font. L'argent doit bien passer quelque part !

Là n'est donc pas la question. La question, c'est quelle cohérence globale, quel projet de Ville y a-t-il derrière les 31 lignes d'investissement que vous nous avez présentées lors du DOB. Qu'y a-t-il comme projet de ville derrière ces 90 photos, toutes plus jolies les unes que les autres ? Quel est le fil conducteur ? On a, pêle-mêle, un e-tree et le jumping international, la chasse aux œufs et le réaménagement de la rue Saint-Martin, la rénovation du théâtre et les travaux de voirie dans le Faubourg du Mouësse. Il n'y a même pas de hiérarchisation. C'est joli, c'est agréable la ville sous cet angle-là. Ceci dit, il faudrait quand même se poser la question de « pour quoi faire ? »

Diaporama agréable (vous félicitez d'ailleurs le photographe de la Ville de notre part), mais quelle Ville voulez-vous construire ? C'est la question qui nous taraude depuis le début de votre mandat. Et c'est une question, d'ailleurs, que votre projet de budget ne contribue pas du tout à éclaircir.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, nous nous opposerons à ce projet de budget.

M. le Maire –

Qui souhaite intervenir ? Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Monsieur le Maire, vous indiquiez dans votre introduction que la Ville de Nevers avait été retenue dans le programme « Action Cœur de ville » ; je ne pense pas que cela soit flatteur pour nous, et pour la Ville, et surtout pour la politique que vous avez menée depuis quatre ans.

Pour en venir au budget, nous commencerons par observer que, cette année, vous avez suivi nos recommandations en votant le budget primitif au cours du premier trimestre. Comme nous le pensons, il est légitime de se donner le temps pour élaborer un budget dans les meilleures conditions. En votant un budget en cette période, on peut tenir compte des résultats de la gestion 2017, après avoir voté le compte administratif 2017, et en ayant affecté les résultats de 2017. On peut donc dire qu'on vote un vrai budget pour l'année 2018. Un budget qui reprend les

éléments propres à l'année budgétaire en cours et aussi l'impact, important, des résultats précédents, qui se reportent grâce à l'affectation.

Par contre, nous sommes surpris que vous sembliez toujours faire fi du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Même des mesures qui paraissent pourtant simples à mettre en œuvre ne le sont pas ! Par exemple, il n'est toujours pas prévu la mise en place d'un budget annexe pour le crématorium, alors même que la loi l'impose.

Pour le budget 2018, et avant de passer aux politiques et aux priorités que vous souhaitez mettre en œuvre, nous voudrions revenir de nouveau sur les nombreux contentieux dans lesquels la Ville est engagée, et qu'elle perd, comme celui face à l'ancienne médecin du travail.

Nous voudrions attirer votre attention sur les conséquences financières que ces transactions pourraient avoir, dont la Ville a déjà fait les frais avec le DGS et le DGA, et qui représentaient la bagatelle de 530 000 €. Il nous paraît donc nécessaire d'avoir un éclairage précis.

Sur les priorités, nous sommes d'accord sur le principe, mais encore faudrait-il que ce soit plus que des mots, et nous avons peine à vous croire. Car, comme vous l'avez rappelé, la présence aux commissions est primordiale, et nous sommes présents, mais nous regrettons par contre l'absence de réponses. Nous regrettons ce manque de transparence et de démocratie.

Premièrement, malgré la baisse moins importante des dotations pour 2018, malgré la maîtrise et la baisse annoncée des dépenses de fonctionnement, vous mettez fin à nos promesses de campagne, à savoir la baisse des taux des impôts locaux et l'abandon simple de nos engagements sur le soutien aux associations, le soutien d'une offre sportive de qualité, tout simplement l'abandon d'une ville, lieu de vie et d'échanges intergénérationnels (cf. le programme de « Nevers à Venir »). Nous comprenons clairement que vous êtes depuis le début de votre mandat dans une politique électoraliste.

Il est clair que vous ne serez plus en mesure, d'ici à la fin de votre mandat, de tenir vos engagements. Et on peut comprendre pourquoi.

Cela traduit, malgré les efforts réalisés et engagés, et malgré la restructuration des services, l'incapacité à réduire les charges de personnel, qui s'établissent depuis quatre ans autour de 28 M€ et qui vont représenter près de 60 % des dépenses d'exploitation, contre 57,5 % quatre ans plutôt. De plus, à ce jour sur le dossier du RIFSEEP, vous n'avez toujours pas avancé. Nous voyons bien aujourd'hui que cela est un échec total. Sur le plan humain, le dernier bilan social et les grèves viennent appuyer cet échec. Et vous parlez de maîtrise des dépenses du personnel ; sur quoi vous fondez-vous ? Car le dernier bilan social nous prouve le contraire, et à ce jour le climat est toujours tendu et le taux d'absentéisme est toujours supérieur à 7 %.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement provient donc essentiellement d'un non renouvellement des départs et d'un plan de mutualisation des services. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Par ailleurs, qu'en est-il des dépenses d'entretien et de maintenance des bâtiments et des équipements communaux ? Disposons-nous d'un réel plan pluriannuel d'entretien du patrimoine municipal ? Y compris pour la voirie ?

La traduction simple de tout cela est une gestion à la loupe, sans réelle vision. Et donc un service rendu aux Neversois qui se dégrade chaque jour, contrairement à ce que vous annoncez. Et pour quel résultat après quatre ans ! Toujours pas d'emplois en vue, des commerces toujours en souffrance, une ville qui se vide toujours de ses habitants, une fracture de plus en plus importante entre les quartiers, et une jeunesse de plus en plus inquiète de son avenir.

Vous nous annoncez une progression de l'investissement qui passerait de 11,9 M€ à 21,6 M€ y compris les restes à réaliser. Mais notre capacité d'autofinancement, contrairement à ce que vous affirmez, sans le prouver par des chiffres précis, ne progresse pas suffisamment pour faire face au financement des investissements. Aussi, depuis quatre ans, la dette ne cesse de progresser : elle était de 45,2 M€ en 2014 et devrait passer à 50,1 M€ en 2018, soit de plus de 11 %. Le train de vie sera maintenu. Est-ce une politique acceptable et durable ? Comment l'expliquez-vous alors que vous nous dites que les baisses sont trop lourdes pour respecter l'engagement de la baisse des impôts ? Vous investissez plus, mais soutenez moins nos associations.

Notre capacité d'autofinancement, comme son nom l'indique, conditionne notre capacité à investir ou à emprunter.

Or le plan d'investissement que vous nous annoncez n'est pas financé malgré les indications imprécises mentionnées au titre du contrat de développement pour la Nièvre, du grand plan d'investissement ou du programme « Action Cœur de ville », etc. Ne s'agit-il pas encore d'effets d'annonce ? Les Neversois ne veulent plus de promesses qui ne sont pas tenues.

Sur la base de la réalisation effective des budgets les deux dernières années – environ 50 % en matière de dépenses d'investissement –, on peut sincèrement s'interroger sur les capacités de notre Ville à réaliser l'ensemble des projets et surtout sur sa capacité à les financer sans avoir à recourir trop lourdement à l'emprunt.

Encore une fois, permettez-nous de douter de votre sincérité concernant vos priorités.

Et même si vous annoncez l'objectif de maintenir le ratio de désendettement à 10 ans maximum, aucun élément chiffré dans ce budget ne nous permet de nous assurer que l'évolution de l'épargne brute sera suffisante pour faire face à la hausse de l'endettement.

Comment l'endettement évoluera-t-il durant la mandature ? À ce stade, nous ne disposons pas des éléments permettant de comprendre la quadrature du cercle proposé : baisse des recettes, gel des taux d'imposition, maintien des charges de personnel, poursuite des investissements et augmentation de l'endettement.

Pouvez-vous nous garantir que le ratio de désendettement ne dépassera pas 12 ans, durée de référence depuis la récente loi de programmation des finances publiques ?

Nous avons une nouvelle fois envie de vous croire en lisant ces chiffres, qui interviennent dans un contexte difficile, nous le savons, mais vous ne nous donnez pas les éléments nécessaires pour que nous puissions vous rejoindre sur cette vision optimiste. Nous voyons bien que vous n'avez pas l'envergure de vos annonces. Et cela fragilise inévitablement toute votre argumentation.

Enfin, et pour finir, nous voyons bien que cela est le reflet d'une politique approximative sans vision, menée par une équipe divisée sans aucun projet commun, à la solde d'un maire qui souhaite tout contrôler sans partage, et où tous les prétextes sont bons pour aller en campagne. Nous assistons désormais à des jeux de campagne au sein même de l'équipe. Et sur tout cela, nous vous avons alerté, mais fi, qu'importe, tant que l'on fait une bonne communication, comme le reflètent vos documents de présentation. Beaucoup d'images !

C'est pour toutes ces raisons que nous voterons contre ce budget.

M. le Maire –

Je n'en doutais pas une seconde, Monsieur Lagrib. Merci pour tous ces compliments que je reçois avec plaisir ! Vous êtes toujours fidèle à votre ritournelle, et chaque année nous avons les mêmes arguments, la même musique, et le même aspect « donneur de leçons ». Je pense qu'un peu d'humilité parfois vous ferait du bien. C'est mon avis personnel. Je me permets de le donner, puisque vous donnez le vôtre.

Je vais passer la parole à Monsieur l'Adjoint aux Finances, pour qu'il réponde de façon détaillée, puis j'interviendrai si besoin.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire, mais, quand j'entends tout cela, il me semble que tout le monde oublie que, depuis quelques années, les collectivités locales, quelles qu'elles soient d'ailleurs, évoluent dans un contexte budgétaire qui est de plus en plus contraint. Cela, tout le monde oublie.

C'est ce que j'ai dit pour le DOB : pour tenter de regagner des marges, les collectivités optent généralement pour la baisse des charges de fonctionnement, au profit du maintien de l'investissement. Voilà, cela me paraît tellement évident ! C'est comme cela qu'elles ont réussi à maintenir leur solvabilité. Et paradoxalement, en essayant de maîtriser, autant que faire se peut, leur dette.

Monsieur Diot, vous l'avez rappelé, il y a un postulat de base, je vous l'avais dit pour le DOB : c'est l'épargne brute. Son mode de calcul, ce sont les recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement. Cela implique nécessairement une action au niveau des dépenses de fonctionnement. Parce

qu'au niveau des recettes, quels leviers avons-nous ? Dites-le-nous ! Vous nous aviez reproché que nos recettes baissaient. Pour augmenter des recettes, il y a l'augmentation des impôts. Il y a l'augmentation de notre tarification – avec cela, nous n'irons pas bien loin ! –. Et puis je n'en vois pas d'autres. Augmenter les impôts : ce n'est pas dans notre programme. Augmenter la tarification : on se contente de l'inflation, c'est tout. Cela ne représente que 3 % de nos recettes globales. Vous pensez bien qu'avec cela, nous n'irons pas bien loin.

Alors, c'est vrai que nous nous sommes attaqués aux dépenses. Je vais aller plus loin : entre 2013 et 2017, la baisse de nos dépenses a été, pour les charges d'exploitation, de 3 678 000 €, et pour les charges à caractère général, elle a été de 1 900 000 €. Cela nous fait plus de 5 M€ d'économies. Qu'avons-nous eu en contrepartie ? Nous avons eu la baisse des produits, depuis 2013, qui a représenté - 4 496 000 €. La DGF avait baissé de 3 045 000 €. Et une baisse assumée de la fiscalité : nous avons baissé nos taux de 5,6 1 %, ce qui provoque, c'est vrai, un manque à gagner de 1 400 000 €, mais il était nécessaire de le faire. Pourquoi voulez-vous que ce soit à Nevers, où les revenus sont les plus faibles, que l'on paie le plus d'impôts ? Où y a-t-il de la justice ? 1 400 000 €, certes, de recettes en moins, mais 1 400 000 € donnés en pouvoir d'achat aux Neversois. Je ne crois pas que cela soit ...

M. Diot –

Pour ceux qui paient l'impôt !

M. Suet –

Pour ceux qui paient l'impôt, oui. Vous voulez une société de pauvres ? Vous voulez que personne ne paie des impôts, c'est cela ? Si vous voulez que personne ne paie des impôts...

M. Diot –

(inaudible)

M. Suet –

Je suis d'accord avec vous. C'est la raison pour laquelle – et vous le disiez vous-même, d'ailleurs – la taxe d'habitation était un impôt injuste.

M. Diot –

(inaudible)

M. Suet –

Si on le supprime, c'est mieux ! C'est même plus fort qu'un changement.

Vous évoquiez par ailleurs l'augmentation de la subvention au CCAS. Sur ce point, nous avons simplement suivi les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, qui étaient que le CCAS n'ait pas d'excédents.

Vous nous reprochez aussi, Monsieur Diot, le niveau des taux de réalisation. Les taux de réalisation, c'est vrai, ont été faibles. Mais nous avons 4 400 000 € de budget sur les monuments historiques. Nous avons réalisé 1 018 000 €, soit un différentiel de 3 400 000 €. Quels sont les éléments ayant provoqué ce retard ? Ce sont le Théâtre, le Beffroi et la Porte de Paris.

Le Théâtre : la scénographie a été engagée en octobre 2017, mais il y a eu la découverte de la toile de Vernon, qui a retardé tout le chantier.

Le Beffroi : nous avons eu des problèmes techniques pour l'échafaudage, comme l'a indiqué M. Grafeuille tout à l'heure, du fait d'une entreprise qui s'est montrée défaillante.

La Porte de Paris : le marché a été engagé en janvier, pour 910 000 €. L'Architecte des Bâtiments de France a mis six mois pour nous donner son document de travail.

Si bien que, quand vous enlevez les monuments historiques, nous sommes à un taux de réalisation de 58,4 %.

M. Diot –

Pas terrible !

M. Suet –

Pas terrible, Monsieur Diot, mais, si je vous montrais les taux de réalisation d'un prédécesseur de M. Devoise qui était aux travaux, qui était connu surtout chez vous, vous tomberiez des nues, Monsieur Diot. Continuez, et je vais vous les passer.

M. le Maire –

Moi, je veux bien les voir, Monsieur l'Adjoint. C'est intéressant de comparer. C'est intéressant de voir la progression.

M. Suet –

À un moment donné, il faut rendre à César ce qui est à César. Vous allez voir que les taux de réalisation n'étaient pas supérieurs.

En 2012 : 53 %

En 2013 : 61 %

En 2014 : (c'était nous). Pratiquement 65 %

En 2015 : effectivement, nous avons baissé à 51,59 %

En 2016 : 56,28 %

En 2017 : nous montons à pratiquement 60 % si j'enlève les monuments historiques.

M. le Maire :

Vous avez oublié 2009, Monsieur l'Adjoint.

M. Suet –

Oui, 2009 : 50 %.

Mais vous oubliez une chose, Monsieur Diot : Y avait-il la rénovation de monuments historiques dans ces chiffres, si je remonte jusqu'à 2008 ? Eh non, malheureusement ! Vu dans l'état où ils se trouvent ! Non, il n'y en avait pas. Je ne crois pas qu'il y ait eu de la rénovation de monuments historiques. Je ne crois pas.

Vous nous dites que l'endettement est en hausse. Oui, c'est vrai, mais, jusqu'à fin 2020, nous avons prévu à peu près 5 M€ d'augmentation de l'endettement. Si nous pouvons faire cela, c'est parce que nous avons fait des économies. Si nous n'avions pas fait d'économies, nous ne pourrions pas augmenter l'endettement. Vous savez, lorsqu'une banque prête à un particulier, elle regarde ses revenus. Pour une collectivité, elle regarde son épargne nette. Voilà, c'est aussi simple que cela.

Vous nous reprochez aussi de vendre si peu cher le restaurant de la Porte du Croux. Je vous pose la question : Pourquoi l'avoir acheté 200 000 € il y a quelques années, alors qu'il n'y avait aucun repreneur en face ? Pas de projet ! Est-ce que cela, c'est de la bonne gestion ?

M. Diot –

Un. Le marché n'était pas le même.

Deux, je crois bien que c'est vous qui nous avez présenté en Conseil municipal un diaporama sur un ancien joueur de l'USON qui devait faire un truc formidable, etc. On n'en a plus jamais entendu parler jusqu'à aujourd'hui, où l'on s'aperçoit que cela n'a jamais été mené. Donc, il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant qu'il ne soit tué.

M. le Maire –

Nous examinerons la délibération qui concerne la vente du restaurant de la Porte du Croux tout à l'heure. Effectivement, je pense que le regret que nous pouvons avoir, c'est qu'une municipalité achète un bâtiment où il y a énormément de travaux à faire sans qu'il y ait un projet derrière.

M. Diot –

Il n'était pas dans cet état-là.

M. le Maire –

Parce que personne n'était capable de le vendre. L'entretien, cela coûte cher. De le sécuriser...

M. Diot –

(inaudible)

M. le Maire –

Mais la faute à qui, là ? Il ne faut pas exagérer, quand même ! Votre équipe, de la municipalité antérieure, achète un bâtiment sans savoir quoi en faire, un de plus, dans les 235 000 m² que possédait la Ville quand nous sommes arrivés. Une Ville qui n'était pas capable d'entretenir son patrimoine historique, qui n'était pas capable d'entretenir son théâtre, pas capable d'entretenir sa Maison de la Culture, sa Maison des Sports, les gymnases, le stade de la Baratte. Vous voulez que je vous fasse la liste ? Pour quelles raisons se mettre un bâtiment sur le dos, l'acheter 200 000 € et être incapable de le revendre dans les années qui suivent ?

Oui, nous vous avons présenté un projet, avec un rugbyman qui était dans l'équipe alors, mais qui est ensuite parti à Angoulême. Ce projet, nous devons le présenter. Vous nous reprochez de ne pas vous présenter les projets, mais quand nous vous les présentons, vous vous moquez. Nous vous l'avons présenté en Conseil pour qu'il autorise la vente. Vous savez très bien que toutes les ventes passent par l'autorisation du Conseil municipal. Nous vous avons alors expliqué ce que l'on nous avait présenté. Nous ne pouvions pas préjuger, par contre, que ce joueur ne serait pas retenu, et finalement qu'il ne ferait pas l'investissement. Mais nous étions obligés de passer par la case « présentation du projet ». Et après, nous vous avons dit que cela ne s'était pas concrétisé. Ce n'est pas aujourd'hui que vous l'apprenez. Le joueur est parti, et d'ailleurs, c'était dans la presse.

Monsieur Suet, vous avez la parole.

Monsieur Diot, si vous voulez bien ne pas interrompre l'Adjoint aux Finances, pour qu'il puisse dérouler son raisonnement.

M. Suet –

On nous a reproché aussi, si j'ai bien entendu, la baisse des subventions. Vous avez mal regardé le DOB, Monsieur Diot. Quand je regarde l'analyse comparative de Nevers avec les Villes de la même strate (20 000 à 50 000 habitants), et les produits de fonctionnement, Nevers a 1 561 € par habitant, et la strate, 1 552 € par habitant. Donc, nous avons une différence positive en notre faveur de 9 €.

Quand je regarde les impôts et taxes, malgré la baisse de nos taux de fiscalité, la strate : 721 € par habitant ; à Nevers : 731 €, en moyenne, par habitant. Ce qui nous fait encore en recettes + 10 €.

Quand je regarde les charges de personnel, la strate : 755 € ; Nevers : 749 €. Là, c'est une baisse. On est mieux. Différence : 6 €.

Quand je regarde les charges à caractère général, la strate : 280 € ; Nevers : 264 €. Donc, nos charges générales sont mieux maîtrisées, puisque nous sommes à 16 € par habitant de différence.

Voilà où je veux en arriver. Quand je regarde nos charges de fonctionnement, qui sont donc la globalité, la strate : 1 426 € par habitant ; Nevers : 1 475 €. Donc, + 49 €. Alors que nous sommes plus bas en charges de personnel, en charges à caractère général. D'où cela vient-il ? Subventions versées : 108 € pour les villes de notre strate ; 174 € pour Nevers. 66 € d'écart ! Voilà l'explication ! Et avec cela, vous dites que l'on subventionne moins les associations ! Regardez donc ! Regardez la moyenne ! Je vous parie sur l'avenir qu'il sera impossible de continuer comme cela. Impossible !

M. Lagrib nous dit qu'il ne faut pas se considérer comme flattés d'avoir été éligibles au plan « Action Cœur de ville ». Je trouve que c'est très bien que nous l'ayons été. Et heureusement que nous sommes éligibles ! Cela nous aidera à réaliser certains investissements que nous n'aurions pas pu faire, et peut-être que cela contribuera à commencer de nous désendetter. Je m'explique. Imaginons que nous ayons 3 M€ par rapport à nos projets d'aujourd'hui ; cela nous permettra de faire quelques autres réalisations, mais, en plus, de moins emprunter. Donc, de limiter notre emprunt à nos remboursements. Ce qui ferait 3,5 M€, par exemple.

Vous nous avez parlé du budget annexe du crématorium. Il n'y en a pas. Tout simplement parce que nous n'avons pas voulu le faire, et nous l'avons écrit à la Chambre Régionale des Comptes. Cela voudrait dire que nous aurions inscrit des recettes qui auraient été évaluées, mais, en dépenses, par contre, nous aurions été incapables d'en mettre. Cela veut dire que nous aurions constaté des recettes mais pas de dépenses. Cela tenait à quoi ? À rien du tout.

J'ai terminé, Monsieur le Maire. S'il y a d'autres questions, je pourrai y répondre.

M. le Maire –

Je voulais ajouter quelques réflexions par rapport à ce que j'ai entendu, mais je vais essayer de ne pas être redondant avec ce que vous avez dit.

Sur l'assèchement du CCAS, nous avons déjà expliqué le sujet. La Chambre Régionale des Comptes nous avait indiqué que nous étions sur une enveloppe de

réserves trop importante ; donc, nous l'avons remise à nouveau, et cette année nous avons soutenu davantage le CCAS par rapport à ses besoins. Je rappelle que c'est l'action sociale de la Ville. Nous avons donc tout intérêt à ce que cela fonctionne au vu de nos ambitions.

Après, Monsieur Diot, j'ai un peu de mal à vous entendre dire que nous faisons porter le chapeau au personnel municipal, par des gels de recrutement. Vous participez régulièrement au Comité technique. Je pense que vous pourrez démentir M. Lagrib lorsqu'il parle de mauvaise ambiance. J'ai de bonnes relations avec les partenaires sociaux, et cela se passe globalement. Nous avons eu une réunion l'autre jour, où nous avons acté beaucoup de points à l'unanimité. Ce climat qu'il indique être mauvais sur le plan social ne l'est pas, je le rassure.

En réalité, j'ai toujours dit que je n'étais pas, contrairement à d'autres maires, à dire que si nous avons une baisse des dotations, nous n'embaucherions plus. Nous essayons d'être pragmatiques. D'ailleurs, si vous regardez depuis 2014, il y a eu une légère baisse, effectivement, du personnel municipal, mais qui aurait pu être beaucoup plus accrue si nous avions suivi la politique d'autres élus qui ont répercuté totalement, c'est-à-dire en bloquant toute embauche. Mais, au contraire, là où il le fallait, là où nous en avons besoin, nous avons privilégié le recrutement, et essayé de pratiquer le renouvellement par rapport à la pyramide des âges, dans une commune qui en avait besoin, et donc je ne suis pas d'accord sur cette affirmation selon laquelle il y aurait un gel des recrutements. Il n'y a aucun gel, et vous pourrez voir que chaque année nous avons fait un certain nombre d'embauches, que nous avons recruté un certain nombre de vacataires l'été, des jeunes notamment, pour leur permettre d'avoir un peu d'argent, notamment par rapport à leurs études ; pour soulager aussi le personnel municipal.

Par contre, il y a effectivement des pratiques qui ont changé. Les services où tout le monde part en vacances en même temps, ce n'est pas logique. Je ne vois pas pourquoi ce serait accepté : il faut que le service public continue, sans forcément exiger de remplacements. C'est comme cela aussi que l'on peut, derrière, en étant rigoureux sur ce genre de dépenses, permettre des recrutements et des embauches. Donc, je ne peux pas vous laisser dire cela.

Nous avons une vision différente du soutien associatif. Je connais bien ce milieu, vous le savez. J'ai aussi été impliqué. Mais le soutien associatif, je le fais dans le respect de ce qu'est une association. Vous, votre vision, c'est un soutien systématique. Moi, ma vision, c'est un soutien si le projet est bénéfique à la Ville ou aux habitants. Une association doit avoir un fonctionnement propre. Il y a beaucoup d'associations qui ne demandent pas de fonds publics. C'est le principe de la loi de 1901. Sinon, effectivement, cela n'est qu'une annexe de la municipalité. Je trouve que ce n'est pas très valorisant pour des gens qui bénévolement s'investissent et décident de porter ce que l'on appelle un « projet associatif », qu'ils définissent ensemble ; ce n'est pas la municipalité qui définit un projet associatif. Par contre, effectivement, cela ne tombe pas du ciel. Et c'est bien ce qui a été reproché par la Chambre Régionale des Comptes. Je vous le rappelle à chaque fois. Mais la Ville de Nevers soutenait le monde associatif entre 60 et 90 % au-delà de ses capacités.

Michel Suet a raison, c'est un choix politique. Quand on peut se le permettre, très bien ; mais ce n'est pas productif par rapport au fonctionnement de la municipalité, par rapport à la possibilité de conserver une capacité de recruter et d'embaucher. Donc, au bout d'un moment, il faut savoir si on a les moyens de fonctionner. Aider les autres, je suis tout à fait favorable à cela, mais il faut en avoir la capacité. Une Ville qui ne l'a plus, c'est compliqué pour elle d'avoir une politique au-delà de ses ambitions. J'ai connu certains projets – je ne vais pas m'étendre dessus, je l'ai déjà dit – où l'on se contentait de boucher les trous de gens qui n'étaient pas capables de gérer une structure associative. Je ne suis pas méchant en disant cela puisque c'est la vérité. L'argent public n'est pas là pour boucher les trous de ceux qui ne sont pas capables de gérer une association. Être bénévole, ce n'est pas se dédouaner de toute responsabilité ; être bénévole, c'est aussi être responsable, et gérer une structure par ses compétences, par avoir des trésoriers. J'ai découvert en arrivant en 2014 des structures où il n'y avait pas de trésorier depuis 4 ans. Pas de comptes. Ce n'est pas digne d'associations. Ce n'est pas le fonctionnement associatif voulu dans notre pays.

Donc, effectivement, il n'y a plus un soutien à l'aveugle, mais il y a un soutien sous le mode d'« un projet, un budget », les mêmes dossiers à remplir. C'est une équité ; il n'y a plus les petits coups de fil que l'on passait pour avoir 70 000 € au Conseil municipal suivant. Nous n'avons plus les moyens. C'était cela le fonctionnement municipal associatif, avant. Je l'ai vécu en direct, mais je ne donnerai pas les noms. Je ne vais pas m'attarder là-dessus, mais je considère que cette politique « un projet, un budget », c'est la plus équitable possible.

Le niveau d'investissements de cette année est considérable. 21,5 M€, c'est considérable pour la Ville de Nevers, et c'est lié en grande partie, comme l'a rappelé Michel Suet, approuvé par Guy Grafeuille, aux monuments historiques très lourds à rénover, et qui ont pris plus de temps que prévu, y compris pour certaines autorisations, y compris pour avoir des réponses compétentes à des marchés. D'où le report d'un certain nombre d'investissements qui auraient dû être réalisés en 2017. 21,5 M€. Nous étions la semaine dernière au congrès de la Fédération Française du Bâtiment, qui se tenait dans ce palais ducal. Il y a été confirmé que globalement 70 % de ces investissements retombaient sur des entreprises locales. Et je m'en réjouis, parce que c'est une façon de privilégier des emplois, de permettre, j'imagine, la création de nouveaux, et d'en sécuriser d'autres. Je pense que vous partagez avec moi cette satisfaction.

Quant au taux de réalisation, je rêve d'un taux de 100 %, mais ce n'est pas simple. Lorsque nous sommes arrivés, il a fallu lancer les projets, combattre certaines animosités – disons les choses –, motiver certaines personnes, construire, obtenir la confiance de partenaires, trouver des fonds privés, ce qui était nouveau pour la Ville, vous le savez. Mais je ne voudrais pas être désagréable. Je le serai peut-être en rappelant le taux de réalisation de l'Agglomération sur la mandature d'avant, qui est de 40 %. Vous étiez, me semble-t-il, du côté majorité de l'ancienne mandature, au niveau de l'Agglomération. Évitions de se donner des leçons : les taux de réalisation, c'est toujours une ambition. Moi, je souhaite que l'on soit à 100 %, parce que c'est un bon usage des fonds publics, et c'est ce qu'attendent les citoyens de leurs impôts, qu'ils servent à quelque chose. Il faut que l'on fasse mieux. Nous allons

essayer de faire mieux, et notamment, cette année, effectivement, en espérant dépenser, si possible, la totalité de cette somme.

Endetter la ville, vous le savez, cela ne surprend personne. C'était dans notre programme, dans notre projet politique. Nous avons toujours dit que nous endetterions la Ville. Endetter, ce n'est pas un gros mot. Pour moi, endetter, c'est croire en l'avenir. Investir, c'est croire en l'avenir. C'était un engagement. Et, vous voyez, j'ai entendu, il y a quelques jours, un responsable politique nous dire que ce n'était pas grave si l'on perdait des habitants. C'est un drame, au contraire, pour notre territoire. Et d'entendre cela de la bouche d'un responsable politique, c'est encore plus dramatique.

M. Diot –

Qui ?

M. le Maire –

Hé bien, le Président du Département, si vous me posez la question. Il l'a dit au Congrès de la Fédération Française du Bâtiment. Bon. Je trouve que c'est terrible. Parce que, justement, c'est ce qui a plongé notre territoire dans ses difficultés. Et actuellement, nous avons une Ville avec des équipements pour 50 000 habitants, mais que portent aujourd'hui 35 000 habitants, dont très peu de foyers fiscaux. Et si nous continuons de baisser, cela va être encore pire. Je ne me satisfais pas de perdre des habitants. Effectivement, ce n'est pas un projet politique en soi de ne plus en perdre, mais c'est un besoin absolu, et c'est d'une urgence vitale pour notre territoire.

Monsieur Diot, vous m'avez dit, avec humour « vous n'avez pas l'esprit rebelle. » Je pense que vous savez que je l'ai un peu ; nous avons mené quelques combats ensemble. Et puis, finalement, je pense l'avoir particulièrement, parce que c'est sans doute ce qui m'a permis d'être élu maire. Je ne me serais pas présenté si je n'avais pas eu l'esprit rebelle. Et effectivement, avec l'équipe qui m'accompagne, je me suis rebellé contre une ville en déclin. Donc, je considère que j'ai parfois l'esprit rebelle.

Vous évoquiez les ventes que nous faisons. Je les revendique, les ventes. Et je souhaite que nous les accélérions, et je vous donnerai tout à l'heure un petit éclairage chiffré, sur ce que cela représente pour la Ville, à la fois comme rentrées financières et à la fois comme économies de fonctionnement. Effectivement, chaque bâtiment inoccupé coûte à la Ville en impôts, en sécurisation, en dévalorisation aussi. On en a la preuve sur l'auberge de la Porte du Croux. Quand vous dites que cela vous fait mal au cœur, pas autant qu'à moi, parce que, quand j'ai vu que l'on rachetait ce bâtiment pour ne rien en faire, j'ai fait partie de tous les Neversois qui se sont posé la question « à quoi cela sert-il ? ». À rien.

Et puis, vous dites que nous avons multiplié les chantiers. C'est vrai. C'est notre projet de ville. Ce n'est pas ponctuel, c'est un projet construit, c'est un projet que nous avons muri, et en plus, c'est un projet que nous avons travaillé avec les Neversois. Donc, c'est le projet d'une majorité de Neversois. J'ai envie de reprendre avec humour deux projets que vous avez cités : la chasse aux œufs, qui représente la tradition, et l'e-tree, qui représente la modernité. Si Anne Wozniak, adjointe au Cadre de vie, n'était pas malade, elle serait ravie que je parle de poules et d'arbres, parce que ce sont vraiment les sujets qui la préoccupent au quotidien. Mais, plus sérieusement, nous sommes vraiment dans la démonstration que l'on peut faire un

petit projet, qui est la chasse aux œufs – que nous faisons avec un artisan chocolatier du territoire – tout en poursuivant une mission plus large qui est de remettre notre ville à niveau. Nous voulons, par des dispositifs comme « Welcome in Nevers » ou d'autres, faire venir du monde à Nevers. Or, la première des choses que les gens regardent, ce sont les équipements, et ces bâtiments étaient, pour la plupart, délabrés, et c'est le cas du Centre des Expositions, qui nous occupe, et qui va coûter, si nous le faisons refaire, 23 M€, c'est énorme, c'est trois fois le coût de la piscine. Nous avons l'ambition de remettre notre ville en état, et de la remettre à niveau, et de l'inscrire dans la modernité du 21^e siècle ; que l'on voit que cette ville bouge, qu'elle est dynamique, modernisée. Je n'ai pas d'inquiétude à ce que l'on me reproche que je ne travaille pas ; je suis quelqu'un qui travaille, avec tous ceux qui m'entourent. N'en déplaise à M. Lagrib, nous ne sommes pas en campagne, nous. Nous travaillons. Ce n'est pas l'heure d'être en campagne.

Des divisions ; je ne sais pas lesquelles vous évoquez. En tout cas, les choses se déroulent tout à fait correctement. Vous savez, on ne nous prêtait pas trois mois. Nous avons fêté nos quatre ans. Nous avançons dans l'intérêt des Neversois, et dans la confiance qu'ils nous ont donnée. C'est bien le moins que nous leur devons.

Monsieur Lagrib, vous avez vraiment l'art de la récupération. Si nous votons le budget au premier trimestre, ce n'est pas pour suivre vos recommandations. Vous vous octroyez un peu trop de bravoure. En réalité, nous l'avons fait parce que, compte tenu du changement de gouvernement, nous souhaitions savoir les grandes lignes qui concerneraient les collectivités. Et comme, au moment de la construction de notre budget et de la présentation éventuelle du débat d'orientations budgétaires en novembre, nous n'avions pas l'ensemble des retours, nous avons préféré, cette année, reporter, mais je souhaite que nous revenions à notre rythme et que nous redébattons de l'orientation budgétaire 2019 au mois de novembre, et que nous revotions un budget 2019 au mois de décembre. Donc, nous reprendrons notre rythme, pour être prêts dès le 1^{er} janvier.

Après, vous évoquez le contentieux avec le médecin du travail : aucune incidence. DGS et DGA : autour de 50 000 € ; le reste était dû, c'était les salaires. Tout cela, c'est du bla-bla, et de la démagogie.

Vous me dites que nous abandonnerions la Ville. Je suis sidéré, parce que, d'un côté, on nous dit « vous faites beaucoup de choses », et d'un autre côté, d'autres disent que nous abandonnons la ville. Je n'ai pas cette impression, au quotidien. Les habitants me disent qu'enfin il se passe quelque chose. Il y a même des gens qui changent de trottoir pour me dire « Monsieur le Maire, je n'ai pas voté pour vous. J'ai même dit des choses pas sympas sur vous, mais je reconnais, même si je ne suis pas d'accord avec tout ce que vous faites, que vous faites des choses. » Mais encore une fois, nous ne faisons pas des choses pour faire des choses ; nous sommes là dans un but précis, qui a été construit, qui est un programme politique, et, contrairement à ce que vous pensez, nos 85 engagements seront quasiment tous réalisés ou mis en route, et vous pourrez le vérifier.

Après, Monsieur Diot, vous nous dites que nous gelons les charges de personnel, et je m'en suis expliqué. Vous, Monsieur Lagrib, vous nous reprochez que nous ayons été incapables de baisser les charges de personnel. Cela veut dire se séparer

d'agents. Cela veut dire les payer à des petits prix. Cela veut dire cela. Alors que j'ai voulu privilégier les agents de catégorie C lors de la CAP, pour les avancements de grade, qui leur permettent de percevoir un peu plus. Vous êtes complètement à l'antipode de ce que nous faisons, et je vous invite à venir à des instances où vous pourriez participer, mais vous n'êtes pas là.

Je ne vais pas revenir sur les impôts spécialement. C'était dans nos engagements de campagne. Nous nous en sommes expliqués, et M. l'Adjoint aux Finances l'a refait. La taxe d'habitation est en réforme complète au niveau de la fiscalité locale, mais, à l'époque, nous ne le savions pas. Nous avons aujourd'hui, comme nous l'avons démontré lors du débat d'orientations budgétaires, diminué le taux de la taxe d'habitation en deçà du taux moyen des Villes moyennes de même strate. Nous sommes en deçà. Par contre, cela ne suffit pas, effectivement. Nous sommes toujours au-dessus. Nous avons stoppé pour deux raisons : d'une part, parce que le Département avait choisi d'aller dans un sens différent. Je pense que, sur un territoire, quand on va dans un sens différent, cela n'est jamais bon pour personne. Qu'il ait augmenté de 8 points la taxe foncière, cela a complètement noyé nos baisses fiscales, et cela n'avait plus aucun intérêt. Voilà la raison principale. Et puis la deuxième raison, c'est que nous avons subi une baisse draconienne de la Dotation Globale de Fonctionnement, ce qui nous a rendu difficile d'aller plus loin pour l'instant. Nous l'avons toujours dit, c'est une pause, et dès que l'occasion nous sera permise – et peut-être qu'elle arrivera justement par le plan de relance ou d'autres actions, comme, peut-être le contrat de développement –, nous reprendrons, parce que les Neversois trouvent qu'ils paient encore trop cher, à juste titre, de taxes foncières.

Vous avez une critique qui est la vôtre, une politique approximative sans vision. Moi, je considère que nous avons une politique précise, avec vision, construite. Ne vous en déplaise. Ce ne sont pas vos engagements ; ce sont les nôtres, puisque vous les avez trahis.

Je voulais juste conclure sur un point ; c'est le taux d'absentéisme, parce que vous nous dites qu'il est trop important. Or, il est inférieur au taux d'absentéisme national. Je sais que cela vous déplaît, car cela vous retire un peu de poids à votre argument, mais nous vous présenterons prochainement un bilan social actualisé, qui vous montrera l'ensemble des progrès réalisés. Ne vous inquiétez pas, tout arrive à qui sait attendre.

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Je vais juste répondre et je vous prends au mot. Vous avez indiqué « je vous invite à participer aux différents comités. » Je prends l'invitation.

M. le Maire –

Je ne vous invite pas où vous n'êtes pas invité, mais je vous invite là où vous devez être et où vous n'êtes pas parfois.

Sur le budget, avez-vous besoin d'autres précisions ?

Nous allons mettre aux voix la délibération sur le budget primitif 2017. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Oppositions : 13
Abstention : 0
Adopté à la majorité.

2018-041 **Fiscalité locale – Fixation des taux ménages pour l'année 2018**

M. le Maire – Nous abordons la délibération n° 041 concernant la fixation des taux des ménages pour la fiscalité locale au titre de l'année 2018. La parole est à M. Suet.

M. Suet – Vu le Code général des collectivités territoriales
 Vu le Code général des Impôts, et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,
 Vu la Loi de Finances pour 2018,
 Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 23 750 000 €,
 Vu l'état N°1259 COM de 2018,
 Et conformément aux orientations fiscales défendues dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, je vous propose de confirmer et d'appliquer pour l'année 2018, le maintien des taux d'imposition de fiscalité directe locale de la commune de Nevers à leur niveau de 2017, soit :
 Taxe d'habitation : 19,25 %
 Taxe sur le foncier bâti : 26,19 %
 Taxe sur le foncier non bâti : 88,51 %.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir accepter ces taux de fiscalité pour l'année 2018 et de m'autoriser à signer l'état 1259 COM de 2018.

La Commission 1 avait émis un avis favorable.

M. le Maire – François Diot.

M. Diot – Pour la seconde année consécutive, vous nous proposez « une pause dans la baisse des taux de fiscalité locale », comme vous nous avez dit l'an dernier.

Vous vous étiez engagé, lors de votre campagne municipale de 2014, à une baisse de 3 points en 3 ans de la taxe foncière et de la taxe d'habitation. Là aussi, votre « taux de réalisation » laisse à désirer ! Puisque, 4 ans plus tard, on est à mi-chemin – 50 % de taux de réalisation, c'est cohérent – : 1,5 % pour la taxe d'habitation et 2 % pour la taxe foncière. Hors augmentation des bases évidemment. Ce qui valide les grandes réserves que nous avons toujours formulées au sujet de ce genre d'annonces électorales, efficaces électoralement, mais trompeuses.

Je réitère, à ce sujet, mon inquiétude quant à la suppression progressive, annoncée par le gouvernement, de la taxe d'habitation. Outre le fait que la promesse de « compensation intégrale » promise par M. Macron n'engage, comme chacun sait, que celles et ceux qui y croient, la référence de calcul pour cette compensation sera l'année 2017, ce qui veut dire, pour la Ville de Nevers, que ce n'était franchement

pas le moment de baisser les taux, comme vous l'avez fait en 2014, 2015 et 2016. Cette simple décision (que vous ne pouviez pas savoir, donc ce n'est pas un reproche) que nous jugeons démagogique, vous le savez, au vu de l'impact minime sur le portefeuille des Neversois – et encore, de ceux qui ont les moyens de payer des impôts locaux – va nous faire perdre, au bas mot, 1 M€ de compensation de l'État par an, et pour toutes les années à venir ! C'est fait, c'est fait.

Aujourd'hui, vous nous proposez le maintien des taux ; c'est une décision sage qui revient sur vos engagements électoraux. Nous validerons cette délibération. Comme l'an dernier.

M. le Maire –

Nous ne revenons pas sur notre engagement. D'abord, quand vous dites que c'est une promesse électorale, la plupart du temps, quand c'est une promesse électorale, ce n'est pas appliqué derrière. Nous, nous l'avons appliquée. Cela a été la première décision que nous avons prise dans cette enceinte dès avril 2014 où nous avons baissé les taux. Seulement, je le redis, nous n'avons pas, lorsque nous avons construit notre programme, eu connaissance de la baisse de dotations décidée par le gouvernement qui était en place à l'époque. L'ampleur des baisses du précédent gouvernement sur 2015, 2016, 2017 n'était pas connue à l'époque.

Vous évoquez que l'on ne croit pas aux compensations de taxe d'habitation ; cette année, la compensation est assurée. C'est la première année que nous ne connaissons pas une baisse des dotations telle qu'on nous l'a infligée depuis que nous sommes élus. Dans le Conseil d'Administration de « Villes de France », nous allons faire des propositions pour l'évolution de la fiscalité locale, avec un certain nombre de pistes qui ont été émises, notamment sur des transferts de TVA et d'impôts fonciers sur le bâti. Cela fera l'objet d'un débat ultérieur.

Quand vous indiquez que notre baisse a été ridicule, et n'a pas donné grand-chose, je vous invite quand même à respecter ceux qui paient des impôts à Nevers. Moins nous en avons, moins nous pourrions vivre, et moins la municipalité pourra recruter, et avoir un niveau d'agents suffisants pour maintenir les services publics. Ce sont des gens précieux, qu'il faut aussi respecter. Plus il y aura de personnes qui paieront des impôts, mieux nous nous porterons. Ce n'est pas tant ce que chacun a vu individuellement – parce que l'intérêt général, ce n'est pas la somme des intérêts particuliers – que l'enveloppe que l'on a remise en circulation, et qui n'est pas contestable. Comme nous allons le faire à l'Agglomération sur la taxe sur les ordures ménagères, si la baisse est validée samedi ; c'est l'enveloppe globale que nous remettons en circulation dans la consommation et le pouvoir d'achat. Vous y êtes attaché, vous le revendiquez souvent. Nous y sommes aussi. C'est une enveloppe globale que nous avons remise en circulation, comme l'a rappelé l'Adjoint aux Finances tout à l'heure. Peut-être que certains ont économisé 10 €, d'autres 50, et d'autres 20. Plus vous payez l'impôt, et plus l'économie est ressentie. C'est logique. C'est la proportion.

Monsieur Suet.

M. Suet –

Ce graphique nous montre que 5 440 personnes payaient l'impôt en 2014. En 2015, ils étaient 5 330. En 2016, ils étaient 5 254. Enfin, en 2017, ils sont 5 166. Ils

diminuent, oui. La pression fiscale était trop forte, donc les habitants ont tendance à partir sur les communes périphériques. C'est mathématique.

Sur 2017, le montant de la taxe d'habitation est supporté par 26,7 % des contribuables. Trouvez-vous cela normal ? Je ne crois pas. Il n'y avait rien de mieux pour faire que les habitants quittent la ville. Les agents immobiliers disent que la première question que posait un acquéreur était sur le montant de l'imposition. Cela faisait partir ceux qui voulaient acheter ; ils achetaient à la périphérie.

Le graphique suivant vous donne une idée de la moyenne d'âge des habitants de Nevers, et il vous donne une idée des revenus. Pourquoi voulez-vous que ce soient les personnes pour lesquelles le revenu moyen est le plus faible qui paient le plus ? C'était le cas, puisque les impôts locaux à Nevers étaient dans le haut de la moyenne. Alors que Nevers pratique des abattements au maximum.

M. Diot – Monsieur Suet, nous n'allons pas faire ici un débat qui, pour le coup, serait un débat national, mais nous n'avons pas la même conception de l'impôt. Pour vous, l'impôt, c'est une punition. Pour moi, l'impôt, c'est un outil de redistribution de la richesse. On a créé l'impôt pas pour punir les gens, mais pour faire en sorte que celles et ceux qui ont le plus puissent contribuer à faire mieux vivre celles et ceux qui ont le moins. Et moi, ce qui me terrifie dans vos graphiques – d'ailleurs, ils sont très intéressants, transmettez-les-nous, plutôt que de nous montrer 90 photos ; les graphiques auraient eu leur place dans le budget –, c'est la quantité de ménages neversois qui ne paient pas la taxe d'habitation justement parce qu'ils n'ont pas les moyens de la payer, parce qu'ils sont exonérés ou plafonnés du fait de revenus trop faibles. Ceux-là, vous allez leur dire que l'on baisse les taux, ils ne gagnent rien. Par contre, toutes les baisses de services publics que vous infligez aux Neversois, eux, ils les prennent en pleine figure, parce que le service public, c'est le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas. Vous êtes donc en train d'aggraver les inégalités sociales. Effectivement, celles et ceux qui ont un château aux Montapins peuvent se retrouver dans cette politique-là. Ceci dit, aux Bords de Loire, à la Baratte, à la Grande Pâture, montrez-leur cela ; la baisse des taux, ils n'en ont pas vu la couleur. Ils morflent tous les jours.

M. le Maire – Monsieur Diot, on ne va pas baisser les impôts à ceux qui n'en paient pas. Il faut être cohérent quand même.

Deuxièmement, quels services publics avons-nous baissés ? Je vous écoute.

M. Diot – Un. Vous avez augmenté les tarifs municipaux. Massivement.

M. le Maire – Au niveau de l'inflation.

M. Diot – L'inflation, cette année. Mais l'an dernier et il y a deux ans, vous avez augmenté les tarifs municipaux. La piscine, etc. L'entrée à la piscine, enfin !

M. le Maire – Vous avez parlé de suppressions de services publics. Lesquelles ?

M. Diot –

Quand on augmente les tarifs, on empêche celles et ceux qui n'ont pas les moyens d'en bénéficier. Donc, c'est une suppression de services publics pour celles et ceux qui n'en ont pas les moyens.

Ensuite, quand vous baissez le personnel municipal... Je ne vais pas vous faire un couplet sur la propreté de la ville ; mais la propreté de la ville, que n'avons-nous entendu, encore ces années passées, sur la propreté de la ville ! Ce n'est pas dans nos méthodes de parler des crottes de chien ; ceci dit, cela, c'est un service public qui est en décrépitude. Enfin, l'état de la ville ! On pourrait multiplier les exemples, Monsieur le Maire. Mais on ne peut pas dire que l'on baisse toutes les charges à caractère général, que l'on baisse les charges de personnel, et que le service public augmente ; cela n'est pas vrai. M. Macron raconte cela au niveau national, sauf que cela n'en fait pas une vérité, nationalement comme localement.

M. le Maire –

Vous n'avez pas pris les bons exemples. Je vous renvoie au rapport de la Chambre Régionale des Comptes. C'est un indicateur pour nous. Si vous estimez que les chambres régionales des comptes ne valent plus la peine, il faut supprimer, il faut éviter de payer ces fonctionnaires, il faut supprimer leurs postes. Je ne suis pas sûr que vous alliez être d'accord avec cela. Donc, si elles ont une existence, et je les respecte, elles analysent les situations des collectivités, et elles nous donnent des indications. Et je souhaiterais qu'elles soient coercitives, ces indications d'ailleurs ; ce serait bien plus simple, et on se poserait moins de questions. Je vous renvoie donc au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui nous dit que les tarifs municipaux à Nevers sont beaucoup trop bas. Que la redistribution associative est beaucoup trop haute. Donc, nous avons un peu augmenté ces tarifs municipaux. Et s'ils avaient été augmentés raisonnablement avant, nous n'aurions pas eu forcément eu à le faire. Et ensuite, nous sommes quasiment au niveau de l'inflation. Donc, c'est une augmentation qui est très raisonnable, très limitée, et qui est en deçà de ce que l'on devrait faire, d'ailleurs. C'est une volonté de l'équipe municipale de ne pas aller trop loin, mais nous aurions dû aller au-delà.

Vous évoquez la propreté. Je suis assez à l'aise ; c'est un service que nous avons renforcé. C'est un service où nous avons embauché. C'est un service pour lequel nous avons investi, y compris dans des appareils modernes qui diminuent la pénibilité, qui augmentent la capacité de travail, etc. Donc, vous évoquez un service public que nous avons augmenté. Maintenant, s'il y a des gens qui sont sales, s'il y a des gens qui se croient au moyen-âge pour sortir leur poubelles quand ce n'est pas le bon moment, s'il y a des gens qui continuent à jeter leurs mégots de cigarettes par terre ou leurs papiers, je n'y peux rien, si ce n'est à les verbaliser quand on le peut. Mais c'est un problème récurrent, que toute municipalité connaît et qu'il nous faut régler. Je m'y emploie, et il y a notamment, en ce moment, une augmentation des verbalisations, puisque, malheureusement, toucher au porte-monnaie semble être la seule solution.

Mais je vous dis, Monsieur Diot, que si nous n'avions pas baissé ces impôts, un certain nombre de personnes seraient parties. Elles sont restées parce que cela faisait partie de notre programme politique, et elles sont restées parce qu'elles ont leur feuille d'impôts qui diminuait. Au vu des chiffres que nous a montrés Michel Suet – qui, d'ailleurs n'ont rien à voir avec le budget, mais il est aussi logique d'illustrer le budget par des photographies, car je souhaite que nos Conseils soient

un peu plus illustrés, mais nous pouvons vous passer ces graphiques –, je considère que cette baisse d'impôts était salubre pour Nevers, qu'elle était indispensable et attendue. Ce n'était pas une promesse électorale ; c'était un engagement de campagne, que nous avons commencé à mettre en œuvre. Un mandat, cela dure 6 ans, et ce que nous aurons réalisé, nous le rappellerons, et ce que nous n'aurons pas complètement accompli, nous expliquerons pourquoi. Il y a des raisons financières à cette pause. Néanmoins, je le redis, dès que nous pourrons reprendre cette baisse, et notamment sur la taxe foncière, nous le ferons.

Monsieur Diot.

M. Diot – Simplement, en réaction – puis nous passerons à autre chose –, quand je parlais de la propreté de la ville, je parlais de ce que l'on appelle les déjections canines, et des mauvaises herbes. C'est tout simplement cela.

M. le Maire – Avec le zéro phyto, il reste de petites herbes.

M. Diot – Il y a des moyens d'éviter d'avoir des baobabs sur les trottoirs.

Ensuite, sur la baisse de services publics, quand on divise par deux la fréquence de collecte des ordures ménagères, si cela, ce n'est pas une baisse de service public, qu'est-ce que c'est ? On peut en trouver d'autres, des exemples comme ceux-là. Vous allez me dire que vous baissez la taxe des ordures ménagères. J'ai fait le calcul. Je crois que cela représente 1,20 € par an et par foyer.

M. le Maire – Non, c'est absolument faux. D'abord, c'est un débat d'Agglomération. Nous l'aurons samedi. Je vous dis que c'est une enveloppe de l'ordre de 150 000 € que nous allons remettre en circulation. Ne raisonnez pas par foyer ; nous allons remettre en pouvoir d'achat 150 000 € dans les portes-monnaies, et je crois que c'est même plus.

M. Diot – Oui, mais dans le porte-monnaie de votre voisin, ce ne sera pas 150 000 €.

M. le Maire – Dans les portes-monnaies de ceux qui paient la taxe sur les ordures ménagères. Par contre, je ne suis pas d'accord avec vous sur cette réforme. Nous envoyions avant cette réforme des camions qui étaient remplis à un quart, que les habitants de l'Agglomération payaient parce qu'aujourd'hui il y a une évolution de la consommation (on trie mieux les déchets. Il y a des emballages qui se compactent, etc.). Les habitants payaient des camions qui tournaient à moitié vides. Nous avons donc décidé d'adapter le fonctionnement de la collecte à un nouveau mode de consommation. C'est un peu moins de collecte. C'est plus de colonnes enterrées. C'est de nouvelles pratiques, de nouveaux usages. Il y en aura sans doute bien d'autres à venir. Nous aurions pu faire le choix de garder les économies réalisées ; nous allons les réinjecter complètement dans l'économie de l'agglomération. C'est un fait.

M. Diot – Sauf que les économies... On en parlera samedi, des économies.

M. le Maire – On en parlera samedi.

- M. Diot – Les économies sont nulles.
- M. le Maire – Elles ne sont pas nulles ; sinon, on ne mettrait pas l'argent.
- M. Diot – *Epsilon !*
- M. le Maire – Je suis content de vous entendre dire que 170 000 €, c'est nul !
- M. Diot – Sur un budget de 8 M€, oui, c'est *epsilon* ! C'est un débat d'Agglomération.

Je reviens à la Chambre Régionale des Comptes. Pour vous, on a l'impression que c'est la Bible, la chambre Régionale des Comptes. S'il suffisait d'avoir un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui dise ce qu'il faut faire, il n'y aurait pas besoin d'élus ! Des fonctionnaires suffiraient, Monsieur le Maire ! Or, nous ne sommes pas des fonctionnaires ; nous sommes des élus, qui faisons des choix politiques. Et donc le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, ce sont des observations. Ce n'est pas plus que cela ; pas des obligations. Et puis, si l'objectif, c'est de se rapprocher de la moyenne des Villes moyennes, je ne trouve pas que cela corresponde à l'ambition que l'on peut se faire de Nevers.

Donc, il y a des choix politiques qui ont été faits à Nevers, notamment concernant le soutien au milieu associatif, qui ont été un véritable choix politique. Nous allons bientôt avoir droit au « contrat », qui nous imposera 1,2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement, une réduction de l'encours de la dette, etc. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire une seule politique possible. Mettons des hauts fonctionnaires à la direction de l'ensemble des collectivités, et tout roule, et il n'y a plus besoin d'élus ! Eh bien, non ! Il y a des choix politiques, de droite et de gauche. Je fais ceux de gauche. C'est aux gens, ensuite, au moment des élections, de choisir, mais il n'y a pas la Chambre Régionale des Comptes ou les contrats de M. Macron qui décident que c'est comme ça pour tout le monde. Cela, ce n'est pas la démocratie ! Voilà ! La Chambre Régionale des Comptes, c'est un élément parmi d'autres, mais ce n'est pas la Bible.

- M. le Maire – Moi, je n'ai pas de « Bible ». Je dis simplement que la Chambre Régionale des Comptes – c'est peut-être mon côté juriste –, elle donne des recommandations, plus ou moins appuyées d'ailleurs, car on sent bien que, si on ne le fait pas, cela sera problématique pour le prochain contrôle, mais je considère que c'est un indicateur. Il y a des choses que l'on a réalisées, des choses que l'on a mises en route, il y a des choses que l'on n'a pas faites, mais je considère que, pour nous, c'est un indicateur. Mais je suis d'accord avec vous, c'est nous qui décidons. Mais décider en permanence à l'encontre de ce que relève comme anomalies la Chambre Régionale des Comptes, cela ne me semble pas d'une grande responsabilité, parce que, dans quelques années, nous serons recontrôlés, et nous aurons des comptes à rendre. Et c'est normal. Y compris à des magistrats, nous aurons des comptes à rendre. Je ne suis pas d'accord avec votre vision des choses, et cela n'empêche pas que nous sommes des décisionnaires, et cela n'empêche pas aussi que l'on puisse nous donner des indications.

Je suis très à l'aise avec la politique associative ; notre équipe a mis fin à la politique de copinage et de distribution à l'aveugle. C'est une réalité, c'est ce qui se passait.

On choisissait des présidents d'associations qui étaient dans la même mouvance politique et on distribuait, et redistribuait. Des exemples, je pourrais en citer, et je le ferai peut-être un jour, d'ailleurs.

Isabelle Kozmin.

Mme Kozmin – Je voulais moi aussi mentionner que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, c'est un outil. C'est un outil au service des collectivités, dans la mesure où il pointe des anomalies budgétaires. Les préconisations sont faites pour une gestion plus efficiente. Donc, c'est dans l'intérêt des collectivités. Après, je peux comprendre des postures qui sont doctrinaires, quelque part.

J'en reviens sur l'impôt. Vous disiez que l'impôt, c'est le socle de la redistribution. C'est vrai, il n'y a aucun problème là-dessus. L'impôt est au service des politiques publiques. En revanche, connaissez-vous Arthur Laffer, un économiste américain ? Il a travaillé sur une courbe, courbe de Laffer, qui pointe qu'au-delà d'un certain seuil de prélèvement fiscal, plus la pression fiscale est importante et plus les recettes fiscales diminuent. C'est ce point d'équilibre qu'il est difficile d'atteindre. Après, nous faire un procès d'intention en disant que nous avons baissé les impôts, trop, pas assez, etc., c'est facile. Il n'empêche que, clairement, nous avons perdu beaucoup d'habitants depuis plusieurs années, des habitants qui se plaignaient du haut niveau d'impôts. Continuer dans cette voie, c'était perdre encore des habitants, et donc perdre des recettes fiscales.

M. Diot – Madame Kozmin, vous voulez garder des habitants ? Battez-vous pour Selni ! Battez-vous pour Philips ! Battez-vous pour Euro Auto Hose ! Battez-vous pour Facom ! Au lieu d'offrir l'équivalent de deux pizzas à des gens qui n'en ont pas besoin !

Mme Kozmin – Monsieur Diot, l'un n'empêche pas l'autre.

M. le Maire – Monsieur Diot, vous mélangez tout. Un modèle économique d'entreprise ne peut pas être sauvé par une collectivité. Vous vous leurrez. Vous faites de fausses promesses, comme ceux qui se targuaient il y a quelque temps d'avoir sauvé Selni. C'est un leurre. Une entreprise doit vivre par elle-même. Et malheureusement Selni fait les frais aussi d'une politique de groupe. J'espère qu'il pourra y avoir un repreneur, car, selon les indications que j'ai, l'activité sur Nevers pourrait être pérenne, effectivement. Mais ne mélangez pas tout. Ce que vient de rappeler Isabelle Kozmin, c'est un peu le précepte : « trop d'impôt tue l'impôt. » Cela fait fuir les gens.

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Merci, Monsieur le Maire. Vous vous doutez bien que nous voterons contre cette délibération. Et contrairement à ce que vous dites, nous sommes fidèles à nos engagements. C'est ce qui a fait que nous avons quitté...

M. le Maire – Ce sont « nos » engagements, Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Les nôtres également ; nous avons travaillé dessus.

Et pour répondre sur l'engagement relatif à la baisse de fiscalité, je vais vous le rappeler. « N° 23 : Baisse de trois points sur trois ans de la taxe d'habitation et de la taxe foncière ». Donc, c'était bien un engagement que nous avons pris, et la mesure visait à attirer de la population. Or, la baisse d'impôts ne peut pas se suffire à elle-même. Il aurait fallu que l'on ait une politique globale pour pouvoir attirer ces populations que l'on attendait. Malheureusement, la politique et vos choix ont été de miser plus sur le virtuel et sur la pierre que sur l'humain et l'existant. Aujourd'hui, on en voit les résultats.

Nous serons fidèles à nos engagements, malgré ce que vous dites. Et nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire – Vous serez d'autant plus fidèles à vos engagements que vous n'en avez pas pris ; donc, c'est assez facile. Mais nous, nous sommes fidèles aux nôtres, et nous les adaptons avec pragmatisme aux réalités, y compris de décisions qui nous échappent parfois.

Monsieur Suet.

M. Suet – Juste une toute petite précision, par rapport aux propos de M. Diot. Il y a des personnes qui ont des revenus corrects, qui ne paient pas d'impôts, parce que Nevers a une politique d'abattement au maximum.

M. le Maire – Nous allons voter sur ces taux.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Oppositions : 5

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

2018-042 **Garantie d'emprunt Nièvre Habitat Réhabilitation – Restructuration 25 logements à Nevers, 22 rue Bernard Palissy – Garantie 50 % d'un prêt de 246 205 €**
Adopté à l'unanimité.

2018-043 **Groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et d'état civil – Adhésion au groupement et adoption de la convention constitutive du groupement**
Adopté à l'unanimité.

2018-044 **Marchés publics – statistiques 2017 – Information au Conseil municipal**
Il en est pris acte.

2018-045 **Élections professionnelles 2018 – Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique**
Adopté à l'unanimité.

2018-046 Amicale du Personnel de la Ville et du CCAS de Nevers – Attribution d'une avance de subvention

Adopté à l'unanimité.

2018-047 Associations socio-éducatives Médico et Léo Lagrange – attribution d'avances

M. le Maire – Nous appelons la délibération n° 047 concernant les associations socio-éducatives Médico et Léo Lagrange, avec l'attribution d'avances de subventions. Catherine Fleurier va présenter cette délibération.

Mme Fleurier – Merci, Monsieur le Maire. Je prends le relais de Mme Boujlilat sur cette délibération.

Cette délibération vise à attribuer une avance de subvention dans le cadre notre soutien à deux associations intervenant dans la gestion de nos accueils de loisirs et de nos accueils jeunes au titre des politiques publiques que nous conduisons dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Ces politiques étant, en ce qui concerne la commune, contractualisées dans le cadre du contrat enfance jeunesse qui nous lie à la Caisse d'Allocations Familiales.

Il s'agit, dans ces délibérations, d'attribuer une avance à hauteur de 25 %. La ventilation à l'intérieur des établissements gérant ces accueils est reproduite dans un tableau figurant dans le rapport.

M. le Maire – Christine Villette.

Mme Villette – Monsieur le Maire, merci de me donner la parole.

Tout d'abord, je me réjouis d'entendre que l'on va effectivement proposer de voter une avance de subventions à ces deux structures. Vous savez mon attachement aux mouvements d'éducation populaire, dont Léo-Lagrange est l'un des derniers bastions sur notre territoire, puisque nous avons connu, quand même, dans certaines périodes, beaucoup plus.

Quant à Médico, bien évidemment, nous voterons aussi favorablement, mais j'avais besoin, quand même, d'évoquer avec vous certaines interrogations.

Si, effectivement, on envisage d'attribuer une avance de subventions, c'est bien que les pourcentages restants, c'est-à-dire 75 %, arriveront, mais je pense qu'au-delà de Médico, la vraie question, c'est quel est l'avenir de l'action des centres sociaux sur notre territoire ? En effet, je crains que la question épineuse de Médico, qu'on nous sert, re-sert, sort, re-sort, depuis des années – et je suis bien placée pour le dire, puisqu'à l'époque de la création de Médico, j'étais professionnelle sur les territoires de l'action sociale et des services sociaux – ne soit que l'arbre qui cache la forêt. Ce modèle a souvent été évalué, effectivement, critiqué, remis en question, sans qu'aucune analyse fine ou proposition alternative ne soit faite. Plusieurs élus en ont été en charge, dont moi d'ailleurs, alternativement de manière très discontinue, je pense notamment aussi parce que ce que nous analysions ne correspondait pas

forcément à ce que l'on attendait de nous – si vous me permettez cette remarque, je le concède, tout à fait personnelle –. Je crois que la vraie question, c'est : quel est l'avenir, effectivement, de l'action des centres sociaux sur notre territoire ?

Comme Mme Fleurier vient de le rappeler, les centres sociaux sont les opérateurs désignés et agréés par la CAF, en application, je le rappelle, de la politique définie par la CNAF, notamment dans le cadre des conventions d'objectifs généraux qui sont en cours d'élaboration à l'heure actuelle, puisque les derniers contrats se terminaient en 2017. Les centres sociaux sont chargés de développer des actions d'animation globale, sociale, enfance et famille, car ils touchent tout un tas de domaines : économie sociale et solidaire, les aînés. Tout dépend un peu des territoires. Ces actions sont menées sur un territoire donné, en partenariat avec des acteurs financiers, dont la Ville, le Conseil départemental, et d'autres. C'est dans ce même esprit que les contrats enfance jeunesse sont signés.

Mon interrogation aujourd'hui porte sur les moyens dédiés durablement et globalement aux centres sociaux. Pour moi, Médico, c'est un faux problème. C'en est un, certes, mais c'est un faux problème. Quelle stratégie avec la CAF et les partenaires financiers envisageons-nous ? *Quid* de la représentativité des usagers dans les gouvernances et les choix et orientations ? Au départ, historiquement, les usagers étaient présents et statuaient dans la gouvernance et sur les choix politiques et financiers des centres sociaux. *Quid* de l'avenir du modèle juridique actuel pour Médico ? Et surtout de l'avenir de la qualité des services aux usagers, dont les activités périscolaires, dont les pauses méridiennes, et activités et lien social famille font partie ? C'est un vrai sujet. *Quid* de l'avenir des équipes garantes de la qualité de l'ingénierie et de l'évaluation des actions menées, de leur efficacité, en direction d'usagers de plus en plus fragilisés ? *Quid* de la compensation de la perte financière générée par la suppression des contrats aidés ?

En résumé, quel est le projet politique et financier de la Ville, en partenariat avec ses opérateurs historiques et légitimes que sont les centres sociaux, en partenariat avec les financeurs qui nous aident à mener ces actions de politique de médiation sociale et culturelle sur nos territoires ? Merci.

M. le Maire –

Catherine Fleurier, pour des éléments de réponse, peut-être ?

Mme Fleurier –

Je suis contente que vous ayez rappelé, Madame Villette, que vous avez été en charge de ce dossier. Nous avons essayé d'être au plus près des centres sociaux. Je voudrais simplement rappeler que nous avons maintenu les subventions de Médico. Vous constaterez qu'il n'y a eu aucune diminution de ces subventions, sur plusieurs années. C'est important, quand on parle de soutien.

Deuxièmement, vous dites que cet opérateur est désigné agréé par la CAF. Certes, sur sa mission d'animation globale. Mais je rappellerais aussi simplement la loi : une commune peut tout aussi bien gérer elle-même ses accueils d'enfants et de jeunes, ou bien les confier à qui elle le souhaite par différents moyens que la loi lui permet.

Sur l'évaluation du modèle, nous avons tenu à être accompagnés au moyen d'un audit financier et ressources humaines qui a été envisagé en partenariat avec

l'association Medio, et qui a bénéficié d'une restitution la semaine dernière. Cela va nous accompagner dans le projet.

En ce qui concerne la position de la Ville, nous sommes là pour assurer la mise en œuvre de nos accueils de loisirs et de nos accueils jeunes. Nous ne sommes pas impliqués dans la gouvernance de l'association Medio. Nous n'avons pas à en juger. Nous n'avons pas voix délibérative dans le Conseil d'administration de cette association. Le projet que vous évoquez, le modèle économique, ne nous concerne pas, en tous les cas, pour l'instant.

M. le Maire – Ce qui nous a concernés en revanche, c'est la renégociation du contrat enfance jeunesse de façon particulièrement favorable avec la CAF, que l'on peut remercier pour son soutien.

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Je vois que nous avons des chiffres, sachant que Mme Fleurier a été également présidente du GIP DSU pendant un moment jusqu'à la dissolution de cette structure. Pourrions-nous avoir également les subventions accordées par le GIP DSU ? À savoir si elles sont en baisse, en augmentation, ou si elles sont maintenues ?

M. le Maire – Catherine Fleurier.

Mme Fleurier – Je ne dispose pas à l'instant précis de ces données, mais je pourrai en faire part à l'occasion. À l'heure présente, je n'ai pas prévu ce type de graphique.

M. le Maire – Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Je peux apporter la réponse : elles sont en baisse.

M. le Maire – Pour moi, ce n'est pas une réponse. Vous le démontrez, ou pas. Quels sont les chiffres ? Je les écoute. Quels sont vos chiffres ? Vous me parlez de chiffres. Je pense que le Conseil est intéressé par les avoir. Je pense qu'il faut être précis. La démagogie à la louche, ce n'est pas digne de la politique. Donc, quels sont les chiffres ?

M. Lagrib – Mais, vous vous rendez compte, quand même ! On a la présidente du GIP DSU qui n'est pas capable de nous dire si les subventions se maintiennent ou sont en baisse !

M. le Maire – Quels sont les chiffres que vous avancez ?

M. Lagrib – Je ne les ai pas ici, mais je sais qu'ils sont en baisse.

M. le Maire – Vous n'avez pas de chiffres.

M. Lagrib – Nous aurons la confirmation lorsque vous nous enverrez les documents. Merci.

M. le Maire – Madame Fleurier.

Mme Fleurier – Simplement, pour rappeler que le GIP DSU, c'était des crédits mutualisés État Agglomération, et que la Ville de Nevers ne peut pas être comptable de l'éventuelle baisse, si toutefois il y en a eu une. Et je ne pense pas qu'au niveau de l'Agglomération, nous avons baissé non plus.

M. le Maire – Christine Villette.

Mme Villette – Effectivement, pour compléter ce que vient de dire Mme Fleurier sur le choix de la Ville, on est bien d'accord qu'il appartient à la Ville de choisir ses opérateurs, ou de prendre en charge par elle-même l'accueil des mineurs pour le périscolaire, par tous les moyens qui soient. La question que j'ai souvent posée, c'est : au regard des difficultés que rencontrent les centres sociaux aujourd'hui, et du manque de soutien, très clairement, dont ils font l'objet parfois, sommes-nous capables, nous, collectivités territoriales, quelles qu'elles soient, de prendre en charge toutes ces actions menées par ces opérateurs, historiques et compétents ? C'est une vraie question.

Vous parliez tout à l'heure des associations, qui se devraient, en tant que bonnes gestionnaires, de s'autosuffire, de s'autofinancer. Quelle absence de mémoire ! Toutes ces associations, que ce soient les centres sociaux, et d'autres, ont souvent été créées par l'État ou par des collectivités territoriales pour rendre, d'une manière plus démocratique, plus proche des citoyens, en les incluant dans la gouvernance desdites structures, des services que l'État, que les collectivités doivent à leurs usagers.

Aujourd'hui, je suis d'accord avec Mme Fleurier. On pourrait choisir de se passer des financements de la CAF, et ne pas travailler avec les centres sociaux. Sauf qu'effectivement, dans le cadre des agréments, la CAF demande aux centres sociaux d'avoir des projets, des contrats de projets, avec du développement sur le territoire, d'accueillir les enfants. On a été bien content de les trouver, car ils nous rendent des services de qualité avec des gens diplômés, des gens formés, des gens qui travaillent sur une politique globale, une réflexion globale, de l'animation du territoire, de la petite enfance jusqu'aux parents et aux aînés, et effectivement ils rendent des services sur les pauses méridiennes. Ils ont quand même amélioré la qualité de l'accueil des enfants qui mangent à la cantine, puisque les temps périscolaires intègrent le repas. Moi, ce qui me pose question aujourd'hui. Ce n'est pas une question par hasard. J'ai été sollicitée effectivement par des centres qui me disent qu'ils travaillent dans des conditions d'encadrement qui sont très limites, voire pas dans les clous d'un point de vue réglementaire, puisque les accueils de mineurs, soit en périscolaire, soit en centres de vacances, ont des conditions juridiques dans lesquelles sont impliquées la DDCSPP et la CAF, et aujourd'hui force est de constater qu'il y a des taux d'encadrement qui ne sont pas forcément respectés. Monsieur Diot parlait de la qualité de l'encadrement. Les enfants qui mangent à la cantine, il y a fort à parier que leurs parents ne peuvent pas s'occuper d'eux. Donc, ce temps méridien, ce temps, qui permettrait aux enfants de bien s'alimenter, pour ceux qui n'ont pas forcément un repas de qualité chez eux, ou un temps familial ou un temps disponible pour décompresser entre les deux sessions de scolarité, n'est pas forcément de bonne qualité aujourd'hui.

La suppression des contrats aidés, cela a mis un coup supplémentaire. Certains ont pu critiquer les emplois d'avenir. Mais les emplois d'avenir dans ces structures-là en particulier permettaient à des jeunes éligibles de monter en compétence, d'avoir une activité valorisante et certifiante. Aujourd'hui, les emplois d'avenir qui se terminent ne sont pas renouvelés, comme vous le savez. Les services civiques ne sont pas des contrats de travail, ce sont des tremplins.

Avec ce contexte, on ne peut pas se contenter de dire que les centres sociaux doivent se débrouiller, et qu'ils coûtent cher. Soit nous sommes capables de faire sans eux, et nous avons les moyens humains et financiers de prendre en charge ces temps-là, avec de vrais temps de qualité, avec une vraie politique de l'enfance et de la famille. Soit on donne les moyens à nos partenaires de fonctionner dans des conditions, éducatives et sociales, et professionnelles, convenables. J'ai peur, très franchement, qu'aujourd'hui, ce ne soit pas le cas.

M. le Maire –

Il appartient à la structure porteuse de tout cela de mettre en œuvre les moyens que nous lui finançons. Premièrement.

Deuxièmement, Madame Villette, vous mélangez les choses. Quand j'évoquais tout à l'heure les financements à l'aveugle de certaines structures associatives, je n'ai pas parlé de toutes, mais j'en ai piloté une qui accompagnait une mission de service public. Celles qui ressortent de missions de service public, il est légitime que les collectivités les financent, en tout cas pour partie. Dans les plus de 600 structures associatives, toutes n'accomplissent pas une mission de service public, et elles ne peuvent pas recevoir systématiquement des fonds publics. C'est mon discours, et je vous prie de ne pas le déformer, s'il vous plaît.

Nous allons voter cette délibération.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-048 **Projet d'Education artistique et Culturelle des écoles primaires – Attribution d'une subvention à la FOL pour l'année scolaire 2017-2018**
Adopté à l'unanimité.

2018-049 **Attribution d'une subvention pour l'organisation du Tournoi Future Nevers Nièvre 2018**
Adopté à l'unanimité.

2018-050 **Attribution d'une subvention à l'Association Jeune Garde Sportive Nivernaise Cyclisme. Organisation de la course Prix du Conseil municipal - Souvenir Jean-Luc Vernisse**
Adopté à l'unanimité.

2018-051 **Attribution d'une subvention à l'association Canoë Club Nivernais – Organisation de la manifestation Grand Prix de Nevers**

M. le Maire – Le groupe Nevers à Gauche, qui souhaitait évoquer les délibérations 051 et 053 me fait savoir qu'il propose de les voter globalement, sans les évoquer plus en détail.

Je vous propose de voter sur les délibérations 051 et 053, qui sont des attributions de subventions pour le Canoë Club et le Vélo-sport Nivernais.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-052 **Attribution d'une subvention à l'association Nevers Triathlon – Organisation du Triathlon de Nevers**

Adopté à l'unanimité.

2018-053 **Attribution d'une subvention à l'association du Vélo Sport Nivernais Morvan – Organisation de la course cycliste du 1^{er} mai. Prix de la Ville de Nevers – Souvenir Pierre Bérégovoy**

M. le Maire – Le groupe Nevers à Gauche, qui souhaitait évoquer les délibérations 051 et 053 me fait savoir qu'il propose de les voter globalement, sans les évoquer plus en détail.

Je vous propose de voter sur les délibérations 051 et 053, qui sont des attributions de subventions pour le Canoë Club et le Vélo-sport Nivernais.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-054 **Attributions de subventions de fonctionnement aux associations sportives neversoises**

M. le Maire – Corinne Mangel, Adjointe aux Sports, a la parole sur la délibération n° 054 concernant les subventions de fonctionnement aux associations sportives.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire. Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, la Ville de Nevers continue d'apporter un concours financier aux associations sportives neversoises, en leur donnant les moyens de mener à bien leur mission d'intérêt général.

Les propositions de subventions sont listées dans le tableau joint à la délibération. Il est porté à l'écran.

Je vous demande d'accepter les montants de subvention, et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de versement pour toutes celles dont le montant est supérieur à 7 500 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018 nature 6574, opération 336, antenne 02.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ? Monsieur Diot.

M. Diot – C'est une intervention sur les délibérations 054 et 056, subventions de fonctionnement et subventions d'encadrement.

Mme Mangel – Oui, je pense que c'est très bien, Monsieur Diot, puisque, justement, j'avais quand même une information, dont je vous ai fait part en commission, en vous disant que, l'année prochaine, en accord avec M. le Maire, l'attribution de la subvention se fera de manière globale. C'est-à-dire qu'une association recevra la subvention, à la fois d'encadrement et de fonctionnement. À elle de la gérer.

(puis intervention concernant la délibération n°056, page 64)

M. le Maire – François Diot, pour une intervention sur les deux. Nous voterons sur chacune.

M. Diot – Mme Mangel nous informe que l'an prochain nous n'aurons plus qu'une seule délibération, c'est-à-dire que vous fusionnez subventions de fonctionnement et subventions d'encadrement. Il faut regarder, mais quand même quelques réserves déjà à ce sujet. Les subventions d'encadrement visent à payer des salaires. C'est d'une nature quand même très différente des subventions de fonctionnement qui sont affectées par exemple à l'achat de ballons, etc. Les fondre dans une seule et même enveloppe, et dire *grosso modo* que l'association se débrouille avec, je ne vois pas ce que cela apporte de plus ; au contraire, je pense que cela peut apporter au Conseil municipal une information plus globalisée et donc moins précise. Nous aurons le débat l'an prochain ; il faut regarder. Mais en plus, cela me semble aller à l'encontre de votre maxime « un projet, un budget. » Je ne vois pas trop l'intérêt de globaliser subventions de fonctionnement et d'encadrement. Nous en discuterons.

Concernant les subventions de fonctionnement, vous nous proposez, *grosso modo*, de maintenir les subventions votées l'an dernier, avec une correction pour quelques associations – et pas des moindres, quand même – qui avaient été « oubliées » l'an dernier, c'est le cas par exemple de l'AON Omnisports pour 1 400 €, ou de l'ASPTT Tennis pour 1 000 €.

Mais, finalement, vous gelez une situation qui est inacceptable, puisque je rappelle qu'entre 2014 et aujourd'hui, on est passé de 274 000 € à 141 000 € de subventions de fonctionnement aux clubs sportifs. Soit une réduction, pile, de moitié de l'enveloppe globale attribuée au fonctionnement des clubs sportifs.

141 000 € au total, pour les 40 clubs sportifs, c'est quand même à mettre en regard, même si je ne les oppose pas, avec les 240 000 € de subvention que vous nous avez fait voter au dernier Conseil pour la loge du rugby et la fameuse convention de partenariat et de communication avec la SASP Uson Rugby.

Quasiment le double, pour la loge du Rugby, de l'ensemble des subventions de fonctionnement à l'ensemble des associations sportives de Nevers !

C'est un choix. Mais ce choix-là, de favoriser le sport professionnel au détriment du sport amateur est inacceptable ; c'est la vie de nos clubs qui est en cause, c'est le travail des bénévoles qui est méprisé. Pour ces raisons, évidemment, les élus communistes s'opposeront à cette délibération.

Vous nous présentez, année après année, des tableaux qui ne sont pas forcément toujours comparables, parce qu'il y a des lignes qui disparaissent, et d'autres qui réapparaissent. C'est normal, la vie associative évolue. Mais il y a 6 associations qui avaient eu des subventions de fonctionnement l'an dernier et qui ont disparu du tableau. Vous en avez cité certaines. Mais c'est aussi le cas du Baseball Club ou de l'Élan Nevers Tennis de Table, qui visiblement disparaissent du tableau. Si on ne compare pas avec les tableaux de l'an dernier, on ne s'en aperçoit pas. Mais ils n'y apparaissent plus. Y a-t-il une raison à cela ? Au moins pour le baseball et l'Élan Tennis de table.

Plus généralement, dans la durée, on voit qu'en 2016, 55 associations sportives bénéficiaient de subventions de fonctionnement de la Ville. Or, aujourd'hui, on n'en a plus que 34. Il y a donc plus de 20 clubs sportifs qui ont disparu des radars du financement de la Ville, en deux ans. C'est quand même, à mon sens, le signe d'un affaiblissement de la présence la Ville auprès des clubs sportifs, qui, eux, sont au quotidien auprès des enfants, des jeunes et de celles et ceux qui pratiquent le sport de manière quotidienne. C'est donc un mauvais signe.

Quant aux subventions d'encadrement :

Là encore, vous gelez une situation qui avait vu, l'an dernier, les subventions baisser pour 8 clubs sur 12. Et cette année, vous mettez encore un petit coup de rabot supplémentaire pour quelques clubs, c'est par exemple le cas de l'ASPTT Tennis, amputé de 1 000 € (sans doute les 1 000 € qu'on retrouve en fonctionnement), le Baseball Club, ou le Tennis de Table.

S'agissant de subventions qui sont censées couvrir des salaires, je m'interroge sur l'impact de ces baisses. J'ose imaginer que l'on ne baisse pas les salaires. Tout est possible. J'imagine également que les autres financeurs n'augmenteront pas leur participation ; si, de son côté, la Ville de Nevers baisse la sienne. Donc, cela risque d'avoir un effet de levier, dans le mauvais sens. Et j'imagine également que le sort réservé par le gouvernement aux contrats aidés met déjà un certain nombre d'associations dans la difficulté.

Je pose donc la question : jouons-nous bien notre rôle, au vu de la situation générale du milieu sportif, quand on baisse de 1 000 € par ci et de 1 000 € par là les subventions d'encadrement ? A-t-on bien évalué l'impact de ces baisses de subvention ?

Là aussi, pour les subventions d'encadrement, d'une année à l'autre, il y a des lignes qui disparaissent dans vos tableaux. Par exemple, cette année, on voit

disparaître l'Entente Basket Nevers Fourchambault. Sa subvention était pourtant, ces 3 années passées, de plus de 23 000 €. Ce n'est pas rien. On s'en aperçoit par hasard, encore une fois. Car les lignes disparaissent. Il faudrait peut-être maintenir une case vide, dans ce cas-là, pour que l'on voie qu'il y a un problème. Peut-on savoir pourquoi ? L'entente Fourchambault existe encore. Cela fonctionne même pas mal, d'après ce que je sais. Et si on la réintègre dans votre tableau, alors on s'aperçoit que le montant des subventions d'encadrement, l'an passé, n'était pas de 285 000 €, comme vous l'indiquiez dans votre tableau, mais de 307 700 €. Et c'est d'ailleurs ce que nous avons voté au Conseil municipal du 13 décembre 2016. Vos totaux sont donc trompeurs : ce n'est pas 285 200 €, c'est 307 700 € sur 2016. Et on a donc bel et bien cette année (sauf à réintégrer l'Entente Basket Nevers Fourchambault), près de 25 000 € de baisse sur les subventions d'encadrement ! Il y a peut-être une raison technique, mais vous allez peut-être nous expliquer.

Je finis simplement en remarquant que le foot et le rugby, à eux seuls, récupèrent 55 % des subventions d'encadrement. Ce n'est pas anormal, puisque ce sont des sports populaires qui nécessitent de forts moyens en encadrement, mais cela peut donner le sentiment que le développement de ces deux disciplines sportives se fait au détriment du baseball, du canoë ou du handball...

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, nous nous opposerons à ces deux délibérations.

M. le Maire – Corinne Mangel.

Mme Mangel – Monsieur Diot, déjà nous allons faire le point sur le basket. Le basket, c'était de l'ordre de 23 000 €. Nous nous sommes rendu compte, fin septembre, que nous n'avions pas eu de demande. Les services ont appelé le président. Pas de réponse. Puis, nous les avons recontactés en octobre. Nous avons été très larges. Vous savez que normalement, c'est fin septembre. Pas de réponse. Décembre. Trois fois. Pas de réponse.

Ils n'ont pas fait de demande. Ils viennent de se réveiller tout dernièrement et ils avaient oublié de faire une demande. Les services veillent au grain, et avaient pris la précaution de les alerter trois fois. Donc, effectivement, la demande n'étant pas faite, nous les avons reçus il y a une dizaine de jours. Nous essayons de trouver une solution autre. Nous allons voir. Nous ne savons pas comment résoudre pour l'instant ce problème du basket. Nous les avons reçus. Nous allons essayer de voir aussi avec la DPAE Evènements ou le social. Nous allons essayer de trouver, pour leur donner quelque chose. Mais, en tout cas, ils n'auront pas ces 23 500 €.

M. Diot – Ils vont licencier.

Mme Mangel – Non, ils ne vont pas licencier. Nous les avons reçus. Cela, ce n'est pas de notre ressort, car j'estime que nous avons été vraiment très corrects, et même au-delà.

M. Diot – C'est quand même très problématique. Car il y a les salariés derrière. Ce sont des subventions qui sont censées payer des salaires. Donc, il y a un problème. Je ne sais pas comment vous relancer les gens. Par mail ? Par téléphone ?

- Mme Mangel – Par mail. Par téléphone. Nous avons toutes les preuves.
- M. Diot – Cela m'étonne quand même qu'une association puisse tirer un trait sur 23 000 € par simple négligence.
- Mme Mangel – Il y a eu un changement de présidence.
- M. le Maire – Chaque année, nous avons des structures qui ne se manifestent pas. Qui sont relancées par nos services. Qui ne se manifestent pas, et qui se réveillent après le vote du budget. On ne peut pas prendre la plume à leur place, et faire la demande à leur place. C'est cela aussi, quand je parle de responsabilités. Être responsable d'une structure associative, c'est aussi aller formuler une demande au bon endroit au bon moment. Ne nous reprochez pas le reste.
- Sur la comparaison avec le rugby, nous n'opposons pas le sport professionnel et le sport dit de masse. Chacun a besoin de l'autre. Le sport événement, qui est aussi un des vecteurs d'image de Nevers, forme des jeunes, et de plus en plus de jeunes du territoire. Il ne faut pas oublier cela. Et c'est cette qualité du club, au-delà de l'engouement sportif et de championnat, qui fait aussi des émulations pour des nouveaux pratiquants. En termes de rugby, il y a près de 400 jeunes de l'agglomération qui sont à l'école de rugby maintenant. Donc, de grâce, n'opposons pas des choses qui sont en complément, et qui ne sont pas là pour se détruire l'une et l'autre.
- Corinne Mangel.
- Mme Mangel – Je voudrais aussi vous rappeler, Monsieur Diot, que les services DPAE Sports gèrent entre 164 et 166 associations. Toutes les associations ne demandent pas de subventions. La preuve, je vous ai dit qu'il y en avait eu une quarantaine.
- Seulement, une association doit normalement être autonome.
- Une information positive. En fonctionnement, 166 220 €, contre 163 166 en 2017. Donc 3 053 € supplémentaires.
- M. Diot – Non.
- Mme Mangel – Je vous dis oui. Pour le fonctionnement, oui.
- Pour l'encadrement, je vous le concède, il y a - 24 200 €, puisque nous sommes passés de 307 700 € à 283 500 €.
- M. Diot – *(inaudible)*
- Mme Mangel – Donc, voilà.
- M. le Maire – Enfin, l'essentiel, c'est d'être assuré que les montants soient là.
- M. Diot – Donc, il faut changer ce tableau-là qui est faux. Première chose.

Ceci dit, même problème pour les subventions de fonctionnement, Madame Mangel. Quand vous supprimez des lignes. Par exemple, l'Elan tennis de table, qui avait 300 €, il n'a plus rien...

Mme Mangel –

Parce qu'il n'a pas demandé.

M. Diot –

Racing Team, 350 €. Ceux-là, ils disparaissent. Quand on fait le total de l'an dernier et le total de cette année, on tombe à l'euro près, 141 220 €, au même montant. Donc, vous pouvez tordre les chiffres. Je ne vais pas dire que ce n'est pas honnête, mais j'ai bien envie de le dire, parce que j'ai l'impression que c'est fait sciemment. C'est cela qui me chagrine un petit peu ; c'est que vous savez exactement ce que vous faites, et que vous mentez par omission. Si vous voulez, je vous reconstituerais un tableau qui est complet, avec les 4 ou 5 associations qui n'ont pas eu de subventions de fonctionnement cette année, et qui ramènent le total de cette année au même montant que celui de cette année. Donc, ne dites pas qu'il y a eu une augmentation.

Mme Mangel –

Ils n'ont pas eu de subventions de fonctionnement s'ils n'en ont pas demandé. Je suis en train de vous dire que toutes les associations ne demandent pas systématiquement une subvention.

M. le Maire –

C'était les mauvaises habitudes d'avant, où tout le monde devait avoir.

Je vous propose d'avancer, et de voter ces subventions qui sont attendues, et qui affirment notre soutien au monde associatif, en général, et sportif en particulier.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Oppositions : 6

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

2018-055

Subvention de fonctionnement pour l'entretien de la salle intercommunale d'escrime

Adopté à l'unanimité.

2018-056

Attributions de subventions d'encadrement aux associations sportives neversoises

Mme Mangel –

Comme je vous le disais pour le fonctionnement pour les subventions d'encadrement, la Ville de Nevers continue de soutenir de manière forte les associations sportives, notamment en favorisant l'accueil des adhérents, et en intervenant prioritairement en direction des clubs mettant en œuvre un accompagnement éducatif et technique de qualité.

La collectivité souhaite que les associations sportives se dotent d'un personnel qualifié, titulaire d'un brevet d'État, pour accueillir les différents publics.

Tenant compte des subventions versées en 2017 au titre de l'encadrement, je vous propose d'allouer aux clubs concernés les sommes indiquées pour la saison en cours, et ventilées dans le tableau qui est affiché à l'écran.

L'objectif est ici de donner aux dirigeants et aux bénévoles les moyens d'assurer la qualité et la pérennité des encadrants.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer les conventions de versements correspondantes.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018, nature 6574, opération 336, antenne A01.

Je voudrais faire un résumé. Cette année 40 demandes ont été étudiées. Sur ces 40 demandes, 36 sont sur les propositions des délibérations, et 4 n'ont pas été retenues.

Comme je l'avais précisé en commission, mais je vais le redire, les associations qui n'ont pas été retenues sont l'ASPTT Rando, l'ASPTT Yoga, la SPTT Cyclotourisme, et le groupement des pêcheurs sportifs Nièvre Morvan.

Les trois premières associations ont reçu de l'ASPTT Omnisports des subventions. Nous ne les avons donc pas incluses dans le tableau.

L'association Groupement des pêcheurs sportifs recherche un local, et maintenant elle est en mutualisation avec la Corcille, qui dispose d'un local mis à disposition par la Ville.

(cf. débats délibération 054 en page 60).

M. le Maire – Nous allons voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Oppositions : 6

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

2018-057

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Prévention Routière – Comité de la Nièvre

Adopté à l'unanimité.

2018-058

Soutien aux actions de Médiation – Attribution d'une subvention à l'association Nevers Médiation

M. le Maire – Nous passons à la délibération qui concerne le soutien aux actions de médiation et la subvention à l'association Nevers Médiation.

L'activité de Nevers Médiation contribue à favoriser des actions de médiation sur le territoire de Nevers autour des 4 volets suivants :

- La résolution des conflits de voisinage,
- La présence rassurante sur l'espace public et certaines lignes de transports urbains,
- La veille sociale,
- La veille technique.

Ces actions sont inscrites dans le cadre du contrat Local de sécurité et de prévention de la délinquance et s'articulent également sur des axes stratégiques du contrat de ville 2015/2020.

L'association est également soutenue par deux bailleurs sociaux, par Nevers Agglomération et par Kéolis (pour les transports urbains). Une réflexion est engagée avec les financeurs pour redéfinir les enjeux et objectifs des actions de médiation sur notre territoire dans la mesure où les problématiques rencontrées sont différentes pour certaines et méritent une approche plus ciblée.

Ainsi, je vous demande de bien vouloir accorder une subvention pour l'année 2018 d'un montant global de 56 000 €, sous réserve de la production des comptes certifiés.

Y a-t-il des questions ? Christine Villette.

Mme Villette – J'aimerais, si c'est possible, Monsieur le Maire, faire une intervention commune pour cette délibération mais aussi sur celle portant sur Interstice.

M. le Maire – Cela tombe bien, comme nous souhaitons les réunir.

Mme Villette – Eh bien voilà, c'est une bonne nouvelle.

(M. le Maire présente la délibération n° 059. cf. p 56.)

M. le Maire – Madame Villette.

Mme Villette – Merci, Monsieur le Maire. Vous avez partiellement répondu à ma question, en préambule, en nous annonçant que vous envisagiez de construire un partenariat entre ces deux structures. Mes questions portaient justement sur l'avenir de Nevers Médiation et d'Interstice. Quand j'étais présidente d'Interstice et de vice-présidente de Nevers Médiation, nous avons évoqué, à votre demande, et cela me semblait tout à fait pertinent, l'idée d'avoir une réflexion globale concernant les objets et les modes d'intervention de ces structures, sachant que, dans cette discussion, étaient évoqués les cadres juridiques d'intervention, puisqu'ils ne sont pas les mêmes, et cela a son incidence, puisque, sur la partie Prévention spécialisée, pour Interstice, on est dans l'action du Conseil départemental au titre de la prévention spécialisée et la protection de l'enfance.

Nous avons commencé une démarche de Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), qui visait à évaluer les deux associations, quant aux pratiques utilisées par

les deux équipes, aux complémentarités existantes, et aux passerelles à construire éventuellement.

À l'époque, il nous avait été dit que ce qui semblait important, dans les conclusions de l'étude de ce DLA, c'était de réunir les acteurs, en termes de gouvernance, mais aussi de compétences juridiques, donc bien évidemment le Département, afin d'avoir une gouvernance qui ait une vision globale et des problématiques de la médiation, qui est un registre d'intervention particulier, et la prévention spécialisée, et la prévention de la délinquance, puisqu'Interstice a la particularité de mener des actions qui relèvent de la prévention de la délinquance, donc de la compétence de la Ville, et des actions de prévention spécialisée, qui relèvent de la compétence du Département.

Aujourd'hui, ma question est : qui m'a remplacée ? C'est très bête, mais qui est président(e) d'Interstice ? Et vice-président(e) de Nevers Médiation ? Et puis en termes de ressources humaines, la directrice d'Interstice étant partie, laquelle portait très fortement la politique que vous aviez choisi de définir et de développer au sein de cette association, qui a été recruté ? Y a-t-il un recrutement prévu ou en cours ? Et puis, *quid* des préconisations du DLA ? Avez-vous négocié ou proposé une réunion, un bilan avec, par exemple, le Département, ou les partenaires compétents sur ces sujets, de telle sorte que ces problématiques d'intervention, de gouvernance, de compétences, et de financement soient étudiées ? Je constate que la subvention d'Interstice est augmentée, car, de mémoire, je crois qu'elle était à 60 000 €. Donc, c'est plutôt une bonne nouvelle. On est sur un financement partenarial avec le Conseil départemental. Donc, la question du budget, si elle n'est pas abordée par tous les acteurs compétents, gouvernants et financiers, va assez vite nous rattraper en termes de moyens humains. Merci.

M. le Maire – Guy Grafeuille.

M. Grafeuille – Effectivement, depuis le départ de Christine Villette, il y a un Conseil municipal qui a désigné un élu pour siéger au Conseil d'administration. Le prochain Conseil d'administration, convoqué pour la fin du mois, normalement, doit désigner le futur Président. Quant à l'ancienne directrice, son remplacement est en cours. Nous avons fait passer une annonce à Pôle emploi, et nous recevons des candidatures. Les candidats seront reçus, et nous verrons quelle est la candidature qui se rapprochera le plus de ce que nous souhaitons.

Pour le reste, nous reprendrons tout cela, et il faut savoir que les bailleurs sociaux sont en train de rebattre un peu les cartes, si je puis dire, comme ils ont été impactés par les réformes. Nous avons un bailleur social qui va quitter le département ; c'est Coopération et Famille. Ils sont absorbés par un gros bailleur social de la région parisienne. Ils vont disparaître du circuit. Un autre bailleur revient, qui s'était positionné plutôt sur la ville de Lyon, c'est Logivie. En fait, ils reviennent. Et puis, nous avons le bailleur social le plus important du département, qui aujourd'hui quand même se pose des questions sur son avenir, notamment en matière financière, parce qu'il est très lourdement impacté. Tout cela, je pense, aura des répercussions, mais nous ne savons pas lesquelles.

M. le Maire – Yannick Chartier.

M. Chartier – Je vais m'appuyer sur les propos de M. Grafeuille, et indiquer que le recrutement est en cours.

Au niveau de la gestion d'Interstice, j'étais encore cet après-midi avec M. Chevalier, qui est le trésorier. Je faisais un point avec lui sur la situation. Et également j'ai parlé avec lui par rapport à ce que nous mettrons en place à l'issue du Conseil d'administration, si je suis élu en tant que président de cette association. Il y a effectivement, Madame Villette, un gros travail de réflexion à faire sur le futur, et lancer des pistes et des visions pour l'avenir, pour les mois qui viennent, pour cette association. Il y a aussi ces questions avec Nevers Médiation, et il va falloir trouver une solution rapide pour satisfaire tout le monde.

M. le Maire – Quel que soit l'avenir de la médiation, de toute façon, c'est une volonté que nous avons, de fusionner les deux structures. Cela accélérera forcément la manœuvre si notamment les bailleurs sociaux n'assument pas leur financement. Il va falloir faire un choix. Il faut que l'on avance sur ces sujets. Je précise aussi qu'il y avait clairement une volonté d'étendre l'action pour l'instant d'Interstice mais de la future structure sur l'ensemble du territoire, et notamment des quartiers Politique de la Ville. Il y avait une certaine opposition du Département, un temps. Je pense qu'elle est aujourd'hui mise de côté. En tout cas, le souhait que nous avons est fortement soutenu par le Préfet. Donc, cela devrait avancer dans les mois qui viennent. Volontairement ou *de facto*.

Delphine Fleury.

Mme Fleury – Monsieur le Maire, juste quelques précisions. Interstice est sur l'éducation spécialisée. L'éducation spécialisée est une compétence pleine et entière du Département. Il n'y a pas à ce stade de volonté du Département de remettre en cause son implication dans l'association. Mais j'appelle votre attention sur le fait que, si vous créez une instance qui absorbe ou qui comprend aussi Nevers Médiation, cela nécessite quand même au préalable des discussions entre la Ville et le Département pour que le périmètre d'intervention de cette nouvelle instance soit bien sur des compétences qui peuvent être exercées, et qui le sont, par le Département.

M. le Maire – C'est ce qui a été dit tout à l'heure. Interstice, c'est à la fois une compétence du Département, et à la fois aussi une compétence Ville. Il est bien évident que, si nous faisons évoluer la structure, l'ensemble des acteurs concernés seront associés. Et en tout cas, c'est notre choix. Il y a eu un temps un refus : il avait été clairement dit que si cela évoluait autrement, le Département ne financerait plus. J'imagine qu'aujourd'hui, la position est un peu différente, et il nous faudra voir, dans le cadre des compétences de chacun, comment on peut continuer à supporter cette structure en la faisant évoluer.

Je propose de voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-059Soutien aux actions contre l'exclusion et en faveur de l'insertion – Attribution d'une subvention à l'association Interstice

M. le Maire –

Interstice intervient pour le développement de la prévention spécialisée dans le cadre des politiques sociales et des dispositifs Politique de la Ville, dans le cadre du CLSPD, et notamment sur les quartiers Est du territoire communal, et nous souhaitons que celle-ci intervienne sur l'ensemble du territoire après.

Association de loi 1901, elle propose, dans une démarche de proximité et de médiation, une activité de prévention spécialisée sur le territoire de la commune de Nevers, et notamment sur les quartiers des Courlis, de la Baratte et des Bords de Loire et envisage, comme je le disais, d'étendre son action sur l'ensemble des secteurs relevant des quartiers politique de la Ville.

L'activité d'Interstice s'organise autour de 4 modalités d'intervention :
 La présence sociale (travail de rue, permanences, accueil au local),
 L'accompagnement social et éducatif (entretiens individuels, démarches au local ou à l'extérieur),
 Les activités auprès de groupes de jeunes ou de parents,
 Les actions collectives de quartier (projets avec les structures)

L'association s'emploie à soutenir les enfants, les adolescents, les jeunes adultes et les familles qui, à un moment de leur existence, sont en risque de se trouver en situation familiale ou sociale difficile, en voie de marginalisation, d'exclusion ou en danger. Elle travaille sur les principes de la libre adhésion, l'absence de mandat nominatif, le respect de l'anonymat et la non-institutionnalisation.

Elle bénéficie du soutien du Conseil Départemental, de l'Etat dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), du contrat de ville.

Ainsi, afin de poursuivre le travail engagé sur les territoires les plus fragiles de notre commune, il est proposé d'octroyer une subvention de 65 000 € à l'association Interstice.

(cf. débats communs à délibérations n° 058 et n° 059, en page 55)

M. le Maire –

Je propose de voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-060 **Soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la santé, du social et de l'économie sociale et solidaire**

Adopté à l'unanimité.

2018-061 **Attribution d'une subvention de fonctionnement au Bureau Information Jeunesse**

Adopté à l'unanimité.

2018-062 **Attribution d'une subvention de fonctionnement – associations de protection animale**

Adopté à l'unanimité.

2018-063 **Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants**

M. le Maire – Je passe la parole à Corinne Mangel pour une attribution de subventions aux associations d'anciens combattants.

Mme Mangel – La France n'a plus d'anciens combattants de la guerre 1914-1918, ceux de la guerre 1939-1945 disparaissent peu à peu. Il reste majoritairement ceux de la guerre d'Indochine, d'Afrique du Nord et des différents conflits auxquels notre pays a apporté son secours dans le cadre de l'ONU ou d'autres accords.

Les associations d'anciens combattants ont toutes, en commun, la volonté de :

- défendre les valeurs patriotiques, humanistes, démocratiques de notre pays et lutter contre les résurgences du fascisme et contre le négationnisme,
- maintenir et développer des liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité entre ceux qui ont participé à la défense de notre pays,
- soutenir et aider, moralement et matériellement, les compagnons en difficulté et leur famille, et les représenter auprès des pouvoirs publics militaires et civils,
- et transmettre aux jeunes générations le devoir de mémoire.

Pour permettre à ces diverses associations de poursuivre leurs activités, je vous propose de leur attribuer les subventions suivantes :

- FNACA (Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie) comité de Nevers. 243 adhérents

Montant de la subvention proposée pour 2018 : 300 €

- Comité d'Entente des Anciens Combattants victimes de guerre. 23 adhérents

Montant de la subvention proposée pour 2018 : 500 €

- Le Souvenir français - Comité de Nevers : 98 adhérents

Montant de la subvention proposée pour 2018 : 150 €, pour continuer le travail engagé l'an dernier avec l'École de la deuxième chance, pour la restauration des tombes des soldats morts pour la France.

- ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants et amis de la Résistance) Comité départemental. 59 adhérents

Montant de la subvention proposée pour 2018 : 150 €

- Historic Overload Club : 23 adhérents, regroupement de propriétaires et amateurs de véhicules militaires anciens afin d'organiser diverses manifestations.

Nous aurons leur participation pour le 14 juillet, avec plus d'une trentaine de véhicules démilitarisés. Ce sont des Neversois et des Nivernais qui ont des véhicules militaires US de la Seconde Guerre mondiale, et qui ont cette passion, avec tous les figurants qui sont habillés dans le jus de la Seconde Guerre mondiale et qui précéderont le défilé du 14 juillet. Nous y associerons également des véhicules des pompiers et de la gendarmerie.

Je vous propose d'accorder à l'Historic Overload Club une subvention de 600 €.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 et au chapitre 65 – opération 493 du Budget 2018.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions ? Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Il y a un problème de lisibilité sur plusieurs délibérations, dont celle-ci. Quand nous avons demandé des précisions en commission, certaines informations ont été ensuite reprises dans le texte de la délibération, mais d'autres ne nous ont pas été transmises.

M. le Maire –

Vous n'avez donc pas de question sur la délibération n° 053 ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstentions : 5

Adopté à l'unanimité.

2018-064

Attribution de subventions aux Amicales des villes jumelées

Adopté à l'unanimité.

2018-065

Associations culturelles : attribution de subventions

Adopté à l'unanimité.

2018-066

Attribution d'une subvention de fonctionnement – associations éducatives

Adopté à l'unanimité.

2018-067

Radio associative Bac FM – Attribution de subvention de fonctionnement

2018-078

Radio associative Nevers FM – Attribution de subvention de fonctionnement

M. le Maire –

Je passe la parole à Xavier Morel sur la délibération 067 concernant les radios associatives et des subventions de fonctionnement.

M. Morel –

Deux radios associatives Bac FM et Nevers FM, diffusent quotidiennement des informations locales émanant d'associations et réalisent des chroniques sur divers sujets.

Tout au long de l'année, elles répondent aux diverses invitations pour assurer la promotion des manifestations de toute nature qui lui sont signalées par les associations ou toutes autres institutions locales.

En conséquence, compte tenu de la participation de ces radios à la diffusion de l'information locale concourant à l'attractivité de notre ville, je vous propose de bien vouloir leur accorder les subventions suivantes et leur verser le solde en fonction de l'avance perçue :

- Bac FM :

Association créée en 1989 - 3 salariés dont 1 directrice. Adhérents : les élèves qui assurent les émissions

Objet statutaire : radio lycéenne associative et éducative qui a pour mission d'éduquer les élèves à la pratique citoyenne des médias. Animer un lieu de vie, de communication, qui permet l'expression, l'écoute et l'ouverture des jeunes scolarisés à l'actualité, à la vie qui les entoure, à des personnalités locales ou éloignées, à l'Europe à la Francophonie. Réalisation d'émissions radiophoniques qui visent à faire la promotion de la ville et de son agglomération. Initier et relayer des actions culturelles, citoyennes, de prévention santé et d'information.

Objet de la demande : Réalisation des objectifs ci-dessous

- Éduquer à la liberté d'expression et favoriser l'acquisition de l'esprit critique. \$
- Transmettre les valeurs républicaines et citoyennes Liberté, Laïcité, Egalité, Fraternité, Solidarité.
- Préparer à la réussite éducative et à la vie de citoyen en sollicitant les acteurs locaux qui interviennent en direction des publics jeunes.
- Mettre en avant les actions collectives citoyennes par l'engagement et la responsabilisation des jeunes.
- Soutenir les actions de proximité portées par les acteurs de terrain.

Les émissions porteront sur :

- La cohésion sociale : réussite éducative, promotion de la santé et l'accès à la culture...
- Les valeurs de la République et la citoyenneté : égalité hommes-femmes, lutte contre le racisme et les discriminations, éducation à la citoyenneté... Elles pourront être conçues et réalisées par des jeunes scolarisés, des écoliers issus des écoles primaires de Nevers, des collégiens, des lycéens et des étudiants. Mais également par des jeunes plus vulnérables qui fréquentent l'E2C, Interstice, la Mission locale, etc.

Montant de la subvention accordée en 2017 : 8 000 €

Montant de la subvention demandée : 8 000 €

Avance versée au CM du 5 décembre 2017 : 2 000 €

Montant proposé pour 2018 : 7 000 €

Solde à verser : 5 000 €.

- Nevers FM :

Association créée en 1982 - 3 salariés. Plusieurs bénévoles

Objet statutaire : Radiodiffusion quotidienne d'information, développement de l'actualité et promotion des activités des associations et des manifestations de toute nature.

Objet de la demande :

- Renforcer l'information locale culturelle, sportive, médicale, associative... et développer la communication sur tous les fronts
- Accueillir tout au long de l'année des collégiens, lycéens et étudiants en stage de formation • Faire découvrir le média Radio dans les studios et avec le camion régie
- Devenir radio-formatrice en 2018.

Montant de la subvention accordée en 2017 : 6 000 €

Montant de la subvention demandée : 10 000 €

Avance versée au CM du 5 décembre 2017 : 1 500 €

Montant proposé pour 2018 : 7 000 €

Solde à verser : 5 500 €.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'opération 527A02 nature 6574 du Budget 2018.

A reçu un avis favorable en Commission 1 du 26 mars 2018.

M. le Maire –

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

Je reprends l'expression que vous avez prononcée tout à l'heure : « il n'y a plus de soutien à l'aveugle », et « cela ne tombe pas du ciel ». À propos de lisibilité, je vais vous poser des questions.

Nous souhaitons revenir sur la demande de subvention déposée par l'association Nevers FM Radio.

En effet, après les révélations en décembre dernier, sur les réseaux sociaux, et les très nombreux partages de ces informations, souvent agrémentés de commentaires qui ne semblaient surprendre personne, et surtout, après les enquêtes très bien argumentées, parues dans la presse locale et régionale, par le biais du *Journal du Centre*, et *L'accent bourguignon*, en janvier et février, nous nous sentons en droit de nous poser certaines questions quant à la future destination et utilisation des deniers publics que vous semblez prêts à distribuer.

Nous avons donc quelques questions qui demandent des réponses précises, quant à une prise de position du Conseil municipal sur l'attribution ou non de cette subvention. Des questions qui, en aucun cas, ne veulent signifier que nous souhaitons la disparition de cette radio historique, créée en 1982, mais justement, éclaircir une bonne fois pour toutes, la situation d'une association, qui, je vous le rappelle, ne devrait vivre en majeure partie, que de fonds publics.

Connaissez-vous l'existence d'une deuxième association, domiciliée au 108 rue du 8 mai 1945, donc à la même adresse, et qui partage le même bureau, et sans aucun doute les mêmes moyens et mêmes ordinateurs, et dont le nom est Nevers FM Événements ?

Connaissez-vous la composition du bureau de Nevers FM Événements ?

Connaissez-vous la composition du Bureau de Nevers FM Radio ?

M. le Maire – Nous pourrions appeler un ami !

(Rires)

M. Lagrib – Il aurait fallu l'appeler depuis bien longtemps.

Pour l'élection de ces deux Bureaux, êtes-vous certains que ceux-ci aient été élus, selon les statuts de l'une ou l'autre des associations ?

Connaissez-vous la contrainte imposée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, dans le cadre du versement du fonds de soutien à l'expression radiophonique, que Nevers FM Radio touche depuis sa création ?

Avez-vous une idée du budget global de Nevers FM radio pour l'année 2017 ?

M. le Maire – Nous voulons bien nous prêter au jeu, Monsieur Lagrib, mais...

M. Lagrib – Vous voulez des questions, nous en posons, mais malheureusement, en commission, nous n'avons pas les réponses à nos questions.

M. le Maire – Vous en avez encore combien, des questions, Monsieur Lagrib ?

M. Lagrib – J'ai 12 questions. Je pense que les réponses, vous ne les avez pas.

M. Morel – Allez jusqu'au bout.

M. Lagrib – La demande de subvention déposée en octobre 2017, est appuyée par le bilan de l'année 2016, et, comporte un document très intéressant, le sondage Médiamétrie de juillet 2017. Savez-vous si Nevers FM radio est souscripteur à l'organisme Médiamétrie ?

Dans son courrier d'introduction à la demande de subvention, Nevers FM radio, se targue d'être la première radio 100 % locale. Avez-vous détaillé la composition de sa grille de programme ?

Toujours dans ce même courrier de présentation, Nevers FM Radio explique qu'il est fait un travail de proximité, en laissant penser que le car-régie, qui appartient à Nevers FM Événements, est un outil de communication gratuit rentrant dans le cadre d'une mission d'ordre public et désintéressée.

Mais le plus important reste la question de la gestion de cette radio. Nous revenons sur ce point qui semble sans doute le plus préoccupant, le bilan 2016 avec un prévisionnel de l'année 2017. Avez-vous pris le soin de lire ce bilan ?

Dans ce même formulaire de demande de subvention, Nevers FM Radio, était composée, d'après le bilan 2016, de 4 salariés. Aujourd'hui que savez-vous de ses ressources humaines et de quelle façon celles-ci sont exploitées ?

Ces questions ont juste pour but de vous faire comprendre que, selon notre position et notre volonté d'équité dans le traitement entre toutes les associations, on ne peut pas valider aussi rapidement l'accord d'une subvention, s'agissant d'argent public, à une association en l'état.

J'attendrai vos réponses, et je conclurai.

M. le Maire – Monsieur Morel, vous avez deux heures, ou alors vous pouvez choisir le 50/50 !

La parole est à M. Diot.

M. Diot – J'ai moins de questions. Mais, plus sérieusement... C'est un sujet sérieux.

M. Morel – C'est très sérieux.

M. Diot – Très sérieux.

Je vais d'abord vous parler de Bac FM. Dans la délibération qui nous est présentée, vous nous proposez de baisser de 1 000 €, soit de 12,5 %, la subvention de la Ville pour la radio Bac FM.

J'alerte sur les difficultés que cette baisse de subvention (qui, du reste, n'est pas argumentée) risque de faire peser sur le fonctionnement d'une radio associative qui est aujourd'hui la seule radio lycéenne de Bourgogne Franche-Comté.

Bac FM est une radio dont l'utilité sociale et la qualité éducative ne font pas débat ici, et sont reconnues très largement, y compris dans des classements de niveau national. C'est une radio éducative, culturelle, citoyenne, qui ne fonctionne qu'avec des subventions : elle est totalement gratuite, elle ne vend pas de prestations, elle n'a pas de ressources publicitaires, d'où l'importance cruciale de ces 1 000 €.

J'ajoute que c'est une radio qui est très écoutée à Nevers (et c'est d'ailleurs de loin la plus écoutée). Son travail auprès des jeunes est unanimement reconnu, vous rappelez d'ailleurs dans la délibération les missions qui sont les siennes : éduquer les élèves à la pratique citoyenne des médias, permettre l'écoute et l'ouverture des jeunes à l'actualité, faire la promotion de la Ville et de l'Agglomération, initier et relayer des actions culturelles, citoyennes, de prévention santé et d'information, etc.

Bref, Bac FM exerce une véritable mission de service public, qui concourt aux politiques publiques que notre Ville, je pense, souhaite promouvoir : éduquer à la liberté d'expression, favoriser l'esprit critique, transmettre les valeurs républicaines de Liberté, de Laïcité, d'Égalité, de Fraternité, de Solidarité, permettre l'engagement

et la responsabilisation des jeunes avec des émissions qui portent sur la cohésion sociale, la réussite éducative, l'égalité hommes-femmes, la lutte contre le racisme et les discriminations ; et tout cela, en faisant de nos jeunes des acteurs de la radio, qu'ils soient issus de milieux favorisés ou non !

Donc, je ne comprends franchement pas cette baisse de subvention, qui risque d'ailleurs de remettre en cause, d'après mes informations, l'embauche prévue d'une jeune en contrat de professionnalisation. Ces 1 000 € sont absolument cruciaux, au vu de la mission de service public que rend Bac FM, et je demande donc que la subvention de 8 000 € soit maintenue pour Bac FM.

C'est d'autant plus incompréhensible que, dans le même temps, vous proposez d'augmenter de 1 000 € la subvention à une autre radio, Nevers FM, qui, elle, a d'autres ressources, puisqu'elle touche des recettes de publicité, et fait payer ses annonceurs, avec une orientation commerciale, puisqu'elle vend ses services à l'occasion d'animations, de fêtes, de manifestations sportives ou autres.

C'est un autre aspect de mon intervention : nous avons toutes et tous été informés, par la presse locale et régionale, des questions de divers ordres qui se posent à propos de cette radio Nevers FM.

Je parle d'un journal régional, que vous aviez fort peu élégamment, Monsieur le Président de l'Agglomération, qualifié de « torchon », en séance publique du Conseil d'Agglomération il y a quelques mois. Mais je parle également du *Journal du Centre*, pour lequel, je suppose, vous avez un peu plus de respect, qui titrait son article en février dernier : « Nevers FM, une radio locale au financement douteux ».

Je ne reviens pas sur le fond de l'article, mais il contenait des éléments et des accusations graves, que la presse locale, qui est une presse sérieuse, n'a pas l'habitude de diffuser à la légère. Et tout le monde a lu une deuxième couche aujourd'hui dans le même journal. Au minimum, il devrait susciter un peu de prudence, de doute et de recherches supplémentaires d'informations.

Donc vous comprendrez que l'on s'interroge. Et que, comme il s'agit ici d'argent public, de l'argent des Neversois et des Neversoises, nous souhaitons en tant qu'élus être assurés que sa destination soit la bonne. Je demande donc que vous nous donniez des garanties à ce sujet, et que vous avez peut-être, puisque vous n'hésitez pas à nous proposer d'augmenter de 1 000 € une subvention à une radio, et de la baisser à une autre.

En tout état de cause, cette délibération me semble aller dans le mauvais sens.

Pour ma part, je vous demande de réattribuer à Bac FM sa subvention de 8 000 €, dont elle a un besoin impératif. Et dans le même temps, de nous fournir les garanties qui permettent de lever les interrogations à propos de Nevers FM, avant toute attribution de subvention.

M. le Maire –

Juste avant de passer la parole à Xavier Morel, je voulais juste répondre à ce que vous disiez sur le journal que vous évoquez. Les journalistes ne sont pas au-dessus des règles des autres, et pour être respecté, il faut être respectable. Et moi, je

considère qu'un journaliste qui déforme les propos que vous lui tenez, et qui les oriente de façon tendancieuse n'est pas respectable.

Nathalie Royer.

Mme Royer –

Contrairement à François Diot, je ne m'interroge pas sur vos choix en matière de subventions aux radios Bac FM et Nevers FM ; à vrai dire, ces choix me scandalisent.

Le 20 mai 2017, lors du Conseil d'Agglomération, après des débats passionnés en Bureau communautaire, vous convenez de la proposition suivante : fixer une subvention à Nevers FM de 12 000 €, correspondant à 4 années d'avances de subvention, soit 50 % du montant de leur déficit. À l'époque, je vous ai interpellé sur le fonctionnement de cette radio purement commerciale, qui vit de la publicité, et sur ses investissements démesurés, en mettant en parallèle le fonctionnement de Bac FM et ses difficultés financières. Il me semblait que Nevers FM était systématiquement privilégiée.

Je ne reviendrai pas sur mes propos d'alors, et je pense que François Diot a bien expliqué la situation. Vous aviez ajouté qu'il n'était pas question pour l'Agglomération de jouer les banquiers. Mais, malgré tout, la subvention a bien été versée à Nevers FM. Dans le même temps, le Département s'était engagé en actant une avance de 3 ans de subventions, toujours pour Nevers FM.

Je vous cite : « On va essayer de trouver quelque chose qui puisse convenir à tous, et éviter le sentiment de frustration et d'injustice. On doit être particulièrement attentif à la gestion, car on a aussi une responsabilité par rapport aux deniers publics que nous redistribuons. »

Monsieur le Maire, avez-vous été attentif à la gestion ? Et qu'en est-il de votre responsabilité ?

Ce sont certes de petites subventions. Mais aujourd'hui, vous faites le choix de diminuer celle de Bac FM, qui, je le rappelle, ne vit que grâce aux subventions, et dont le projet citoyen est essentiel pour la collectivité, et de continuer à redistribuer les deniers publics pour Nevers FM, qui touche plus de 40 000 € de publicité sans garantie de gestion. Pouvez-vous nous éclairer sur ce choix à la fois frustrant et injuste ?

Effectivement, les médias locaux et régionaux se sont récemment emparés du sujet de Nevers FM, pointant de part et d'autre une comptabilité obscure, voire double avec Nevers FM Événements, association partenaire, qui gère les revenus publicitaires, pointant également une absence d'assemblée générale, et semble-t-il, pas de nouveau président élu, des subventions qui auraient servi de prime de licenciement, sans qu'aucun démenti, aucune explication ne soit donnée.

Il se dirait même que le drone offert par la Ville à la radio ou à l'association –on ne sait même plus, tellement c'est opaque – ainsi que les lots offerts par les Vitrines de Nevers aient été revendus sur *Le bon coin*. C'est dire !

Nous vous demandons aujourd'hui de contribuer pour Bac FM à hauteur de leur demande, soit 8 000 €.

Nous vous demandons également de mettre en suspens la subvention destinée à Nevers FM tant qu'aucune assurance sur la transparence de leur gestion n'aura pas été donnée, dans un premier temps aux Neversois, puisqu'il s'agit de subventions de la Ville de Nevers ; dans un deuxième temps, je réitérerais cette demande en Conseil communautaire, si d'aventure une nouvelle demande de subvention venait à être déposée par cette radio. Notons, au passage, que Nevers FM est établie à Coulanges-les-Nevers, et si je ne m'abuse, perçoit sans doute des subventions de cette commune.

Aujourd'hui Nevers FM souhaite devenir radio formatrice. Ce qui fait de suite réagir l'enseignante que je suis. Eu égard à tout ce que nous avons pu lire dans la presse, de quelle formation s'agit-il ? J'hésite : formation magouille, ou formation magouille ? Merci de clarifier cette situation, et si d'aventure, c'est de preuves que vous avez besoin, rien ne vous empêche de demander un contrôle URSSAF et de l'Inspection du travail. Merci.

M. le Maire –

Xavier Morel.

M. Morel –

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, c'est sérieux. Même si vous avez décidé les radios aux rayons X, on va devenir sérieux, et on va effectivement essayer de répondre à vos interrogations, même si je n'ai pas toutes les réponses.

Par contre, pour répondre à M. Lagrib, on ne peut pas parler sérieusement en s'appuyant sur les réseaux sociaux. En commission 1, je vous ai fait allusion à certains réseaux sociaux qui citent même mon nom, celui de ma femme et celui de mon fils. Et comme par hasard, quand je vous ai dit : « puisque c'est comme cela, on va se retrouver au tribunal », deux heures après cela avait disparu. Donc, soyons sérieux, effectivement, et revenons aux faits.

M. Lagrib –

Mais voulez dire quoi ? Dites ce que vous avez à dire.

M. le Maire –

Monsieur Lagrib, vous n'avez pas la parole. S'il vous plait, et vous avez des procédés qui sont particulièrement détestables. J'ai déjà démontré vos copier-coller, mais les propos concernant la famille d'un élu sont inadmissibles, je le redis. Xavier Morel a la parole. Et lui seul.

M. Morel –

Concernant Bac FM, il n'est nullement mis en cause la qualité et l'objet de la radio, qui sont bien expliqués dans la délibération.

Madame Royer, je ne vais pas revenir sur ce qui se passe à l'Agglomération. Ici, nous sommes à Nevers. Je vais me contenter de parler uniquement de ce qui se passe à Nevers, si vous le permettez.

Pour notre part, lorsque l'on étudie les deux radios, les deux objets sont des projets citoyens. Si on reprend tout ce qui a été fait par Radio Nevers, quand vous me dites que le camion régie ne sert qu'à des manifestations commerciales, c'est faux. La preuve, il est venu sur le Téléthon, et il a continué à œuvrer pour le Téléthon. J'ai ici

la liste, puisque M. Lagrib m'a demandé de lui fournir la demande de subvention, et cela a été fait rapidement. Dès le lendemain, je rencontrais deux personnes de la radio. Si je prends les dernières communications qui ont été faites, on s'aperçoit quand même que Nevers FM reçoit énormément de monde, et ne fait pas que du commercial. Ils font des actions à la fois pour les ambassadeurs de la truffe, notamment, en recevant Yolande Frémont. Le domaine de la Vernée. L'USON Rugby. La directrice de l'emploi et de la formation de la CCI de la Nièvre. Melle Bourgogne en 2018. Comité Melle Bourgogne. USON Rugby féminine. Association des Crash Boulons, Interfoot, etc.

Le contenu de la radio, je ne fais pas partie du CSA, mais j'ai appelé Amandine Menigoz responsable du Comité Technique Radiophonique (CTR), donc du CSA sur Dijon, qui a rencontré le nouveau président et le nouveau trésorier de l'association. Je ne suis pas juge, et je ne suis pas avocat, je ne fais que vous dire ce qu'ils m'ont expliqué. Selon Nevers FM, lors de cette réunion du CTR, il n'a été aucunement question de remettre en cause l'attribution des deux fréquences, le fonctionnement de l'association, la constitution des deux associations, et le car podium, sur lequel, selon eux, s'appuie le fonds de soutien radiophonique.

Sur ce qui vous semble être un déséquilibre entre Bac FM et Nevers FM, j'ai demandé aux services de produire les subventions depuis 2014 : elles recevaient alors la même chose. En 2015, les deux radios recevaient la même chose. En 2016, nous avons décidé de baisser la subvention de Nevers FM à 4 000 €, et de conserver celle de Bac FM à 8 000 €. En 2017, nous avons donné 6 000 € à Nevers FM et 8 000 € à Bac FM. Si on fait le total, Nevers FM a perçu 33 000 € et Bac FM 39 000 €.

Si nous avons baissé en 2016 et si nous avons ré-augmenté en 2017 et 2018 par rapport à 2016, sans pour cela atteindre le montant de Bac FM, c'était pour pallier l'absence de subventions dont nous avait fait part Nevers FM, qui était une subvention de 36 000 € du CSA, tout simplement parce qu'ils avaient omis de déposer un dossier au fonds de soutien radiophonique comme ils le font chaque année. Le dossier avait été déposé en retard ; donc ils sont passés à côté de la subvention de 36 000 €.

Par ailleurs, ce qui leur est reproché par le CSA, ce n'est pas tout ce que vous dites là, même si j'ai eu Amandine Menigoz au téléphone plusieurs fois, et qui m'a dit ne pas pouvoir se prononcer en l'état. Donc, si elle ne se prononce pas, alors qu'elle est au courant du dossier, vous pensez bien que nous, municipalité, nous allons encore moins nous prononcer. Nevers FM émet sur deux fréquences : 99 (agglomération de Nevers jusqu'à Avord) et 105.2 (Dornes – Moulins). Elle touche donc une partie de l'Allier et du Cher. En termes d'attractivité, c'est une radio aussi qui rapporte quelque chose à la ville, puisqu'elle communique sur les événements. Elle communique sur tout ce qui se passe dans notre ville bien au-delà de nos petites frontières. Ce que le CSA reproche principalement, c'est que, sur ces deux fréquences, il devrait y avoir deux programmes distincts, dont un notamment à raison de 4 heures par jour sur la fréquence de Dornes ; or, malheureusement, en 2016, ils ont perdu ces 36 000 € parce qu'ils n'ont pas rempli cette condition, et n'avaient pas rempli le dossier. Concernant les 20 % de publicité, j'ai posé la question : selon Nevers FM, ils sont inférieurs aux 20 %, suite à la réunion qu'ils ont

eue avec le CTR. En fait, il faut distinguer plusieurs formes de communication. Il y a les messages d'intérêt collectif (MIC) et les messages d'intérêt général (MIG), qui n'entrent pas dans les 20 % de communication. C'est justement sur ces points que le CSA devra juger ce qui est de la communication, ce qui est de la publicité, du MIC, du MIG, et du parrainage.

Aujourd'hui, il n'y a plus de salariés sur Nevers FM, il n'y a que des bénévoles.

Concernant l'activité de Nevers FM, entre autres, ils reçoivent assez fréquemment, depuis un an et demi, des groupes qui viennent jouer dans leurs locaux, reçus en *live*, avec des sessions acoustiques. C'est une des seules radios qui peuvent actuellement le faire.

J'espère avoir répondu à une grosse partie de vos questions.

Maintenant, je vais vous proposer la chose suivante :

Comme vous, je m'interroge sur le bien-fondé de donner une subvention à une association dont nous n'avons pas la certitude totale par le CSA de la bonne activité. Mais en revanche, on n'a pas non plus la certitude contraire. Donc, est-ce que, pour autant, il faut que l'on condamne tout de suite, que l'on ajourne, que l'on suspende ? J'entends les critiques, les doutes. Je n'entends pas les accusations, surtout quand elles sont sur les réseaux sociaux ; cela, c'est juste insupportable. Quand on lit ce qui est écrit sur les réseaux sociaux, c'est du grand n'importe quoi. Et pour reprendre l'expression de M. le Maire, cela, c'est moins qu'un « torchon ».

Ce que je vous propose, c'est qu'effectivement on remonte la subvention pour Bac FM à 8 000 €. Vous voyez, Monsieur Diot, Madame Royer, je vais dans votre sens, parce que c'est une réaction qui est juste. Nous essayons d'être justes. Il nous arrive peut-être de faire des erreurs, mais nous essayons d'être justes, et vos arguments, nous les entendons, et donc la subvention pour Bac FM sera à la hauteur de celle de l'année dernière, c'est-à-dire à 8 000 €.

Quant à Nevers FM, fatalement, le budget n'étant pas extensible, de 7 000 €, nous allons la passer à 6 000 €. Mais, effectivement, la question peut être posée de façon légitime : décidons-nous de la voter immédiatement, ou de l'ajourner ? Si nous l'ajournons, nous mettons encore plus la radio en difficulté. C'est un choix. Mais si, par contre, on s'aperçoit dans six mois qu'elle est fermée, mais qu'en fait, *a posteriori*, ils étaient dans leurs droits, on aura l'air malin. C'est juste une question que je vous pose. À la rigueur, Monsieur Diot, Madame Royer, Monsieur Lagrib, vous pouvez répondre.

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Notre réponse va être dans la conclusion de mon propos antérieur. Mais je vais être clair sur un point : le « torchon » que vous évoquez, vous ne dites pas que c'est moi qui l'ai écrit ? Soyez clair dans les propos.

M. Morel – Non, mais vous l'avez partagé.

- M. Lagrib – Dites bien les choses, pour que ce soit clair.
- M. Morel – Vous l’avez partagé.
- M. Lagrib – Que les choses soient claires dans cette assemblée !
- M. Morel – Que vous partagiez ce que vous voulez, mais, moi, en général, quand je partage quelque chose sur les réseaux sociaux, c’est parce que je suis d’accord avec son contenu, et que je m’en suis aperçu. Maintenant, si vous avez la légèreté de partager ce genre de « torchon ». Mais comme par hasard, je vous l’apprends, et deux heures après, cela a disparu. Donc, soit vous savez qui a écrit ce « torchon »...
- M. le Maire – Je souhaiterais m’exprimer, si vous le voulez bien, et de la clarté, j’aimerais bien que vous en ayez aussi parfois, plutôt que des sous-entendus. Je dis simplement une chose. Nous proposons de porter la subvention de Bac FM à 8 000 €. Nous proposons d’octroyer à Nevers FM 6 000 €, conditionnés à l’assurance par le CTR de la non-remise en cause de l’octroi de la fréquence. Voilà ce que je vous propose. Ce qui permet de sécuriser le soutien de la Ville de Nevers. Cela peut-il vous convenir ?
- M. Morel – Donc, en fait, on gèle.
- M. le Maire – Non, on ne gèle pas.
- M. Morel – Nous allons interroger le CSA.
- M le Maire – Nous allons interroger le CSA pour avoir l’assurance du maintien de la fréquence pour cette année.
- Monsieur Lagrib, si c’est sur le sujet.
- M. Lagrib – Vous m’avez coupé tout à l’heure. Je lisais ma conclusion et j’apportais des précisions.
- Nous pensons donc, qu’il serait judicieux, et juste vis-à-vis des autres associations, de mettre en réserve la subvention de Nevers FM Radio, le temps d’une vérification précise des comptes, de l’état de ses recettes...
- M. le Maire – Vous avez la réponse, puisque c’est ce que je viens de proposer. Donc, ne lisez pas jusqu’au bout. Je vous ai proposé, non pas de la geler, ni de surseoir, mais de l’acter, pour ne pas mettre en difficulté l’association, s’il est légitime qu’elle la reçoive, mais de conditionner l’attribution à l’assurance pour notre municipalité que la fréquence sera maintenue cette année.
- Wilfried Séjeau.
- M. Séjeau – Merci, Monsieur le Maire. Dans vos interventions précédentes concernant le soutien au monde associatif, vous avez suffisamment développé l’importance pour vous et votre majorité d’une vertu dans l’octroi des subventions, d’une rigueur. Vous avez dit

une chose que je partage d'ailleurs, que le bénévolat n'autorise pas l'incompétence. Vous l'avez formulé un peu différemment, mais je crois que l'esprit était là, et, si je me trompe, vous me contredirez. Monsieur Morel vient aussi de signaler qu'il n'y avait plus de salariés actuellement à Nevers FM, ce qui paraît aussi un peu surprenant, vu quand même l'argent important qui transite dans l'association. Il est marqué trois salariés dans la délibération. Je pense qu'il y a quand même beaucoup de zones d'ombre, beaucoup de questions aussi qui se posent quant à la gouvernance de l'association et au respect des principes élémentaires démocratiques au sein d'une association, qui est quand même tenue de respecter un minimum la loi, y compris dans son fonctionnement interne.

Nous sommes très satisfaits de la proposition de M. Morel, de remonter la subvention de Bac FM. Par contre, nous estimons que, pour Nevers FM, les garanties ne sont pas suffisantes aujourd'hui pour attribuer de l'argent public à cette radio.

M. Morel – Monsieur Séjeau, petite rectification. Dans la délibération, il est marqué qu'il y a trois salariés. Au moment où la délibération a été faite, il y avait trois salariés. Au moment où je vous parle, ils n'y sont plus.

M. Séjeau – Cela va vite.

M. Morel – Vous savez ce que c'est qu'une entreprise.

M. Séjeau – *(Inaudible)*.

M. le Maire – Je n'ai pas tous les éléments avec moi, mais je ne crois pas qu'il n'y ait eu que des licenciements ; il y a eu des contrats non renouvelés.

Nous vous disons un peu la même chose. Cela permet de la voter ce soir, mais nous la conditionnons : nous ne verserons pas cette subvention si cette radio ne garde pas sa fréquence cette année. Pour moi, c'est la meilleure des légitimités. Je ne vois pas pourquoi on mettrait en cause cela, si elle est gardée dans sa fréquence. Les positions orientées des uns et des autres, ce n'est pas ce qui doit nous animer en Conseil municipal. C'est une radio aussi qui a sa vocation d'être. On l'apprécie, on l'écoute, ou on ne l'écoute pas. J'apprécie aussi Bac FM, et nous faisons tout pour soutenir ces radios, et j'aimerais bien que d'autres partenaires en fassent autant.

M. Morel – À tel point, pour vous faire l'historique, qu'en 2016, j'avais tenté de rassembler les deux radios pour qu'elles émettent ensemble – y compris avec RCF d'ailleurs – en direct de la Foire exposition pour le lancement de toutes les manifestations, etc., avec les interventions. Chacun devait avoir son émission particulière, et tous les plateaux, car Nevers FM était le seul à bénéficier d'une infrastructure numérique et était en capacité techniquement de diffuser toutes les interviews sur les trois radios. Mon souci est de fédérer et d'être dans la bienveillance, mais je ne comprends pas que des personnes qui vivent de la même passion, qui est la radiophonie, se bouffent le nez à ce point, et aient une haine viscérale les uns envers les autres. C'est quelque chose que je ne comprends pas. On sort du sujet, mais toutefois ce sont ces petites guerres qui font qu'elles regardent ce qui est donné plus à l'un qu'à

l'autre. C'est ce qui a fait que nous avons décidé de donner l'équivalent à l'un et à l'autre. Peut-être à tort, mais...

M. le Maire – C'est un sujet qui mériterait une émission de radio.

Wilfried Séjeau.

M. Séjeau – Très rapidement. On ne se comprend pas avec M. Morel. Notre enjeu, ce n'est pas du tout d'opposer les radios, c'est de dire depuis le début...

M. Morel – Je ne parle pas de vous.

M. Séjeau – Justement, je précise. Plusieurs fois nous avons eu l'occasion de débattre ensemble sur cette question, et plusieurs fois d'ailleurs vous nous avez entendus, ce dont je vous remercie. À chaque fois, nous disons que nous ne cherchons pas à opposer les radios ; nous disons qu'elles ont des modèles économiques extrêmement différents, et que, de ce point de vue là, elles ne peuvent pas être traitées pareil. On ne peut pas octroyer la même subvention, à une radio qui a des financements commerciaux et une radio qui ne peut pas en avoir, de par son statut. Nous pensons que mettre égal entre Bac FM et Nevers FM, ce n'est pas pertinent, tout simplement.

M. Morel – Je comprends ce que vous dites, mais entendez aussi que l'on ne peut pas pénaliser une radio qui veut évoluer, qui rentre dans la réglementation, si tant est qu'elle y rentre, qui fait des efforts, qui va chercher des partenaires privés à hauteur de 20 % maximum pour rester dans la réglementation, qui veut conserver ses fréquences et qui veut rester dans le même droit que l'autre association. On ne peut pas condamner une association qui fait l'effort d'aller chercher du partenariat privé. Je pense que cela aussi il faut l'entendre.

M. Diot – Il faut que l'on conclue, là. Effectivement, nous entendons très positivement ce que vous dites concernant Bac FM, avec votre proposition de réattribuer à Bac FM la subvention qui lui permet de voir l'avenir sereinement, dont les 8 000 €. Cela, nous pouvons le valider tous ensemble à l'unanimité, ce soir.

En revanche, sur Nevers FM, il y a trop de questions qui se posent, Monsieur Morel. Ce n'est pas nous qui les suscitons ; elles sont dans le paysage, ces questions-là.

Quelle est l'urgence à dépenser les 6 000 € de la Ville ? Je propose que l'on ajourne, que l'on attende. Si le paysage se clarifie, et si l'on a des garanties, au prochain Conseil, on vote. Mais il n'y a pas d'urgence à voter aujourd'hui sous réserve une subvention. Donc, validons celle de Bac FM, ajournons celle de Nevers FM pour la remettre à l'ordre du jour dès que vous le voulez.

M. le Maire – On dit tous la même chose, mais on veut le faire autrement. Moi, je reste sur ce que je vous propose, c'est-à-dire que nous votons sous condition : la somme ne sortira pas, c'est sous condition d'un courrier du CSA nous confirmant que la fréquence sera attribuée cette année. Nous ne prenons aucun risque à le faire. Moi, je n'ai pas à m'immiscer davantage dans cette affaire. Il y a les faits, il y a les écrits, il y a les demandes des partenaires qui autorisent ou pas cette radio. À ma connaissance, à ce jour, cette radio n'est pas interdite. Il y a eu une réunion avec le CTR le 26 mars.

Il semblerait que Nevers FM ait apporté des explications complémentaires. Nous allons voter sur l'allocation d'une subvention de 8 000 € pour Bac FM et de 6 000 € pour Nevers FM, à la condition, pour cette dernière, que la Ville de Nevers reçoive un courrier l'assurant que la fréquence est maintenue pour l'année, sinon nous ne verserons pas cette subvention.

M. Morel – En précisant toutefois que les deux radios ont déjà reçu une avance sur subvention. Bac FM a déjà touché 2 000 €, et elle n'aura donc ensuite que 6 000 €. Nevers FM ne touchera plus que 4 500 €.

M. le Maire – Nous mettons donc en sursis 4 500 €.

Nous nous sommes tous exprimés sur le sujet. Monsieur Lagrib, sauf si vous avez vraiment à rajouter quelque chose de prégnant sur le sujet. Alors, je vous écoute, en synthèse.

M. Lagrib – Je salue la décision de pouvoir passer à 8 000 €. Par contre, sur Nevers FM, je maintiens qu'il faut s'abstenir.

Le camion de régie appartient-il à Nevers FM Radio ou Nevers FM Événements ? Il faut savoir qu'il y a un lien entre ces deux radios. Le CSA devra se positionner quant à la part de publicité qui sera représentée au sein de Nevers FM Radio.

M. le Maire – Il n'y a pas deux radios, Monsieur Lagrib. C'est faux, ce que vous dites. Il n'y en a qu'une.

Il y a une radio, et puis, il y avait « Les Amis de Nevers FM », qui est une association de soutien, qui était associative initialement, et qui est devenue une association sur l'évènementiel, mais elle n'a pas de fréquence radio.

Je propose que nous votions pour une subvention de 8 000 € pour Bac FM et une subvention de 6 000 € pour Nevers FM, sous condition, pour cette dernière, suspensive...

M. Diot – Nous demandons qu'un vote séparé puisse avoir lieu.

M. le Maire – Nous allons les séparer.

Nous votons pour la subvention pour Bac FM. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Nous votons maintenant pour la subvention proposée pour Nevers FM. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 13

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

2018-068 Fédération Syndicale Unitaire (FSU) 58 – Attribution d'une subvention pour une action pédagogique à destination des professeurs des écoles
Adopté à l'unanimité.

2018-069 Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la création d'un carrefour giratoire à l'intersection des rues du 13^{ème} de ligne, Henri Bouquillard, Grands Jardins et Montôts, dit « Le Chiquito »

M. le Maire – Je passe la parole à M. l'Adjoint aux Travaux pour la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la création d'un carrefour giratoire à l'intersection des rues du 13^{ème} de ligne, Henri Bouquillard, Grands Jardins et Montôts, dit « Le Chiquito ».

M. Devoise – La Ville de Nevers et Nevers Agglomération portent un projet commun de réaménagement du carrefour situé à l'intersection des rues du 13^{ème} de Ligne, Henry Bouquillard, Grands-Jardins et Montôts, nommé ci-après «carrefour du Chiquito». Comme je l'ai dit tout à l'heure, par souci de cohérence et d'optimisation des moyens autant techniques que financiers, il est d'intérêt général de réaliser cette opération dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique.

Cette opération, dans sa globalité, est estimée à un montant de 196 423 €HT, dont 127 894 € HT pour la Ville de Nevers et 68 529 € HT pour Nevers Agglomération.

La convention jointe à la délibération a pour objet de fixer les modalités de transfert de maîtrise d'ouvrage ainsi que les conditions techniques et financières de celle-ci.

Vu l'article 2-II de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée complété par l'ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004,

Considérant l'intérêt général qui représente l'organisation d'une maîtrise d'ouvrage unique dans le cadre de cette opération,

Vu l'exposé, Je vous propose :

- d'accepter le transfert de la maîtrise d'ouvrage de Nevers Agglomération à la Ville de Nevers pour la réalisation d'un carrefour giratoire,
- d'approuver les termes de la convention jointe et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Les crédits correspondants sont inscrits au BP 2018,
 A reçu un avis favorable en Commission 3 du 21 mars 2018.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ? C'est dans le cadre de l'aménagement urbain du site Cobalt. D'abord parce que c'est une voie qui est très fréquentée. Il avait été envisagé un temps de rénover le carrefour, et cela ne l'avait pas été. Nous allons le faire, en complément des travaux que nous initions à hauteur de la place du 19 mars et des feux qui vont être supprimés, avec des remaniements de sens de circulation et davantage de stationnements, pour anticiper les difficultés d'un site qui va être de plus en plus occupé.

Nathalie Royer.

Mme Royer – Juste une question. La réalisation nécessitera-t-elle l'acquisition de foncier aux abords ?

M. le Maire – Non. Cela pourra tenir.

Il n'y a pas d'autres questions ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-070 **Transfert de gestion des ouvrages de protection hydraulique contre les crues, propriétés de la commune de Nevers**

Adopté à l'unanimité.

2018-071 **Convention de partenariat d'analyse et de suivi pollinique avec le RNSA**

Adopté à l'unanimité.

2018-072 **Vente de l'auberge de la Porte du Croux et de la maison mitoyenne**

M. le Maire – Daniel Devoise a la parole sur la vente de l'auberge de la Porte du Croux et de la maison mitoyenne. Quel que soit le prix, que l'on peut regretter par rapport au prix de l'acquisition par la précédente municipalité, je pense que l'on peut se réjouir de cet achat, et je trouve malvenu peut-être que certains sous-entendent que le précédent ne se soit pas fait. Je ne suis pas l'acheteur avec le chéquier. Et, encore une fois, nous avons besoin de l'accord du Conseil municipal pour pouvoir vendre ou acheter, ce qui est bien normal. L'autre fois, le projet, malheureusement, n'était pas allé au bout, malgré un projet qui était quand même assez abouti, me semblait-il.

Aujourd'hui, nous avons trouvé d'autres acquéreurs. Nous allons libérer enfin la Ville de ce bâtiment, qui est pourtant l'un des bâtiments les plus intéressants à Nevers.

La parole est donc à Daniel Devoise.

M. Devoise – Comme M. le Maire l'a indiqué, nous avons failli vendre ce bâtiment. Nous avons décidé de re-proposer ces deux biens à la vente :

- La parcelle cadastrée BW 139, propriété bâtie, 15, rue de la Porte du Croux, d'une superficie de 1 158 m² au sol. - La parcelle cadastrée BW 432, propriété bâtie, 6, rue René Jean Guyot, d'une superficie de 127 m² au sol. Soit une surface totale habitable de 470 m² environ.

France Domaines a estimé l'ensemble de ces biens à 70 000 € en date du 6 février 2017.

La Société Civile Immobilière « DS Immo » dont le siège est basé 8A, rue de Loire à Marzy (58180), propose d'acquérir cet ensemble pour la somme de 50 000 € afin d'y aménager un établissement de restauration. Ce projet prévoit dès son ouverture la création de 5 emplois et un investissement important de rénovation de cet établissement. Une clause sera par ailleurs prévue à l'acte concernant la démolition, à la charge de l'acquéreur, d'un appentis qui avait été érigé sur le côté gauche, dénaturant ce bâtiment placé en plein cœur d'un quartier classé, suite à la recommandation de l'Architecte des Bâtiments de France. Dans un second temps, ce projet prévoit un accueil et un hébergement touristique, un aménagement pour le stationnement de vélos ainsi qu'une borne de recharge pour vélos 822 électriques.

Considérant l'intérêt de ce projet pour la Ville de Nevers, je vous propose :

- D'accepter la vente des biens cadastrés BW 139 et BW 432, au prix de 50.000 € net vendeur à la SCI « DS IMMO », sise 8A, rue de Loire 58180 Marzy.
- De réaliser les diagnostics obligatoires et toutes les formalités préalables nécessaires à la vente.
- De saisir le notaire selon le choix de l'acquéreur pour la mise au point de l'acte de cession.
- Enfin, de m'autoriser à signer tous les documents à intervenir.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2018 chapitre 20 opération 478. A reçu un avis favorable en Commission 3 du 21 mars 2018.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Je voulais en profiter, car il m'est arrivé de communiquer sur certains chiffres mais qui n'étaient pas tout à fait complets, sur ce que nous avons cédé sur le plan immobilier, qui ont été autant de rentrées pour la Ville.

Sur l'année 2015, nous avons cédé un total de 384 000 € TTC.

Sur l'année 2016 : 809 800 €

Sur l'année 2017 : 651 900 €.

Ce qui fait donc un total de cessions immobilières de 1 845 700 €.

À l'heure où je vous parle, pour le début d'année 2018, y compris avec la vente que nous vous proposons de valider ce soir pour 50 000 €, cela fera pour un trimestre 2018, 390 855 €. C'est bien parti. Encore une fois, ce n'est pas se débarrasser de biens importants pour la Ville, c'est au contraire réduire le nombre de mètres carrés qui lui coûtent, et dont elle ne fait rien, puisque nous sommes passés de 235 000 € à à peu près 180 000 m², ce qui est quand même important, parce que, en plus des rentrées que cela procure à la Ville, cela permet aussi d'économiser derrière en coûts de fonctionnement en impôts, sécurisation et mobilisation de la police pour aller enlever les squatteurs, etc. Je voulais informer de ces chiffres particulièrement précis, et qui démontrent notre volonté aussi d'avoir un patrimoine qui soit proportionnel à la Ville et proportionné à nos moyens.

Je vous propose de voter l'autorisation de cette cession, pour que cet établissement renaisse. Il sera donc situé juste à côté de l'esplanade Guy Savoye, que nous

inaugurerons les 21 avril. Inauguration à laquelle je vous convie, en présence du restaurateur.

François Diot.

- M. Diot – Nous voterons évidemment cette délibération, puisqu'il faut vendre ce bâtiment-là. Mon intervention de tout à l'heure visait simplement à dire que ces 50 000 € donnent une idée assez dramatique de l'état du marché de l'immobilier à Nevers, qui s'est effondré en quelques années.
- M. le Maire – Le marché de l'immobilier a fortement baissé il y a bien longtemps. Aujourd'hui, aux dires des agents immobiliers, il semblerait que le volume de transactions ait repris, y compris dans Nevers, ce qui est intéressant. Y compris dans Nevers, on retrouve des maisons inhabitées depuis longtemps qui retrouvent de l'habitation. Nous vendrons celle de la rue Sabatier une prochaine fois. Elle était fermée depuis très longtemps. Quand vous avez un immeuble comme le restaurant de la Porte du Croux, ou la maison de la rue Sabatier, qui sont vandalisés ou qui ont été vendus dans des conditions assez compliquées, c'est surtout la valeur de l'immeuble qui perd. C'est cela, le drame ; c'est que la Ville est dans l'incapacité d'entretenir ses biens, comme elle l'a été de ses bâtiments historiques. L'idée c'est, qu'avant que cela ne vaille plus que 10 000 €, on le vende 50 000 €. C'est certes dommage que l'on ne le vende pas 200 000 €, je suis bien d'accord, mais, si nous ne le faisons pas maintenant, nous ne le ferons jamais, et nous le vendrons à l'euro symbolique. Nous avons perdu 150 000 € sur le coup. Quand je dis « on », je ne nous mets pas dedans ; ce n'est pas nous qui avons décidé d'acheter. C'est très bien d'acheter quand il y a un projet, mais quand il n'y en a pas, c'est quand même ennuyeux derrière.
- M. Devoise – Un notaire m'expliquait que, depuis 2010, c'est - 35 % sur Nevers sur l'immobilier. Cela vient abonder ce que vous disiez. Par contre, il y a aussi une augmentation du nombre de transactions sur Nevers. On ne peut que s'en réjouir, malgré les prix relativement bas.
- M. le Maire – Les prix bas sont malheureusement trop bas pour les propriétaires quand ils veulent céder, mais ils sont aussi un atout pour s'implanter. Donc, il faut essayer de transformer le négatif en positif, mais il faut surtout que les prix reprennent une valeur du marché. Maxime Bonnot avait une observation ?
- M. Bonnot (CNJ) – Simplement, je confirme. Je fais de l'immobilier depuis 2012, et je confirme les propos. Il n'est pas cher sur Nevers. Ce n'est pas un inconvénient sur Nevers ; c'est une chance. Il faut savoir la saisir. Je confirme.
- M. le Maire – Merci à M. Maxime Bonnot, en tant que représentant du Conseil Neversois de la Jeunesse, et également connaissant bien la matière.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Donc, nous vendons – j’espère que cela va marcher, cette fois – l’auberge de la Porte du Croux.

2018-073 Opération de réaménagement du site de l'ancienne caserne Pittié / Site Cobalt

M. le Maire – Je voudrais que nous abordions maintenant la délibération n° 073, qui concerne l’opération de réaménagement du site de l’ancienne caserne Pittié / Site Cobalt. Cela va concerner principalement le giratoire dit de la piscine, pour l’instant.

M. Devoise – La Ville de Nevers a confié l’opération de réaménagement de l’ancienne caserne Pittié dite site Cobalt à la SEM Nièvre Aménagement par concession d’aménagement en date du 3 novembre 2000 conformément à l’article L 300-4 du Code de l’urbanisme et approuvée par délibération du Conseil municipal du 29 septembre 2000.

Les aménagements et constructions prévus au programme de la concession augmenteront fortement les flux de véhicules entrant et sortant du site Cobalt, notamment en raison de la création de surfaces de bureaux et de la construction d’une piscine communautaire. Pour assurer un accès adapté, une fluidité de circulation et pour des raisons de sécurité liées à ces nouveaux flux, il est apparu nécessaire, au regard d’une étude de circulation, de créer un carrefour giratoire au croisement de l’avenue du Colonel Louis Rossel et de la rue du 13^{ème} de Ligne en lieu et place de l’intersection existante.

Les équipements et aménagements du futur carrefour giratoire doivent être remis par l’aménageur à la commune concédent conformément à l’article 22 de la concession d’aménagement.

Dans le cadre de l’aménagement de ce giratoire, la Communauté d’agglomération de Nevers, en tant qu’autorité organisatrice de la mobilité, demande l’intégration de couloirs d’approche réservés aux bus de manière à garantir la priorité des bus (en particulier BHNS, bus à haut niveau de service), et ainsi versa à la SEM Nièvre Aménagement, habilitée à réaliser ces travaux, en application de l’article 9.3 de la concession d’aménagement, une subvention aux travaux selon le découpage CEREMA de 100 000 €.

Vu l’exposé, je vous propose de donner votre accord au versement par la communauté d’agglomération de Nevers au profit de l’opération d’aménagement directement à l’aménageur, d’approuver les termes de la convention jointe, et de m’autoriser à la signer.

A reçu un avis favorable en commission 3 du 21 mars 2018.

M. le Maire – Y a-t-il des questions ?

Cela participe à l’aménagement complet du quartier. Surtout une desserte facilitée, près d’un des accès au Cobalt et à l’Inkub et également à la piscine.

Nous allons voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2018-074 Vente de terrains Rue du Pré-Poitiers

M. le Maire – Je passe la parole à Guy Grafeuille pour la vente de terrains rue du Pré-Poitiers.

M. Grafeuille – Il s'agit de deux parcelles de terrain qui se trouvent au Pré-Poitiers, qui avaient déjà été proposées à la vente. Cela avait été proposé à un Conseil municipal de 2002, mais la vente ne s'était pas réalisée. Il se trouve qu'une entreprise, SAG, la société d'Arts Graphiques, qui occupe déjà un terrain continu, souhaite agrandir ses locaux. Elle a proposé d'acheter ces deux parcelles, cadastrés respectivement CZ n° 80 pour 901 m² et CZ n° 82 pour 115 m², soit une superficie totale de 1 016 m².

Le prix convenu est de 8 636 € HT et hors frais, conforme à l'avis de France Domaines (8,50 €/m²). Je signale qu'il n'y a plus de services des Domaines dans la Nièvre. Il faut maintenant s'adresser à Mâcon, Chalon ou Dijon, et cela prend maintenant un mois, là où il fallait 15 jours.

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver la vente de ces terrains à la société d'Arts Graphiques, étant précisé que toute autre entité ou société du même groupe pourra se substituer à cette dernière.
- d'autoriser M. le maire à signer l'acte de vente notarié et tous les documents à intervenir.

A reçu un avis favorable en Commission 1 du 26 mars 2018.

M. le Maire – Merci pour cette présentation. C'est une entreprise qui est implantée aussi à Decize, qui s'est implantée sur l'agglomération, et qui va s'agrandir et va créer des emplois. Elle vise un terrain supplémentaire, qui appartient au SDIS. Nous faisons aussi notre rôle. Et d'ailleurs, quand j'évoquais les chiffres tout à l'heure des ventes sur 2018, le prix de ces terrains n'est pas comptabilisé. C'est une entreprise qui travaille au niveau national.

Pas de questions ?

Nous allons voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

J'indique qu'Hervé Barsse va s'en aller vers 23 h 30, et donne pouvoir par avance à Gilles Voisin.

2018-075

Associations commerciales Vitrites de Nevers / Les Ardilliers / Boutiques de Colbert et « L'Arrosoir » - Attribution de subventions

M. le Maire – Pierrette Concile va présenter la délibération n° 07§5 pour l'attribution de subventions aux associations commerciales Vitrites de Nevers / Les Ardilliers / Boutiques de Colbert et « L'Arrosoir ».

Mme Concile – Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de subventions à 4 associations différentes.

Association « Les Vitrites de Nevers »

L'Association « Les Vitrites de Nevers » créée en juillet 2010 a vocation à fédérer les commerçants, artisans et entreprises ayant leur activité sur Nevers et à promouvoir le commerce neversois. Elle compte aujourd'hui plus de 180 adhérents – je crois qu'il y en a même plus de 200 –, et participe activement à l'ensemble des projets de développement du centre-ville.

Le projet 2018 des «Vitrites de Nevers» est axé sur le développement de solutions innovantes avec la poursuite de deux actions phares :

- Promotion du commerce par du marketing digital en lien avec les étudiants de Digisup Nevers. Dans le cadre d'une convention avec Digisup, l'association a mis en place un site internet afin de valoriser les offres et les services du centre-ville. Cet outil sera diffusé chez tous les commerçants afin de les aider à entrer dans l'ère du commerce numérique et à utiliser les nouvelles technologies. La demande de subvention inclut la communication et la valorisation auprès du public.

- Mise en place d'une carte de fidélité inter-vitrines et commerces de Nevers avec des solutions utilisables avec les TPE des commerçants et smartphones des clients. C'est un des projets « phares » de l'association cette année. Cette action comprend l'édition de 5 000 cartes, la diffusion, la communication et la formation des commerçants.

Parallèlement l'association prévoit la mise en place de différents projets :

. Travail avec La Poste sur un système de livraison de proximité sur le territoire,

. Démarche qualité sur la valorisation, par les commerçants, du patrimoine architectural et culturel local (formation, communication),

. Poursuite de l'action de l'association lors de l'accueil des nouveaux arrivants par la Ville : promotions proposées par les commerçants aux nouveaux arrivants et impression d'un carnet d'offres de bienvenue.

Parmi les autres actions envisagées par l'association, et non financées par la Ville de Nevers, figurent la participation aux animations des Classic Days, la Fête des

Mères, des pères, festival D'Jazz, Soroptimist, le Salon des Dames ou encore les animations de Noël 2018.

Budget prévisionnel global pour l'ensemble des actions 2018 : 208 000 €
 Autofinancement : 138 000 €
 Autres financements : 44 000 €
 Demande de subvention à la Ville de Nevers : 25 546 €
 Subvention proposée : 20 000 €.

Afin de permettre à l'association de couvrir les dépenses à engager sur les projets retenus, je vous propose donc de vous prononcer pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 20 000 €.

Association des « Ardilliers »

L'association des commerçants des « Ardilliers » est une association de quartier qui a pour but de fédérer ses commerçants sur la base d'animations. L'association organise notamment le vide dressing en centre-ville depuis déjà deux ans. Ce vide dressing prend de l'ampleur et son organisation nécessite de plus en plus d'investissement en raison des diverses animations proposées.

Budget prévisionnel : 3 100 €
 Auto financement : 1 800 €
 Demande de subvention : 1 000 €
 Proposition de subvention : 1 000 €.

Afin d'aider l'association à se structurer et lui permettre de couvrir les dépenses à engager, je vous propose donc de vous prononcer pour l'attribution d'une subvention de 1 000 €.

Association « Les boutiques de Colbert »

L'association a été créée en 2017 et a pour but de promouvoir, animer et valoriser les boutiques présentes à proximité du « Carré Colbert » et compte actuellement une vingtaine d'adhérents. Différentes animations sont prévues en 2018 : tombola, fête de la musique, Halloween, ainsi que pour les fêtes de fin d'année.

Budget global : 3 250 €
 Demande de subvention : 1 500 €
 Proposition : 1 000 €.

Afin de permettre à l'association de couvrir les dépenses à engager sur les projets retenus, je vous propose donc de vous prononcer pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 1 000 €.

Association « L'Arrosoir »

Pour faire suite à l'opération initiée en 2015 par l'association « Les Vitrines de Nevers », et afin de promouvoir la nouvelle édition 2018 de cet événement éphémère, je vous propose d'attribuer une subvention de 3 000 € à destination de

l'association désormais organisatrice « L'arrosoir », toujours en lien avec le monde commerçant et la préoccupation de revitalisation du cœur de ville. Le principe reste la valorisation d'une friche commerciale du centre-ville afin de lui redonner de la visibilité et l'envie à des porteurs de projets de s'y intéresser ainsi que d'animer le cœur de ville. Cette année, après la galerie de Rémigny en 2016 et la faïencerie Montagnon en 2017, c'est le bâtiment St Arigle « ancien Forum » qui a été choisi par l'association pour cet événement alliant à la fois culture et développement économique.

Je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution de ces subventions.

Les crédits correspondants sont inscrits au BP 2018, antenne 03, chapitre 65 – nature 6574 –opération 449.

A reçu un avis favorable en Commission 1 du 26 mars 2018.

M. le Maire – Merci, Madame l'Adjointe. Y a-t-il des questions ?

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib – Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame l'Adjointe, d'avoir pris en considération les remarques que nous avons formulées en commission. Mme Frémont avait fait part de questions, mais elle n'a pas reçu les réponses. Je vais formuler ces questions à nouveau.

Concernant les cartes, quelle est la différence avec les cartes de fidélité que les Vitrites de Nevers avaient auparavant ?

Quelles sont les subventions accordées à l'association sur les différentes actions qu'elle engage ? Car elle est très dynamique sur le cœur de ville.

Les statuts de l'association ont-ils été mis à jour, notamment concernant la présidence ?

Quel est le lien entre les Vitrites de Nevers et l'association l'Arrosoir ? La transition.

M. le Maire – Tout cela, c'est du déjà dit, déjà vu, déjà su, déjà demandé d'ailleurs. Je rappelle aussi que nous ne sommes pas des boîtes à lettres, les élus majoritaires, et les services, qu'il faudrait respecter aussi. Tout un chacun peut avoir accès à des statuts d'association. Il suffit de demander à la préfecture. Je pense que l'élue qui pose la question est tout à fait capable de le faire. Donc, les statuts sont à jour.

C'est une structure qui est en train de se transformer en structure d'agglomération, ce qui justifie aussi que l'Agglomération la soutienne, notamment sur un poste sur le e-commerce, qui est d'ailleurs en plein dans le soutien du plan « Action Cœur de ville ». Je précise par ailleurs que tout ce qu'a cité Pierrette Concile sera conforté par justement le plan « Action Cœur de ville », enrichi, soutenu, soutenu, accéléré, etc. Ce qui est intéressant, c'est que cela recroise un certain nombre d'actions que nous avons mises en place, ou que nous allons mettre en place de notre côté.

J'avais demandé à ce que nous présentions un slide montrant le soutien de la Ville aux associations de commerçants. Nous le ferons la prochaine fois. Je pense que cela sera parlant. *A fortiori*, avec le plan « Action Cœur de ville ».

L'association Les Vitrites de Nevers va bien, et elle est tout à fait dans les règles, si c'était la question posée.

Pierrette Concile veut-elle préciser des éléments ?

Mme Concile – Je voudrais juste préciser qu'avant il n'y avait pas de carte de fidélité des Vitrites. Je ne vois pas de quelle carte il est question.

M. le Maire – C'était « Client roi », peut-être.

Mme Concile – Oui, mais c'était autre chose. Cela n'a rien à voir.

Avant, il n'y en avait pas. C'est une carte qui permet un cagnottage, et l'utilisation de cette cagnotte dans les boutiques qui participent. Je ne comprends pas bien la question, puisqu'il n'y avait rien auparavant.

Pour « L'Arrosoir », auparavant, c'était les Vitrites qui portaient la manifestation de l'Arrosoir. Maintenant, il y a une association qui a été créée en propre pour « L'Arrosoir ».

Je précise que, pour « L'Arrosoir », il y a une subvention de 1 000 € de la part de la Culture. Cela a été fait conjointement. C'est un projet qui lie le développement économique et la culture.

M. le Maire – Mon voisin de droite me souffle que « L'Arrosoir » est une très belle idée originale, qui pourrait même être portée peut-être sur un plan plus national. Je précise d'ailleurs que cette carte pourrait entrer dans le plan des actions FISAC d'ailleurs.

D'autres questions sur ces opérations ?

Je vous propose de les soutenir par notre vote.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité.

2018-076 **Animation marché Carnot – Convention de partenariat**
Adopté à l'unanimité.

2018-077 **Convection locale de coopération et de sécurité sur les zones d'activités économiques**

M. le Maire – Guillaume Maillard va intervenir sur la dernière délibération, qui concerne la convention locale de coopération et de sécurité sur les zones d'activités économiques.

M. Maillard – Dans le cadre de sa compétence dans le domaine du développement économique, l'Agglomération de Nevers accompagne les dirigeants d'entreprises et favorise la mise en œuvre de nouveaux services.

L'ADENA (Association des Entreprises de Nevers Agglomération) a été créée en 2017. Elle a pour but de fédérer les entreprises des zones d'activités économiques de Nevers Agglomération et de porter les services mutualisés à destination des entreprises et des salariés.

Les questions de sécurité figurent parmi les principales préoccupations des chefs d'entreprises des zones d'activités de l'agglomération de Nevers. C'est pourquoi un groupe de travail réunissant entreprises, forces de police et de gendarmerie, coordonné par l'Agglomération de Nevers, a travaillé à l'élaboration d'une convention Locale de Coopération de Sécurité (en pièce jointe à la délibération). Cette convention initiée par l'association Cap Nord, en Côte d'Or, a été adaptée aux spécificités locales. Celle-ci a pour objectif de prévenir et lutter plus efficacement contre toutes les formes d'incivilités et d'actes de malveillance rencontrés sur les parcs d'activités. Elle favorise également la connaissance mutuelle des interlocuteurs en entreprises et auprès des forces de l'ordre et simplifie les démarches en cas de litiges.

Quatre premières fiches actions ont été élaborées :

- Lutter contre les vols de carburants
- Lutter contre les installations illicites de gens du voyage
- Lutter contre le stationnement gênant et améliorer la sécurité routière
- Lutter contre les rassemblements susceptibles de générer des troubles à l'ordre public et à la sécurité publique dans et aux abords des entreprises.

D'autres actions pourront intégrer cette convention en fonction des besoins exprimés par les entreprises lors des différentes coordinations.

Nous vous proposons donc d'autoriser M. le Maire à signer cette convention de coopération qui permet de créer un service nouveau aux entreprises, sur les parcs d'activités économiques de l'Agglomération.

A reçu un avis favorable en Commission 1 du 26 mars 2018.

M. le Maire – François Diot.

M. Diot – Monsieur le Maire, qu'il y ait nécessité d'une coopération entre les différents acteurs sur les zones d'activités économiques, pour prévenir et traiter les troubles à l'ordre public, personne ne le contestera.

Que cela prenne la forme d'une convention entre le Préfet, le Parquet, la Police nationale, la Gendarmerie, les Maires concernés et les entreprises, pourquoi pas.

Mais c'est le contenu de cette convention qui interroge.

Elle met sur le même plan, je cite, « les atteintes aux biens, les vols ou trafics illicites », d'un côté, et les « actions revendicatives collectives et manifestations diverses », de l'autre.

C'est-à-dire, *grosso modo*, d'un côté les vols nocturnes de carburant, et de l'autre les piquets de grève des salariés en lutte !

Du coup, nous avons regardé de plus près la fiche-action n°4, bizarrement intitulée : « lutter contre les rassemblements ».

Et là, franchement, on se frotte les yeux. Sont concernés, par exemple, « les rassemblements de personnes à l'occasion de troubles sociaux ou de conflits dans les entreprises ». C'est écrit noir sur blanc ! Et parmi les objectifs : « lutter contre les rassemblements en contraignant les groupes à se disperser » ! C'est encore écrit noir sur blanc !

Doit-on rappeler, Monsieur le Maire, que les conflits sociaux sont encore autorisés dans ce pays, qu'un piquet de grève n'est pas illégal, et que le droit de manifester est un droit fondamental ?

Heureusement que Madame la Députée n'est pas partie prenante de la convention, parce que sinon on aurait eu droit aux miradors, et à l'autorisation de tirer « sans se poser de question » ! Pour celles et ceux qui n'ont pas suivi, c'est la proposition de Mme Goulet en commission de l'Assemblée nationale à propos des intrusions de militants antinucléaires dans les centrales de production d'électricité, les centrales nucléaires.

Plus sérieusement, j'étais, samedi, aux côtés des salariés de Carrefour en lutte, qui s'adressaient aux automobilistes de passage sur le plan de 2 400 suppressions d'emplois dont ils sont victimes, et qui filtraient la circulation, justement sur une zone d'activité économique. Avec une telle convention, doivent-ils s'attendre à voir débouler les forces de l'ordre pour les contraindre à se disperser ?

Je rappelle quand même que le droit de manifester est garanti par l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et par l'article 11 de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Et donc, je m'étonne donc qu'on écrive des choses pareilles, avec si peu de précautions. Et je m'étonne que le Préfet, le Parquet, la Police nationale, la Gendarmerie nationale et des élus de la République attachés au Droit, comme vous, Monsieur le Maire, soyez prêts à signer un tel texte. Je ne sais pas qui a rédigé cela, mais ce n'est pas possible de signer cela tel quel.

À tout le moins il faudrait enlever de cette convention toutes les références aux manifestations citoyennes et aux conflits sociaux dans les entreprises.

En tout cas, on ne peut pas signer cela.

Quant à la vidéoprotection : vous vous êtes toujours attaché à nous expliquer toute la différence qu'il y a entre la vidéoprotection, où les images sont enregistrées et

uniquement visionnées en cas de besoin, et la vidéosurveillance, où une personne est censée visionner en direct les images des caméras.

La frontière est décidément bien floue, quand on voit dans cette même fiche n°4 que vous voulez utiliser la « vidéoprotection » pour, je cite, « détecter la formation des rassemblements ». Il y a donc visiblement confusion ; car, pour détecter, en direct, la formation de rassemblements, c'est de la vidéosurveillance qu'il faut.

Donc je pense que cette fiche n°4 doit être complètement revue, et que cette convention, qui a visiblement une vision très très large de ce qu'il faut considérer comme « une forme d'incivilité » ou « un acte de malveillance », doit être réétudiée.

En tout cas, nous ne pouvons pas valider une telle convention. Et heureusement que nous regardons les choses de près, car, sans cela, un tel texte pourrait passer comme une lettre à la poste.

M. le Maire – Monsieur Diot, je vais vous mettre à l'aise. Je ne suis pas le rédacteur. Je crois que c'est une convention type qui a été établie par l'État.

Je partage une chose, peut-être moins l'autre. Sur la vidéoprotection, je m'évertue à faire la distinction, et là, vous avez raison, cela s'appelle de la vidéosurveillance, et non de la vidéoprotection. La vidéoprotection n'a pas de visionnage immédiat.

La fiche action 4 peut être revue sur ce point.

En revanche, c'est vous, sauf erreur de ma part, qui amalgamez un rassemblement susceptible de troubler l'ordre public avec une grève, qui est acceptée à partir du moment où elle est annoncée. Ce n'est pas les mouvements sociaux qui sont visés. C'est vous qui faites un raccourci.

M. Diot – *(inaudible)*

M. le Maire – Mais pas dans la fiche 4.

M. Diot – Si, dans la fiche 4, juste avant l'item « objectifs », il est marqué : « des rassemblements de personnes, à l'occasion de troubles sociaux ou conflits dans les entreprises » ; ce qui se fait régulièrement, et qui s'est encore fait samedi, à l'entrée de Carrefour.

M. le Maire – Je suis d'accord pour enlever cette mention. Ce n'est pas très adroit. Surtout en ce moment. Si on interdit tous les rassemblements pour mouvements sociaux...

M. Diot – Plus largement, cela en dit long, Monsieur le Maire, sur l'état d'esprit qui préside à la rédaction de telles conventions.

De toute façon, nous nous opposerons à cela.

M. le Maire – Je suis d'accord avec vous, on n'a pas à interdire cela. C'est à mon avis à la limite de la légalité.

Je vous propose que dans la fiche Action 4 on supprime « des rassemblements de personnes à l'occasion de troubles sociaux ». Nous allons la revoir avec l'Etat, mais je vous propose de passer ce soir la délibération, qui a quand même été travaillée avec les entreprises de l'association ADENA qui occupent nos parcs d'activité économique de l'Agglomération. Et puis nous reverrons la partie sur la vidéo.

Il n'y avait que la fiche action 4 ? Ou bien vous avez trouvé des choses ailleurs ?

M. Diot –

Très bien si on enlève le plus visible, mais, encore une fois, ce qui est inquiétant, c'est l'état d'esprit qui préside à la rédaction de conventions pareilles.

Pour ma part, je m'abstiendrai sur cette convention, puisque « le diable se niche dans les détails », et tout n'est pas forcément écrit. Et si l'économie générale de cette convention locale de coopération et de sécurité est d'aller jusqu'à pouvoir écrire des choses comme cela sans se poser de questions, comme dirait Mme Goulet, cela m'interroge. Je m'abstiendrai donc, personnellement.

M. le Maire –

Par contre, c'est bien de la vidéoprotection, parce que, si vous lisez la page 8, c'est détaillé, la vidéoprotection, avec conservation des images 15 jours. On est bien sûr de la vidéoprotection. Mais, effectivement, ce qui prête à confusion, c'est la détection et pas la vidéoprotection, car cela sous-entend la vidéosurveillance.

Monsieur Lagrib.

M. Lagrib –

De la même manière, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Nous proposons même de la reporter, sachant que nous n'avons pas tous les éléments, et vous apparemment non plus. Il serait bien de pouvoir la retravailler en amont, et de pouvoir la proposer à nouveau ultérieurement.

M. le Maire –

On ne va pas voter grand-chose si on reporte à chaque fois ce que vous voulez que l'on reporte.

Je vous propose de voter, car j'aime bien m'engager. Par contre, on peut retravailler les choses. Nous enlevons déjà cela, et nous la modifierons. Nous votons le principe de signature de cette convention de coopération, quitte à revoir la convention elle-même sur les points que je partage avec vous, et que l'ensemble de l'équipe aussi partage.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstentions : 13

Adopté à l'unanimité.

Motion

Plan Régional de Santé

M. le Maire – Il reste une motion. M. Diot va la lire, pour son groupe.

M. Diot – Il s'agit d'une motion sur le projet régional de santé, qui est soumis à l'avis des collectivités jusqu'au 30 avril - 6 mai 2018.

« Depuis le 31 janvier et jusqu'au 30 avril 2018, le Projet Régional de Santé 2018-2022 est soumis à consultation des Collectivités de l'ensemble de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Ce Projet Régional de Santé, censé organiser l'offre de soins dans la nouvelle grande Région pour les années à venir, est un document essentiel pour la vie quotidienne de tout un chacun. C'est également un document déterminant pour l'aménagement, l'attractivité et l'avenir de nos territoires.

Depuis plusieurs mois, les mobilisations se multiplient dans l'ensemble de la Région, et plus particulièrement dans la Nièvre, face aux conséquences d'un Projet Régional de Santé qui met à mal l'offre de soins des Nivernais et l'ensemble de nos infrastructures de Santé dans le département.

Les élus de Nevers expriment leur plus vive inquiétude, leur consternation et leur détermination à combattre les orientations annoncées.

En effet,

Comment valider la fermeture du Centre d'Appels d'Urgence du SAMU 58, basé à Nevers, et qui pourrait être transféré à Dijon d'ici le mois d'octobre, aggravant ainsi les difficultés dans un Centre d'Appel Régional censé centraliser 700 000 appels par an ?

Comment accepter les menaces sur les Services d'Unités de Soins de Longue Durée à Saint-Pierre le Moutier, Luzy et Château-Chinon, services absolument essentiels pour la vie des Nivernaises et des Nivernais ?

Comment imaginer que la maternité de l'Hôpital de Nevers soit la seule maternité pour l'ensemble du département de la Nièvre ?

Comment accepter la fermeture annoncée des urgences de nuit à Clamecy, Cosnes-sur-Loire et Decize, mettant la population à plus de 30 minutes d'un service d'urgence, dévitalisant les hôpitaux de proximité, surchargeant les sapeurs-pompiers, et aggravant la situation déjà très tendue des hôpitaux restants ?

Comment ne pas réagir devant la dégradation de la prise en charge psychiatrique dans le département, alors que les besoins augmentent et que l'ARS exerce une pression pour délocaliser, à Nevers, des lits de l'hôpital spécialisé Pierre Lôo de La Charité ?

Comment s'habituer au fait que 58 postes de médecins soient vacants au Centre Hospitalier de Nevers, occasionnant un épuisement professionnel des personnels de santé dans un hôpital pourtant censé être l'établissement pivot du département ?

Les élus de Nevers refusent un tel démembrement de notre système sanitaire.

Ils contestent les orientations d'un Projet Régional de Santé qui, loin de lutter contre la désertification médicale, loin d'améliorer la prévention sanitaire, loin d'améliorer un accès aux soins pourtant déjà fortement dégradé, obéit à une logique d'abord comptable, s'inscrivant dans les orientations gouvernementales de réduction des dépenses publiques qui font porter 4.2 Md€ d'économies supplémentaires sur la Santé en 2018.

Ils estiment qu'à l'inverse des nouveaux reculs programmés par le Projet Régional de Santé, il faut un plan exceptionnel de rattrapage dans la Nièvre, ne serait-ce que pour combler la fracture sanitaire de notre département par rapport au reste du territoire français.

Ils soutiennent l'action des personnels de santé (et parmi eux ceux des EHPAD), des usagers, des patients, des comités de défense, des syndicats, des élus locaux qui se battent pour l'avenir de notre département, pour la sécurité sanitaire de la population et contre la casse de nos services publics de proximité.

Pour toutes ces raisons, les élus de Nevers considèrent que le Plan Régional de Santé, tel qu'il est rédigé actuellement, n'est pas acceptable et doit être revu dans sa globalité

Ils refusent que, faute d'avis rendu dans un délai de trois mois, l'avis de la Ville de Nevers, Préfecture de Département, soit réputé « favorable ».

Aussi ils demandent à M. le Maire de prendre une délibération en bonne et due forme, comme l'y invite l'avis de consultation publié le 31 janvier par le Directeur de l'ARS ».

M. le Maire –

Je crois qu'il y a une intervention de Philippe Cordier, adjoint à la Santé.

M. Cordier –

Monsieur Diot, j'ai bien lu votre motion. C'est vrai que tout n'est pas merveilleux dans ce Projet Régional de Santé. Je voudrais revenir sur plusieurs de vos observations.

Concernant le Centre 15, c'est vrai que c'est une ligne d'urgence, et ce sont 9 permanenciers et 6 urgentistes qui fonctionnent 24/24 h. Ce serait donc 6 urgentistes qui seraient opérationnels dans la Nièvre, et éventuellement dans ce centre d'urgence de Nevers. De plus, nous avons l'expérience en Franche-Comté, où le Centre 15 est sur Besançon, et où tout se passe très bien. Donc, pour une fois, essayons de prendre l'expérience des autres, ce qui serait une bonne chose.

Concernant la maternité de l'hôpital de Cosne, le nombre d'accouchements est de 300 par an, ce qui ne représente même pas un accouchement par jour. Comment peut-on maintenir une maternité dans ces conditions ? *Quid* d'un pédiatre, qui n'est pas prévu ? Je pense qu'un centre périnatal de proximité, comme il est proposé par l'hôpital public, est une bonne chose et permet de trouver une solution. Surtout que le taux d'activité de cette maternité est en baisse de 24 % par rapport à 2010, et

que, de plus, il y a un taux de fuite très élevé vers d'autres départements, vers d'autres villes, comme, par exemple, Gien, qui pratique 790 accouchements, et qui est à une distance 34 km par autoroute (45 km), ou Nevers, à 35 km, qui pratique 1 300 accouchements par an et où il y a la présence d'un gynéco-obstétricien et d'un anesthésiste en permanence.

Sur la phrase : « comment s'habituer au fait que 58 postes de médecins soient vacants au centre hospitalier de Nevers ? ». Si ce n'était que 58, je serais bien content ! 58 postes de médecins, c'est un minimum. C'est vrai que l'on ne s'habitue pas à ce genre de choses. Le dénoncer, c'est très bien, mais il faut essayer de trouver une solution ; c'est mieux. Et j'espère que vous allez nous y aider, et avant de faire ce genre de motion populiste, essayons, comme nous vous l'avons déjà dit, à chaque motion, ou vœu, de travailler ensemble afin de concerter nos idées, et sûrement nous trouverons des idées communes.

Certes, ce PRS n'est pas comme nous l'espérons, mais il faut bien quand même vous habituer à une chose, c'est que le paysage de la santé va changer en France, et que l'on ne peut pas garder non plus de petits hôpitaux. On ne peut pas rester dans ce paysage tel qu'il est, avec une démographie médicale qui a baissé, avec une démographie également qui a considérablement changé depuis ces dernières années.

Quant à la démographie médicale, ce n'est qu'en 2025 que nous allons toucher le fond de la vague. Donc prendre des décisions avant me semble être une bonne chose, et c'est dans ce sens, je pense, que va le GHT.

Concernant la psychiatrie, vous nous dites que l'on veut délocaliser des lits de l'hôpital Léo de La Charité vers Nevers. Je pense que le centre Pierre Léo de La Charité rencontre aussi des problèmes importants, de manque de psychiatres, d'ergothérapeutes, de psychomotriciens, d'éducateurs en psychiatrie, et là aussi le GHT, dont fait partie le centre hospitalier spécialisé Pierre Léo peut apporter sa réponse dans la mutualisation des trois pôles de psychiatrie qui sont présents sur Nevers.

Je pense effectivement que ce PRS n'a pas que des avantages, mais il doit être retravaillé, et je suis tout à fait prêt à collaborer avec vous pour une autre motion.

Pour trouver le nombre de médecins qu'il manque, nous faisons des journées d'intégration. Cela fait la deuxième journée d'intégration. Nous en avons fait une l'année dernière. Nous avons récupéré deux internes qui sont venus s'installer sur Nevers. La deuxième journée d'intégration aura lieu à la fin de la semaine, le 5, 6, 7 avril, avec une vingtaine d'internes. J'espère que nous trouverons des jeunes qui veulent s'installer sur Nevers, et que nous comblerons petit à petit le nombre de médecins manquants sur Nevers. Il est par ailleurs inacceptable d'avoir des urgentistes mercenaires dans tous les centres hospitaliers, que ce soit celui de Nevers, celui de Cosne, celui de Clamecy. Des médecins urgentistes mercenaires qui sont payés 3 000 € la nuit, c'est du gâchis de fonds publics.

Je voulais revenir sur les urgences de Clamecy. Vous avez écouté sûrement Agnès Buzyn lors des États généraux de la Santé, qui disait que ces urgences de Clamecy

n'étaient sûrement pas des urgences « correctes ». Ces urgences reçoivent à peu près une trentaine de passages en moyenne dans la journée, et moins d'une dizaine la nuit. Et nous avons aussi le problème des nuits profondes, c'est-à-dire les urgences entre minuit et 8 heures du matin, où, à Clamecy, le problème est que nous n'avons pas forcément quelqu'un pour faire face aux urgences en nuit profonde. Effectivement, il y a, sur la région, un manque de 200 médecins urgentistes. Le fait d'avoir recours à des urgentistes mercenaires n'est sûrement pas la bonne solution. Des urgences qui fonctionnent à coup d'heures supplémentaires, dans des quantités déraisonnables ; ce qui fait peser sur la qualité de la prise en charge.

Je suis tout à fait disposé à collaborer avec vous pour une nouvelle motion, mais voilà ce que j'en pense.

M. le Maire –

Je voulais revenir sur le fait que nous accueillons encore ce week-end une rencontre d'intégration des internes, que nous les amènerons d'ailleurs au match de rugby, et avec tout un week-end prévu, en espérant que, comme chaque fois, nous puissions en intéresser quelques-uns pour rester sur le territoire.

Sur la motion elle-même, je ne la mettrai pas aux voix, comme je m'en suis ouvert auprès de vous initialement. C'est votre position. Il y a des points sur lesquels nous sommes d'accord ; d'autres, non.

J'invite, mais en vain, depuis 4 ans, quand vous avez des motions – cela devient systématique – à essayer de contacter notre groupe, les groupes, pour partager un texte, parce que les mots comptent. Mais c'est votre position, c'est votre droit, vous la présentez et, mais vous ne pouvez pas contraindre les autres à la partager.

En revanche, sur le fond, et sur le PRS, il y a des choses sur lesquelles nous avons travaillé avec l'ARS que nous partageons, et il y a des choses sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord, qui manquent. Je travaille cela à la fois au niveau de l'hôpital, à la fois au niveau du Pays et de l'Agglomération, et nous allons, dans le délai pour émettre notre avis, établir un document, que je pourrai vous envoyer éventuellement pour l'amender et le compléter qui reprendra un certain nombre de points. Je peux vous en citer quelques-uns, mais le document n'est pas finalisé, car, vous connaissez l'épaisseur du PRS, et il faut quand même l'analyser de bout en bout.

Nous avons déjà identifié, au niveau, par exemple, de l'hôpital, que des projets qui étaient seulement présents dans la version 2 du PRS, alors qu'il y avait eu des échanges depuis, et qui pour certains avaient reçu une réponse orale favorable, et qui ne sont pas repris par écrit. Pour nous, c'est un argument de poids, et nous allons, plutôt que de dire « on est pour » ou « on est contre » argumenter sur ce que nous estimons manquants. Cela nous semble plus intéressant.

J'enverrai aussi copie de cette contribution à la ministre de la Santé, qui m'a déjà écrit deux fois depuis qu'elle est venue, par rapport à des dossiers ou des projets dont je lui avais fait part. Par exemple, sur l'hôpital, référent du GHT, n'a pas été reçue, alors que nous avons eu un accord, l'implantation d'une activité interventionnelle sous imagerie médicale par voie endovasculaire en cardiologie. N'a

pas été également inscrit, concernant la chirurgie des cancers, le maintien d'une équipe de gynécologues obstétriciens sur le territoire, pour avoir les autorisations de la chirurgie des cancers du sein et gynécologiques. N'a pas été retenu aussi, dans le cadre de cette version, le traitement du cancer en ORL et maxillo-facial. Et puis dans le cadre de la restructuration des urgences, dans des locaux qui vont représenter le double de la surface actuelle, il a été acté le principe d'une installation supplémentaire d'un scanner dédié à l'activité. D'autant plus que les urgences regrouperont les urgences adultes, pédiatriques, mais aussi psychiatriques. Nous avons donc besoin de cet équipement. Or, il n'apparaît pas non plus dans le PRS. Donc, je ne peux pas être d'accord avec cela. Pour ce qui concerne le CHAN, la demande d'autorisation d'activités de type 1 n'a pas été accordée, alors que le Chalon et Auxerre en disposent. Il y a aussi l'enjeu de l'hélicoptère, etc.

Je préfère construire quelque chose de très argumenté, rappeler aussi les engagements oraux, qui ne sont pas forcément formulés par écrit. Je pense que cela aura plus de poids qu'un Conseil municipal qui va voter contre un PRS qui peut contenir des choses intéressantes et qui pour d'autres sont manquantes. C'est ce que je suis en train d'essayer de croiser, aidé par quelques-uns, et je vous enverrai, à ce moment-là, le document finalisé le plus tôt possible.

Monsieur Diot.

M. Diot –

Monsieur Cordier nous a fait un authentique discours de droite ! Formidable ! Vous êtes pour la fermeture du Centre 15. Vous êtes pour la fermeture de la maternité de Cosne, parce qu'il y a moins de 300 accouchements par an. Soit dit en passant, la maternité de Creil, dans l'Oise, ferme, et elle fait 1 500 accouchements par an. Vous considérez que les petits hôpitaux n'ont pas d'avenir et qu'il faut un gros hôpital par département. Vous considérez que les urgences en nuit profonde, de minuit à 8 heures du matin, peuvent être fermées, considérant qu'il n'y a que 10 personnes qui passent aux urgences la nuit. Je veux vous rappeler que les urgentistes ne sont pas là pour travailler ; ils sont là au cas où...Et quand bien même il n'y aurait qu'une personne qui passe aux urgences la nuit, si cela lui sauve la vie, il faut garder un service d'urgence. Ensuite, sur la solution, cela fait partie du discours habituel. Vous n'avez pas de solution. Nous avons distribué nos propositions à 75 000 exemplaires dans le département (*numerus clausus*, etc.).

Je termine sur ce que vous proposez, Monsieur le Maire. Vous proposez de faire une contribution. Très bien. Sauf que les collectivités doivent se prononcer par une délibération. C'est d'ailleurs inscrit noir sur blanc sur l'arrêté pris par le Directeur général de l'ARS. Il faut que les collectivités délibèrent. C'est pour cela que j'ai été très étonné de ne pas voir de délibération parmi les 30 ou 40 qui nous avaient été proposées ce soir. D'ici le 30 avril, si nous n'avons pas pris de délibération, notre avis est réputé favorable. Moi, je refuse qu'en tant qu'élu de Nevers, on considère que mon avis est favorable, parce que l'on n'a pas voulu faire de délibération.

Qu'il y ait des contributions, très bien ; je peux même en faire une à titre de citoyen. M. Thuriot peut aussi faire une contribution à titre de M. Thuriot. Mais, la Ville de Nevers, Ville préfecture de département, doit se prononcer. Clamecy se prononce. Sermoise se prononce. Tout le monde se prononce. Sauf la Ville de Nevers ? Même le Conseil départemental...

- M. le Maire – Et l'Agglomération ne se prononcera pas samedi.
- M. Diot – C'est une faute !
- M. le Maire – Nous avons été saisis trop tard ...
- M. Diot – Faux ! Faux ! 5 février !
- M. le Maire – Non, absolument pas. Nous avons été saisis après l'envoi des dossiers, empêchant tout passage en commission et débats préalables...
- M. Diot – Ce n'est pas vrai... C'est que vous ne suivez pas les choses.
- M. le Maire – J'y suis tous les jours. Donc, je suis un petit peu. Et quand vous dites que c'est le 30 avril, c'est vous qui vous trompez, car nous avons jusqu'au 6 mai...
- M. Diot – Du 5 février au 6 mai. Si vous voulez, je peux vous emmener l'arrêté de l'ARS. Vous le lisez. Parce que, bon, c'est bien beau de rencontrer le Premier ministre de Shawinigan, mais le directeur de l'ARS, il faut aussi lire ses courriers. Du 5 février au 6 mai. Et là, on a encore un mois pour le faire. Moi, je demande, à la limite, comme cela se fait dans des départements voisins – c'est le cas dans l'Allier – que l'on fasse une session extraordinaire pour donner un avis sur le PRS.

Ensuite, vous ferez comme vous voudrez, mais je souhaite que notre motion soit soumise au vote ; ce que vous refuserez. M. Cordier disait « on ne peut plus... ». Je rappelle que la Sécurité sociale a été créée en 1946 par un ministre communiste du Général de Gaulle, qui s'appelait Ambroise Croizat. Il avait des attaches nivernaises – sa fille est d'ailleurs toujours habitante à Saint-Saulge –. Que le pays était ruiné. Et qu'on a mis en place un système qui permettait à tout un chacun d'avoir une retraite, faisant en sorte que la retraite ne soit plus l'antichambre de la mort, mais une troisième époque de la vie. Que plus personne ne puisse mourir comme des miséreux suite à un accident du travail. Et on a fait tout cela dans un pays ruiné. Cela a ouvert la voie aux 30 Glorieuses. Comme quoi le progrès social ne contredit pas forcément le développement économique. Et, à l'époque, il y avait 160 députés communistes à l'Assemblée nationale – il y en a un petit peu moins aujourd'hui –, et je me refuse à considérer que dans un pays qui a multiplié ses richesses par 6 ou 7 depuis, on nous dise que dorénavant on ne peut plus avoir une maternité à Cosne, des urgences à Clamecy.

Vous qui n'avez que le terme « attractivité » à la bouche, comment voulez-vous que des jeunes... ? Vous dites que ce que les personnes qui arrivent à Nevers demandent en premier c'est le taux d'imposition. Faux ! Jamais on ne m'a dit cela. Combien d'écoles ? Où est l'hôpital le plus proche ? Y a-t-il un service de cancérologie ? Y a-t-il une ligne de chemin de fer qui permette d'aller à Paris en moins de 2 heures ? C'est cela ce qui fait l'attractivité d'un territoire. Ce n'est pas 10 € en moins sur la feuille d'impôts. L'attractivité du territoire, cela passe par des infrastructures de santé dignes de ce nom. Et la fracture territoriale, on est en train

de l'ouvrir de manière béante, en ce moment. Et c'est vous qui avez une position purement idéologique, et purement dogmatique !

M. Cordier – Peut-être que c'est un ministre communiste qui a inventé la Sécurité sociale, mais c'est aussi un ministre communiste qui a inventé le service privé à l'hôpital, sous Mitterrand.

M. Diot – *(inaudible)*

M. le Maire – Sur les grandes lignes, nous sommes d'accord. Il y a juste la forme et les modalités, mais nous allons voir comment cela évolue. Mais je voudrais vraiment travailler une contribution qui soit charpentée et argumentée. Nous avons déjà identifié ce qui manquait au niveau de l'hôpital, même si j'ai cru comprendre qu'en réalité le scanner finalement nous l'aurions. Il y a des choses aussi à recaler. Je vous adresserai une mouture qui sera la plus aboutie possible.

Mohamed Lagrib.

M. Lagrib – Je voudrais juste avoir des précisions concernant l'acquisition de l'hélicoptère, pour savoir où cela en est. Nous considérons que le droit des élus doit être respecté, et nous demandons également qu'une délibération soit présentée au Conseil municipal et en Conseil d'agglomération. Passer outre les commissions, sur certaines délibérations, cela ne vous a pas gêné dans le passé. Donc, je ne vois pas pourquoi une délibération aussi importante ne passerait pas en Conseil.

M. le Maire – Vous ne manquez pas, quand cela ne passe pas en commission, de nous le faire savoir. Je rappelle que la commission n'émet qu'un avis, et que ce n'est pas un passage obligatoire. Donc, quand cela vous arrange, vous soutenez une chose, et quand cela vous arrange, vous soutenez le contraire. De toute façon, on est habitué. Donc, je le dis, ce n'est pas à l'ordre du jour du Conseil d'agglomération, car nous ne l'avons pas mis à l'ordre du jour des dossiers.

Nous allons travailler à un texte, et il sera adressé à l'ensemble des élus des collectivités. Après, on verra sous quelle forme on le met.

Je le redis ce soir, c'est un vœu qui est porté, que je peux partager dans un certain nombre de points, un peu moins sur d'autres. J'invite à nouveau l'ensemble des groupes, quand il y a des motions, à échanger avant. Je comprends bien que cela peut permettre d'avoir une tribune, mais, si on veut partager un vote unanime, la motion n'a pas à être imposée à un groupe par un autre. Ce n'est pas ce que nous faisons au niveau du groupe majoritaire.

Nous allons donc continuer à travailler sur le contenu, qui me paraît plus important que la forme, et nous pourrions remonter cela à l'ARS.

Xavier Morel.

M. Morel – Un mot pour remercier ceux qui participent aux commissions, et notamment la commission 1 que je préside, où les questions qui ont été posées ont permis d'écourter aujourd'hui ce Conseil municipal. Je vous invite à participer encore plus

nombreux aux commissions, à poser encore plus de questions ; comme cela, nous finirons à 23 heures au lieu de 2 heures.

M. Diot – *(inaudible)*

M. Morel – À chaque fois, j'essaie de vous répondre Monsieur Diot, mais je remarque qu'aujourd'hui vous avez posé des questions que, durant la commission 1, vous n'avez pas posées, mais j'avais demandé si vous en aviez. Vous les auriez posées en commission, on vous aurait répondu, et nous aurions gagné une demi-heure.

M. le Maire – Merci pour votre participation dans l'intérêt de Nevers. Bonne nuit, pour ce qu'il en reste. La séance est levée.

M. le Maire lève la séance à 0 h 10.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Denis Thuriot

Catherine Fleurier

Christine Villette